

Commune de Belmont-sur-Lausanne

RAPPORT DE GESTION 2006

Réhabilitation de la Grande Salle



avant



pendant



pendant



après



après

TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	5	Démarche d'orientation de la politique de promotion économique et de mise en oeuvre des pôles de développement de Lausanne Région..	17
Vacations	6	Soutiens directs aux créateurs d'entreprises	18
Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2006.....	7	Trophée PERL	18
<i>Informations – Médias électroniques</i>	7	Communauté d'Intérêt Centre.....	18
CCAR.....	7	Valorisation de la filière du Design industriel	19
Divers.....	7	PACTE, des paroles aux actes	19
ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL – TL – DELEGUE AUX AFFAIRES LAUSANNE REGION – PPP (Pci, Police, Pompiers)	8	Fonds de Capital Développement.....	19
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	8	CapitalProximité.....	19
<i>Grefe municipal et secrétariat de la Municipalité</i>	8	Consultations	19
<i>Entreprises</i>	8	Réseautage	19
<i>Contrôle des habitants</i>	8	<i>Conclusions</i>	20
<i>Réception des nouveaux habitants</i>	9	PPP	20
<i>Archives</i>	9	<i>Police – Protection civile - SDIS</i>	20
<i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse</i>	9	<i>Police</i>	20
PERSONNEL.....	10	Police communale (jusqu'au 31 août 2006).....	20
Administration générale	10	Commission de police.....	20
Bourse communale	10	Interventions	20
Police municipale	10	Circulation.....	20
Service technique	10	Stationnement.....	20
Conciergerie	10	Signalisation	21
UAPE	10	Police administrative	21
Apprenti(e)s	10	<i>Cimetière et inhumations</i>	21
Coordination de sécurité	10	<i>Taxis</i>	21
<i>Service du personnel</i>	10	<i>Police intercommunale de Pully – Paudex – Savigny et Belmont</i>	22
Gestion du personnel.....	10	Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS).....	24
Gestion du personnel - Tableau.....	11	Commission du feu	24
Formation continue	11	Collaboration intercommunale	24
Divers.....	11	<i>Extrait du rapport annuel 2006 du Cdt Y. Tornare</i>	25
Transports publics.....	12	Etat-Major	25
Lausanne Région	12	Recrutement	25
<i>Rapport d'activités 2006</i>	12	Effectifs	26
<i>Affaires régionales</i>	13	LA FORMATION.....	26
<i>Commissions et Groupes</i>	13	Les Interventions	27
La commission "Toxicomanie"	13	Autres activités du corps.....	27
La commission "Formation et Emploi des Jeunes"	14	Conclusions du nouveau Commandant	27
La commission "Petite Enfance"	15	Protection civile	27
La commission "Transports"	15	<i>Extraits du rapport 2006 de la PCi régionale</i> ..	28
La Commission "Activités sportives"	16	Autorités.....	28
Commission "Déchets"	16	Personnel.....	28
Démarches d'agglomération.....	17	Etat-Major de la Direction générale	28
<i>Promotion économique</i>	17	Effectifs ORPC 2006.....	28
		Cours et exercices	28
		CONCLUSION	29
		FINANCES – DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX - FORÊTS - VIGNES	30
		FINANCES ET COMPTABILITÉ	30
		<i>Travaux effectués</i>	30

<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i>	30	Effectifs	39
Achats	31	Activités particulières	40
DOMAINES & TERRAINS	31	<i>Ecole de musique de Pully (EMP)</i>	41
Glissement des Bas-Monts	31	OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL	41
Glissement des Chaffeises	31	<i>Personnel</i>	41
Terrains	31	<i>Revenu minimum de réinsertion (RMR) et Aide sociale vaudoise (ASV)</i>	41
BÂTIMENTS COMMUNAUX	31	ŒUVRES SOCIALES	41
Collège	31	<i>Activité</i>	41
Salle de gymnastique	31	<i>Travaux effectués</i>	41
Auberge	31	PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE	41
Maison Pasche	31	Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile	42
Grande Salle.....	31	Régionalisation de l'action sociale (RAS)	42
Centre administratif communal	31	Accueil de la petite enfance	42
Immeuble des Services extérieurs.....	31	Participation au frais de placement d'enfants	43
Grange au Signal.....	31	Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont ..	43
Refuge des Bas-Monts	32	Forum social régional.....	43
Place de jeux sur le toit du réservoir au chemin du Signal.....	32	Services bénévoles.....	43
Conciergerie	32	<i>ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE PULLY, PAUDEX, BELMONT - CARTONS DU COEUR PULLY, PAUDEX, BELMONT</i>	44
FORÊTS	32	Association de l'Entraide familiale	44
<i>Exploitation des bois</i>	32	Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont	44
<i>Plantations</i>	33	NONAGÉNAIRES	44
<i>Soins cultureux</i>	33	AFFAIRES CULTURELLES	44
<i>Entretiens</i>	33	Sociétés et associations locales	44
<i>Refuges</i>	33	CONCLUSION	45
VIGNES	33	SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS 46	
<i>Rapport sur l'exploitation 2006</i>	33	PRÉAMBULE	46
Comptes 2006	33	SERVICES INDUSTRIELS	46
<i>Productions</i>	33	<i>Service de l'électricité</i>	46
Production de la récolte 2005 (comptes 2006) ..	33	Service de contrôle	46
Information sur la production de la récolte 2006 (comptes 2007) Estimation	34	Facturation S.l.	47
ÉCOLES – OEUVRES SOCIALES – AFFAIRES CULTURELLES	35	Libéralisation du marché de l'électricité	47
ÉCOLES	35	Groupe de travail Harmonie (GT)	49
<i>Préambule</i>	35	Collaboration des SI Pully-Paudex-Belmont	49
<i>Commission scolaire</i>	35	<i>Service des eaux</i>	50
<i>Services offerts et activités organisées par l'établissement intercommunal</i>	35	Fuites	50
<i>Écoles primaires</i>	36	STAP - Station de pompage du chemin de la Mouette.....	51
Personnel enseignant	37	<i>SIGIP</i>	51
Effectifs	37	TRAVAUX PUBLICS	51
Devoirs surveillés.....	37	<i>Chemin du Plan - Modification du virage à l'amont du chemin de la Cochène</i>	51
Activités locales	37	<i>Route de la Louche tronçon inférieur 2ème étape</i>	51
Service de santé.....	38	<i>Création d'un modérateur de trafic carrefour Burennoz - Rouvène</i>	51
Mobilier et équipements.....	38	<i>Arnier – Courtillet – Chatruffe - Louche</i>	51
<i>Transports scolaires</i>	38		
<i>Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)</i>	38		
Personnel.....	39		
Activités	39		
Fréquentation.....	39		
<i>Écoles secondaires</i>	39		
Direction	39		

Zone 30 km/h	52	TEMPLES ET CULTES	62
Réseau routier	52	<i>Paroisse protestante</i>	62
Entretien des routes	52	Convention	63
ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT	52	Institutions	63
.....		Organisation interne	63
<i>Voirie</i>	52	Organistes	63
<i>GEDREL SA</i>	52	Animations	63
Campagne de sensibilisation	53	Concerts de Belmont	64
<i>Déchets urbains</i>	53	<i>Paroisse catholique</i>	64
Ordures ménagères	53	Eglise Saint-Nicolas de Flüe	64
Ramassage des piles usagées	53	Organisation	64
Déchets encombrants	53	<i>Paroisse de langue allemande de Villamont à</i>	
Verre	54	<i>Lausanne</i>	64
Papier	54	CONCLUSION	64
<i>Compostière intercommunale "La Coulette"</i> ..	54	CONCLUSIONS	65
<i>Total des déchets par habitant</i>	54	<i>Annexe 1</i>	66
<i>Déchets spéciaux</i>	54	<i>Annexe 2</i>	67
ÉPURATION DES EAUX ET		<i>Annexe 3</i>	68
COLLECTEURS	55		
<i>Épuration des eaux – STEP</i>	55		
Principaux travaux	55		
<i>Collecteurs</i>	56		
ESPACES VERTS	56		
<i>SOCOSEV</i>	56		
AMENAGEMENT ET GESTION DU			
TERRITOIRE (Police des constructions et			
Urbanisme) – TEMPLES & CULTES.....	57		
POLICE DES CONSTRUCTIONS	57		
Facturation pour délivrance des permis	58		
Facturation des taxes d'introduction, lors de			
l'établissement des permis de construire	58		
<i>Service technique</i>	58		
<i>Service de contrôle des citernes</i>	58		
<i>Energies renouvelables</i>	59		
<i>Surveillance des chantiers (installation et</i>			
<i>échafaudages)</i>	59		
Extrait des statistiques du logement	59		
<i>Tribunal administratif (TA)</i>	59		
<i>Projets ou constructions en cours</i>	59		
Plan de quartier "En Arnier"	60		
Autres plans de quartiers légalisés	60		
<i>Commission de salubrité</i>	61		
<i>Carte de gestion des zones instables</i>	61		
URBANISME	61		
<i>Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »</i> ..	61		
<i>Projet de modification du Plan de quartier</i>			
<i>« Signal de Belmont »</i>	61		
<i>Secteur "En Arnier-terrasses"</i>	61		
<i>Plan de classement des arbres</i>	62		
<i>Commission consultative d'urbanisme - CCU</i>	62		
<i>Commission municipale d'urbanisme - CMU</i> ..	62		
<i>Préavis N° 9/2003</i>	62		

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2006

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre b, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 96 du règlement du Conseil communal du 2 mai 1991, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2006.

Suite aux nouvelles dispositions légales découlant de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003, la durée de la législature passe de 4 à 5 ans. Celle-ci s'achève dorénavant le 30 juin au lieu du 31 décembre.

Ce qui précède provoque un bouleversement dans le fonctionnement des municipalités, en ce sens qu'elles répondent aussi de la gestion des prédécesseurs, s'agissant du dernier semestre de la législature précédente.

A Belmont, seule Mme Hélène Brughera de l'ancienne équipe avait décidé de mettre un terme à son mandat et les 4 sortants ont été réélus, accompagnés de Mme Chantal Dupertuis. Ceci a permis à la Municipalité un passage « en douceur » dans la nouvelle législature, et d'établir le présent rapport sans avoir à émettre de réserve sur le 1^{er} semestre 2006.

Nous indiquons ci-après la répartition des dicastères en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2006, et qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale – Personnel – Délégué aux affaires Lausanne Région - TL – PPP (Protection civile, Police, Pompiers [SDIS])**

M. Gustave Muheim, syndic

2. **Finances - Domaines - Forêts - Vignes - Bâtiments communaux**

M. Gilbert Moser, municipal

3. **Écoles (y.c. UAPE, transports scolaires) – Œuvres sociales – Affaires culturelles**

Mme Chantal Dupertuis, municipale

4. **Services industriels - Travaux publics - Assainissement et protection de l'environnement - Espaces verts**

M. Philippe Michelet, municipal

5. **Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme) – Temples et cultes**

Mme Catherine Schiesser, municipale

MUNICIPALITÉ

La Municipalité a siégé officiellement à 40 reprises durant l'exercice 2006. A l'occasion de ces séances, 1'102 objets ont été traités (1'321 en 2005). Ces objets ont généré 982 décisions (1'132 en 2005).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 16 (17 en 2005) par voie de préavis.

Aux séances précitées s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2006 :

- étude Parking à l'entrée Ouest RC 773;
- Grande Salle – préavis + suivi des travaux;
- P.Q. du Signal, révision du plan légalisé;
- PALM (projet d'agglomération Lausanne Morges) – consultation préalable et finale;
- plafond d'endettement et de cautionnement pour la nouvelle législature – études y relatives;
- Police intercommunale : finalisation des dispositions de collaboration + préavis;
- projet de modification du P.Q. Arnier II, ex secteur « En Terrasses »;
- projet de PPA, Coin d'En Haut, parcelle privée;
- SDEL (schéma directeur de l'Est lausannois) – travaux de mise en œuvre;
- Services Industriels : suite des réflexions en vue de la libéralisation du marché de l'électricité;
- Zones 30 km/h – finalisation du dossier.

Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2006. Pour mémoire, nous indiquons aussi le temps consacré en 2004 et 2005.

Mandat	Politique	Gestion	S. I.	A refacturer	Total 2006	Total 2005	Total 2004
Muheim G.	351.50	1263	25	48.50	1688.00	1576.00	1'621.50
Brughera H. jusqu'au 30.06	163.50	548			711.50	1221.50	1'536.00
Moser G.	158	713.50			871.50	689.50	690.00
Michelet Ph.	208.50	685.50	177.50		1071.50	1085.50	1'082.50
Schiesser C.	268.50	829			1097.50	730.50	
Dupertuis Ch. (depuis le 01.07)	81.75	244.50			326.25		
Divers						34.00	15.00
Total	1231.75	4283.50	202.50	48.50	5766.25	5337.00	5'474.00

Les heures mentionnées sous "S.I." sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les montants refacturés concernent : Conseil d'administration des TL et Commission cantonale de gestion des emplois temporaires subventionnés.

Les heures mentionnées sous divers en 2004 concernent M. Jean-Pierre Vallotton, pour la préparation de son rapport de gestion 2003 et M. Perret-Gentil en 2005 pour son rapport de gestion 2004.

Dans les heures de gestion de M. Moser sont incluses les heures pour le suivi de la transformation de la Grande Salle (103 h.), ainsi que celles pour les analyses nécessaires à la préparation du nouveau préavis « plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2006 – 2011 ».

Plus généralement, la répartition des dicastères pour la nouvelle législature a provoqué une augmentation du temps consacré au 2^{ème} semestre 2006, pour Mme Schiesser et le Syndic.



Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2006

M. Gustave MUHEIM, Syndic

- Comité faïtier système informatique
- CIP (*Caisse intercommunale de pensions*)
- TL (*Transports Lausannois*)
- Lausanne Région (correspondant économique)
- Commission de police
- Commission du feu
- Comité directeur ORPCi LAUSANNE-EST (*Organisation Régionale de Protection Civile*)
- Association des syndicats et municipaux de police

M. Gilbert MOSER, Municipal

- Vice-Président de la Commission de police
- CIP (*Caisse intercommunale de pensions*)
- Lausanne Région – délégué Commission financement régional
- CIGM (*Centre Intercommunal de Glace de Malley*)
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise

Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale

- Commission scolaire intercommunale
- Passeport-vacances
- Ecole de musique de Pully
- Commission sociale
- Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex)
- RAS (*Régionalisation de l'Action Sociale*) – déléguée assemblée générale du Conseil intercommunal
- Sociétés locales et sportives
- Lausanne Région – Commission petite enfance

M. Philippe MICHELET, Municipal

- SICEL (*SI des Communes de l'Est lausannois*)
- GEDREL (*Gestion des déchets de la région lausannoise*)
- STEP (*Station d'épuration des eaux usées*)
- SOCOSEV (*Société Coopérative des Sites et des Espaces Verts de la région lausannoise*)
- Lausanne Région – Commission déchets

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale

- Commission d'hygiène et de salubrité
- La Passade
- RAS (*Régionalisation de l'Action Sociale*) – déléguée suppléante assemblée générale du Conseil intercommunal
- Paroisse et concerts de Belmont

Informations – Médias électroniques

Publication, début de l'année, de la Passade « spécial élections communales ».

Edition d'un nouveau guide en matière de gestion des déchets ménagers, distribué en fin d'année avec le calendrier de ramassage.

Mise à jour permanente de notre site Internet www.belmont.ch. A noter que d'avoir siégé au Centre communal a fait que les décisions du Conseil communal étaient « en ligne » sur Internet immédiatement. Une liaison Internet étant prévue dans la nouvelle Grande Salle, cette information « en ligne » devrait pouvoir perdurer. Le nombre d'heures consacrées à la mise à jour du site en 2006 est de 97.75 (132 h. en 2005), mais il est à noter que les heures « en ligne » susmentionnées ne sont pas comprises dans ce décompte. Il reste encore des pages à construire ... dès que du "temps mignon" sera trouvé !

CCAR

Aucun dossier n'a été transmis à la CCAR lors de l'exercice sous revue, mais ses membres ont été invités à suivre les deux assemblées générales de Lausanne Région.

Divers

L'année 2006 étant celle des « grands chambardements institutionnels », **M. le Préfet du district de Lausanne** a décidé de reporter à début 2007 sa visite de contrôle annuel du bon fonctionnement de notre administration et de nos autorités.

La Municipalité



ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL – TL – DELEGUE AUX AFFAIRES LAUSANNE REGION – PPP (PCI, POLICE, POMPIERS)

M. Gustave MUHEIM, Syndic



ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Greffe municipal et secrétariat de la Municipalité

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

Documents divers établis par le Greffe municipal		
	2005	2006
· actes de mœurs	7	9
· déclarations de domicile	395	393
· déclarations diverses (vie, hébergement, départ)	52	191
· lettres (autres correspondances en sus) * ¹	6320	3380

*¹ En 2005, nous avons tenu compte des envois en nombre tels que les publipostages (sans les tous ménages).

Entreprises

Au 31 décembre 2006, le registre communal comprenait 119 entreprises (112 en 2005). Il s'agit pour l'essentiel de PME au nombre de collaborateurs restreint.

Contrôle des habitants

La population était de 3083 habitants au 31.12.2006. L'augmentation est de 158 personnes.

La population résidente et les différents permis pour étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-contre.

Statistique population	2005	2006
· Population résidente	2925	3083
· Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés *	* 103	56
· Permis « frontaliers »	0	0

* moins de permis renouvelés vu que pour les personnes de la CEE/AELE les échéances de permis ont passé respectivement pour les permis B et C d'une année et trois ans, à 5 ans.

Tableau des mutations					
Année	Arrivées	dont naissances	Départs	dont décès	Total
2000	354	34	311	11	665
2001	401	33	251	7	652
2002	438	35	323	13	761
2003	440	42	324	9	764
2004	365	35	343	7	708
2005	443	25	297	6	740
2006	498	46	356	12	854

· Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis A en B et de B en C.

· Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C

Répartition de la population			
Année	Étrangers	Suisses	Population résidente
1999	405	1922	2327
2000	420	1954	2374
2001	483	2041	2524
2002	526	2118	2644
2003	558	2207	2765
2004	558	2221	2779
2005	594	2331	2925
2006	645	2438	3083

· Le nombre de 645 étrangers inclus 33 permis L qui ne figurent pas dans le décompte informatique communal des habitants au 31 décembre, par contre ils sont intégrés dans le décompte cantonal à la même date. Pour information, les éventuels impôts à la source de ces permis L (de courte durée mais actifs au 31.12, parce que renouvelés) sont dans les comptes communaux de l'année sous revue.

Mme Dorthe, préposée au contrôle des habitants, répond aussi au guichet principal de l'administration et réceptionne les appels téléphoniques du no principal (021 721 17 21). En 2006, 2'928 personnes ont fait usage du guichet et 4'695 de la ligne T+T précitée. Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs à la Bourse, la Police et le Service technique.

Réception des nouveaux habitants

Organisée depuis 1989, cette manifestation rassemble environ 40 % des personnes invitées. En 2006, c'est au son des instruments de la Fanfare l'Avenir que les nouveaux habitants ont été accueillis, complété par le diaporama sans cesse renouvelé de notre ancien municipal Marcel Burnier. Qu'il en soit ici à nouveau remercié, d'autant plus qu'il oeuvrait pour la dernière fois ... Ses merveilles vont nous manquer !!! MERCI Marcel.

Une séance de travail a réuni quelques personnes ayant manifesté de l'intérêt pour imaginer une solution apte à prendre le relais du diaporama. Plusieurs pistes ont été évoquées (film, diaporama, animateurs, spectacle, balade à travers la Commune, etc.) mais aucune n'a dominé. Les réflexions engagées se poursuivront en 2007.

Archives

Depuis 1993, notre ancien secrétaire municipal, M. Emile Pichard, consacre une partie de son temps de retraité à la gestion de nos archives.

En 2006, Milon aura travaillé 172 heures pour assurer la pérennité de nos actes administratifs. Et le 7 mars 2007, il nous a fait parvenir le courrier suivant :

Je termine ce jour (27.2.2007) mon « pensum » de l'hiver 2006/2007 aux archives communales. Après ... sauf erreur ... 14 années ou plutôt « périodes/saisons » passées à organiser, mettre et tenir à jour, éliminer, épurer, etc. ... les archives communales, et comme déjà envisagé, le moment est venu pour moi « d'abandonner la compétition » et de penser enfin à la retraite ; c'est le moment ... ou bien ?? Il ne reste pas moins que, s'il faut rendre encore quelques services ... et bien ... O.K. je reste volontiers à disposition ... si la santé me le permet (mais pour de plus courtes périodes).

Au fait, saviez-vous que M. Pichard est né en 1930 et qu'il reste un des meilleurs « fusils » de nos sociétés de tir ? MERCI Milon, pour cette immense tranche de vie consacrée à notre collectivité. Mme Genton qui te succède au « compactus » se réjouit que tu acceptes de lui transmettre tout ton savoir. Mais contrairement à Hergé, nous t'autorisons à continuer à lire Tintin après 77 ans !

Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse

Les personnes suivantes, auxquelles le Conseil communal avait accordé la Bourgeoisie en 2005, ont été assermentées et ont obtenu la nationalité suisse en 2006, soit :

- Mlle Jessica Fernandez;
- Mlle Jessica Da Costa Ferreira;
- M. Valerio Tiganas.

En 2006, le Conseil communal a accordé la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne à :

- M. Bruno Venditti, et, cas exceptionnel, M. Venditti a été assermenté la même année, soit le 13 novembre 2006.

Le préavis 06/2006 qui octroyait la bourgeoisie de Belmont à M. Venditti, était le dernier préavis de naturalisation présenté au Conseil communal, selon l'ancienne procédure. Ledit préavis a donc permis l'abrogation du règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Belmont-sur-Lausanne du 22 avril 2002. Dès lors, et conformément à la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2005, il appartient à la Municipalité de se prononcer sur les demandes de bourgeoisie, après avoir consulté la Commission de naturalisation, nommée au sein du Conseil communal.

PERSONNEL

Administration générale

Le poste à 100% au Greffe, vacant au 1^{er} janvier, a été repourvu le 1^{er} mai par l'engagement de Mme Christiane Genton à 50%, pour les motifs invoqués dans le rapport de gestion 2005 (analyse des besoins en cours de révision).

Bourse communale

Mme Jan nous a quitté contractuellement le 31 janvier 2006, mais elle est en retraite depuis novembre 2005. Les 3 mois d'écart ont permis de lui restituer le solde de vacances et d'heures supplémentaires.

Mme Chabloz a donc repris le poste de Boursière le 1^{er} novembre 2005, et nous tenons à la féliciter, ainsi que ses collaboratrices Mmes Tschanz et Masson, pour la parfaite gestion de ce service.

Police municipale

Le Sergent-Major Albert Grand aura cumulé, jusqu'au 1^{er} septembre, toutes les fonctions de police à Belmont. Depuis la date précitée, M. Grand est responsable de la police administrative, alors que la police de proximité et police secours sont assumées par le Corps de Pully.

Service technique

Au vu du volume de travail dans le service, Mme Christiane Parra, secrétaire de notre technicien communal M. Gilles Warnery, a accepté d'augmenter son temps de travail de 50 à 70%, dès le 1^{er} avril.

Conciergerie

Notre collaborateur à 50% M. Bill Derouand ayant décidé de prendre une retraite anticipée à fin septembre 2006, nous n'avons pu que prendre acte de cette décision. Nous souhaitons à Bill une longue et heureuse retraite, les pieds dans l'eau à Dénia (ESP).

L'activité de M. Derouand étant partagée avec les S.I., nous avons recherché un nouveau collaborateur polyvalent et engagé, pour le 1^{er} janvier 2007, M. Hernan Castro. Le taux sera de 100%, au vu de l'accroissement des tâches de conciergerie pour la Grande Salle et l'augmentation du nombre de classes. M. Castro reprend aussi la fonction d'intendant du Refuge.

UAPE

Le 28 août, Mme Henry a rejoint nos deux éducatrices au sein de l'Unité d'accueil pour écoliers. Cet engagement à 50% était rendu nécessaire par l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge par l'UAPE.

Apprenti(e)s

Deux apprentis, Mlle Jessica Tschabold et M. Yannick Favre, domiciliés à Belmont, sont en formation depuis l'été 2005.

Coordination de sécurité

M. Grand, préposé à la sécurité, contrôle régulièrement si nos collaborateurs respectent les consignes en matière de sécurité au travail. Les points encore en suspens en 2005 dans les services extérieurs ont été réglés à satisfaction du préposé.

Une attention particulière a été portée à la santé du personnel travaillant assis, et 5 personnes ont reçu des nouvelles chaises de bureau.

Tous nos cadres, à savoir : Mlle Fogoz, Mme Chabloz et MM. Gamboni, Grand et Warnery, ont suivi un cours dispensé par l'ISPA (Institut suisse de prévention de l'alcoolisme). Le but est d'identifier le problème et d'accompagner de façon proactive les personnes malades. L'entier de notre personnel suivra un cours similaire au printemps 2007.

Service du personnel

M. Albert Grand, chef de notre police municipale, est aussi notre responsable des ressources humaines (RRH). En 2006, il a répondu à 49 offres d'emploi spontanées (63 en 2005). Le temps consacré à la tâche de RRH varie en fonction des mutations au sein du personnel (18 % en 2006 contre 30 % en 2005).

Gestion du personnel

Les heures supplémentaires effectuées sont en diminution. Solde des heures à restituer au 31 décembre 2006 : 720.90 heures contre 1'104.50 en 2005.

Vacances : si les heures supplémentaires ont diminué, quelques personnes ont accumulé du retard dans la prise des vacances qui leur sont dues au 31 décembre (80.25 j. en 2006 contre 50.5 j. en 2005). Le secrétariat et la police administrative sont principalement concernés. Une des cause réside dans la réorganisation du Greffe, aujourd'hui achevée. Dès lors, la Municipalité sera particulièrement attentive pour que les soldes de vacances soient pris dans les meilleurs délais.

Gestion du personnel - Tableau		2003	2004	2005	2006
Nbre de personnes au 31.12	100%	14	15	15	14
	90%	--	--	--	1
	80%	2	1	1	0
	70%	1.25	1	2	3
	60%	1	1	0	0
	50%	1.75	2	1	* 2 4
	40%	0	1	0	1
En apprentissage		1.5	1	2	2
Contrat privé à temps réduit		8	7	5	5
Statistiques		2003	2004	2005	2006
Nbre total de jours de travail		4437.00	4731.00	4912.00	5160.00
Absences	maladie	112.00	96.50	96.00	58.50
	accident	124.25	*1 200.50	2.00	8.50
	médecin, physio, etc	11.75	16.50	17.75	10.75
	maternité	0.00	0.00	0.00	0
	militaire - PCi	11.00	8.50	3.00	1.00
	formation prof.	25.25	17.50	45.75	31.50
	autres motifs	7.25	0.00	0.00	0.00
	vacances	483.00	476.50	487.00	495.50
Jours effectifs de travail		3662.50	3915.00	4260.50	4554.25
soit en %		82.54	82.75	87.73	88.26
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%		42.50	42.50	42.50	42.50

*1 D. Tschibold arrêté 177 jours pour accident

*2 dont un poste vacant suite au départ à la retraite de M. Derouand.

Formation continue

En collaboration avec les Communes de Pully et de Paudex, un module de formation continue « e-learning » permet à notre personnel, appelé à travailler avec les différents programmes de bureautique, d'améliorer ses connaissances (autoformation sur la place de travail ou à distance). Un accent particulier sera mis auprès des personnes concernées par cette formation durant le 1^{er} semestre 2007; le contrat avec le fournisseur du logiciel arrivant à échéance en automne 2007 et son renouvellement n'étant pas prévu par les 3 communes partenaires.

Divers

Tel qu'indiqué dans le rapport de gestion 2005, la révision du Règlement pour le personnel communal est suspendue depuis 2004.

La Commission de gestion 2005 ayant proposé à la Municipalité de procéder à une analyse approfondie sur les besoins en personnel, le Règlement précité se devra d'être en adéquation avec le résultat de l'analyse.

Le travail a débuté en automne 2006 et se poursuivra au moins jusqu'à la fin de l'été 2007.

A ce jour, il est donc trop tôt pour en tirer des premiers enseignements, si ce n'est que les demandes formulées par les « Cancoires » étant en progression constante, il est quasiment certain que la dotation actuelle en personnel administratif ne suffira pas à faire face aux besoins à l'avenir. Le futur préavis sur le Règlement comportera donc aussi le résultat de l'analyse.

En 2006, nous avons fêté les 25 ans d'activités au service de notre commune de M. Albert Grand.

En conclusion, à nouveau un grand merci au personnel communal, qui a œuvré tout au long de l'année avec, à l'esprit, la notion de service au public !

Vous trouverez l'organigramme des services communaux en annexe N°2.

Transports publics

Le service « taxi-bus » a subi les désagréments du conflit juridique opposant 2 sociétés de taxis lausannoises. La conséquence majeure fut un fléchissement de la qualité (respect des heures annoncées de prise en charge). Cette situation s'est rétablie fin 2006, grâce à une « reprise en main » des prestataires de service par la direction des t.-l.

Le service « bus-pyjama » ramène toujours à bon port et en toute sécurité les jeunes (et moins jeunes) fêtards de 40 communes de la région.

Lausanne Région

Nous reprenons ci-après le rapport de gestion édité par la Communauté de la région lausannoise.

Rapport d'activités 2006

L'année 2006 a vu la fin de la législature 2002-2006 « prolongée » et le début de celle de 2006-2011, étendue par la nouvelle Constitution vaudoise. C'est ainsi qu'un grand nombre de représentants de secteur ont changé au sein des commissions de Lausanne Région.

Le Bureau de coordination, présidé par M. G. Muheim, syndic de Belmont, a organisé à l'intention des nouveaux élus, en août 2006, une séance de présentation de Lausanne Région, de ses commissions, de leurs travaux et projets. A cette occasion, les Affaires régionales ont réalisé un dossier très complet de présentation de Lausanne Région, qui est remis aux nouveaux interlocuteurs et est à votre disposition au secrétariat.

Outre l'élaboration du budget 2007, le Bureau de coordination a suivi attentivement les travaux des groupes et commissions et a étudié leurs requêtes.

Suite au travail de la commission Financement Régional, et estimant qu'il s'agissait d'une infrastructure sportive régionale, le Bureau de coordination a présenté, lors des deux assemblées générales, le projet de prise en charge par les communes de Lausanne Région du déficit d'exploitation annuel du Centre Intercommunal de Glace de Malley – CIGM -. Ce déficit est actuellement assuré par les seules trois communes propriétaires.

Les montants de participation des communes ont été proposés par le Bureau de coordination, mais il est laissé à la discrétion de chacune de fixer la hauteur de sa contribution. En automne 2006, le Bureau de coordination a établi un préavis-type à l'attention des communes qui souhaitent le soumettre à leur Délibérant. Chaque participation communale donnera lieu à une convention avec la direction du CIGM. Les résultats seront connus courant 2007.

Le Bureau de coordination a porté une attention toute particulière aux démarches d'agglomération, avec le Projet d'Agglomération Lausanne Morges (PALM), dont trois de ses membres siègent au COPIL. Parallèlement, les secteurs ont poursuivi ou engagé des démarches plus ciblées s'inscrivant dans la même logique d'agglomération : poursuite des travaux du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois – SDOL -, mise en œuvre du Schéma Directeur du Nord Lausannois – SDNL-, création du Schéma Directeur de l'Est Lausannois – SDEL - et mise en œuvre du Schéma Directeur du Centre Lausannois – SDCL -. Ce dernier couvre les communes de Lausanne et Epalinges, respectant ainsi la logique du m2.

Le Bureau de coordination a organisé les deux Assemblées générales ordinaires. A l'occasion de celle de printemps, Messieurs Marcel Gorgé et Antonello Spagnolo ont présenté le projet « Des places d'apprentissage pour les JAD – Jeunes Adultes en Difficultés » de la commission Formation et Emploi des Jeunes. Lors de l'Assemblée générale d'automne, le 14 septembre 2006, les communes se sont prononcées en faveur du principe de financement du déficit d'exploitation du CIGM. Elles ont aussi accepté, sur proposition de la commune de Renens, d'augmenter le budget Toxicomanie de 1.- franc par habitant, au titre de participation au dispositif lausannois en la matière.

Lausanne Région, grâce à sa représentation au sein du Conseil de Fondation de Beaulieu, a suivi activement les travaux et la gestion de celle-ci.

Le Bureau de coordination est également représenté au sein de la commission cantonale pour les déchets. Il a aussi, sur demande de communes, avalisé la création d'une nouvelle commission « Déchets ».

En ce qui concerne le personnel de Lausanne Région, le Bureau de coordination a pris acte, avec regret, de la démission de son secrétaire général Denis Décosterd. Pour repourvoir son poste, cinquante-trois personnes ont fait offre de candidature, neuf d'entre elles ont été retenues pour des entretiens avec une délégation du Bureau de coordination. A la fin d'une série de trois entretiens, le poste a été repourvu par l'engagement de Madame Patrizia Marzullo Darbellay qui prendra ses fonctions de secrétaire générale le 1er avril 2007.

Affaires régionales

(Responsable Mme Marie Savary)

Commissions et Groupes

La commission "Toxicomanie"

La commission Toxicomanie, comme toutes les autres, a vu sa composition fortement changer à l'occasion de la nouvelle législature. Madame Raymonde Gyger a été nommée à sa présidence.

Durant cette année, la commission a abordé les sujets suivants :

- réflexion concernant la proposition renanaise de demander aux communes de la région de participer, à hauteur de Fr. 1.-/hab., au dispositif lausannois en la matière qui, pour rappel, s'élève actuellement à 5 millions annuels.
- Réflexions autour de la création d'un espace de consommation et d'un bistrot social en lien avec le préavis lausannois.
- Compte-rendu des activités de DEPART. Ce projet mis sur pied par le Centre St-Martin, l'UMSA – Unité Médicale de Santé pour Adolescents - et le SUPEA – Service Universitaire de Psychiatrie pour Enfants et Adolescents -, s'adresse aux adolescents ayant des problématiques d'addiction ainsi qu'à leurs familles, mais surtout aux professionnels confrontés à des jeunes avec des problèmes d'addictions - souvent le personnel enseignant ou les éducateurs -. Financé partiellement, au début sur deux ans, par Lausanne Région, la commission a estimé nécessaire de financer ce très important projet une année supplémentaire. Le canton ayant reconnu la nécessité et l'efficacité d'une telle structure la financera, dès la fin 2008, pérennisant ainsi son action.

- Choix des institutions à subventionner avec le franc supplémentaire accordé par l'Assemblée générale d'automne, La commission a souhaité que la subvention lausannoise de 83'000.- à l'association Bethraïm ainsi que celle de Fr. 30'000.- à Rel'ier soient toutes deux reprises par Lausanne Région. Le solde, en fonction de la variation du nombre d'habitants, sera affecté à des actions de prévention auprès des jeunes.
- Discussions à propos du financement du dispositif en faveur des toxicodépendants sur le Canton de Vaud et de la répartition entre la ville de Lausanne, le Canton, Lausanne Région et les communes.
- Elaboration de ses objectifs pour la nouvelle législature, à savoir continuer à positionner la commission Toxicomanie de Lausanne Région, comme lieu d'échanges et de débats. Ainsi, la commission a programmé une journée de réflexion en 2008, des actions de prévention auprès des jeunes, une reprise des cours de prévention pour des publics ciblés et une aide organisationnelle et financière aux communes désireuses d'organiser des séances d'information/ prévention pour leurs citoyens.

La commission a surtout organisé, en collaboration avec Rel'ier, le 15 juin 2006 à Pully, une grande **journée de réflexion**, sur le même principe que celle qui a eu lieu en février 2004. Cette journée dont le thème était « Espaces publics et toxicomanie », a, au cours d'une conférence d'un psychiatre parisien, de cinq ateliers menés par des professionnels et de deux débats, abordé toutes les questions de grande actualité liées à la place du toxicodépendant en milieu urbain.

Cette journée a rencontré un énorme succès puisque près de 150 personnes se sont inscrites aux ateliers et qu'environ 200 personnes ont assisté aux conférences et débats. Son organisation a été rendue possible grâce à la précieuse aide de Rel'ier mais aussi des membres de la commission Toxicomanie.

TVRL a diffusé pendant plusieurs jours, un sujet qu'ils ont réalisé durant le débat du soir « Espace de consommation de stupéfiants à Lausanne : une incitation à se droguer ? »

Un compte-rendu de cette journée est disponible sur le site de Lausanne Région.

Un montant total de Fr. 7'800.- a été utilisé à cet effet, grâce à la commune de Pully qui a mis gratuitement à disposition ses locaux. Nous tenons à l'en remercier ici.

La commission "Formation et Emploi des Jeunes"

Au début de la nouvelle législature, la commission Formation et Emploi des Jeunes a nommé Madame Michèle Gay-Vallotton co-présidente de la commission avec Madame Lauréanne Salamin Michel, qui en a assuré la présidence tout au long de la précédente législature.

Tous les chiffres montrent que de plus en plus de jeunes ne trouvent pas de place d'apprentissage. Il est absolument nécessaire qu'ils soient pris en charge durant cette période difficile. La commission Formation et Emploi des Jeunes travaille donc toujours à trouver des moyens concrets pour augmenter les places d'apprentissages dans les entreprises, ainsi qu'à créer des synergies entre les professionnels du réseau.

La commission regrette aussi que beaucoup de formation en deux ans, avec un niveau de cours professionnels moins élevé, aient été supprimées, car cette manière de faire a encore réduit le marché des places d'apprentissage pour les élèves sortant, notamment, de VSO. Cette même constatation a été faite pour l'accès aux emplois. Conscientes de ce problème, beaucoup de communes auraient souhaité former puis embaucher des jeunes en tant **qu'intendant communal**. La commission, parallèlement à plusieurs autres actions de ce type, notamment du Grand Conseil, a étudié la possibilité de créer une formation d'intendant communal. A l'occasion de son étude, elle a constaté qu'une nouvelle formation allait être reconnue par la Confédération, celle d'agent d'exploitation, qui semble correspondre à la fonction d'intendant communal. La commission continue donc sa recherche afin de proposer aux communes cette nouvelle formation.

Une délégation de cette commission a eu une série d'entretiens avec Madame Dotezac, cheffe de projet pour la nouvelle **loi sur la formation professionnelle vaudoise** – nLVFPr -. La commission a été ravie de constater que TOUTES les propositions de la commission Formation et Emploi des Jeunes de Lausanne Région ont été prises en compte dans le projet de cette nouvelle loi. La commission s'impliquera donc fortement par des actions d'informations et des débats à l'occasion de la mise en consultation de cette nouvelle loi.

La commission Formation et Emploi des Jeunes a lancé, en 2006, son grand projet de création de **places d'apprentissage pour les jeunes adultes en difficulté - JAD** - dans ses communes membres. Pour ce faire elle a élaboré le projet en collaboration avec Monsieur Spagnolo du DSAS et a nommé Monsieur Marcel Gorgé, préfet honoraire, porteur de ce projet auprès des communes membres. Ces derniers ont donc présenté ce projet dans les différents secteurs de Lausanne Région et en Assemblée générale. A fin 2006, cinq communes ont mis en place des solutions formatives pour les JAD. La commission a décidé de proposer aux communes d'autres solutions formatives pour les JAD, solutions plus légères telles que des places de stage ou de préapprentissage.

La commission a aussi apprécié, suite aux nombreuses critiques lors de la consultation, dont celle de Lausanne Région, que le Canton décide de retirer son **projet de loi cantonale sur l'aide financière à la formation**.

Durant cette année, une mise à jour du site **www.kiftontaf.ch** a été effectuée. Le site de Lausanne Région à l'attention des jeunes en recherche de formation correspond parfaitement à la demande de ces derniers. C'est pour cela que plus de 28'000 personnes l'ont visité cette année et plus de 307'081 pages ont été visitées. La plus grande fréquence de connexion se situe au mois de mars (3'083) et le plus grand nombre de pages visitées au mois de juin (31'229), ce qui démontre bien l'utilisation de ce site au moment, un peu tardif il est vrai, de la recherche d'une formation. Une grande majorité des visiteurs en connaissent l'adresse, ce qui indique que la promotion de ce site par la carte **www.kiftontaf.ch**, largement distribuée, porte ses fruits. Plus d'une centaine de courriels ont été reçus, souvent des appels au secours de jeunes qui après plus de 250 demandes de place d'apprentissage, n'avaient rien trouvé.

La commission Formation et Emploi des Jeunes étudie la possibilité de créer **un site Internet pour les employeurs** : quelles démarches administratives pour former, les formulaires, quel type de formation offrir, quelles aides en cas de problème, adresses et institutions utiles, etc.

En 2006, la commission Formation et Emploi des Jeunes a aussi organisé son stand au 9ème salon de la formation et de l'apprentissage « Planète Métiers » qui s'est tenu du 9 mai au 13 mai au CIGM.

Sur ce stand, les 171 places d'apprentissage proposées par les communes membres étaient recensées. Des panneaux, ainsi qu'un questionnaire/jeu présentant l'importance de faire des stages en entreprise en 8ème déjà était proposé aux visiteurs. De très nombreux prix offerts par des sponsors ont été distribués, ainsi que des cartes et des stylos faisant la promotion du site www.kiftontaf.ch. Tout le stand a été géré par des apprentis employés de commerce des communes.

Les professions de floriculteur, paveur, réparateur automobile et informaticien ont été présentées par les apprentis des Communes de Pully, Lausanne, Epalinges et Prilly, et ce par le biais d'activités interactives que les jeunes visiteurs ont beaucoup appréciées.

De l'avis de tous les professionnels, le stand de Lausanne Région était beau et attirait un grand nombre de jeunes en donnant une réponse claire à leurs interrogations. Plus de 3'300 jeunes de VSO et de VSG l'ont visité.

Le stand de Lausanne Région a été rendu possible grâce à la précieuse aide de l'Atelier des maquettes de la ville de Lausanne, aux communes qui ont préparé des présentations et à celles qui ont mis à disposition, pour une journée, leurs apprentis. Nous tenons à les en remercier sincèrement.

Un montant de Fr. 9'800.- a été nécessaire pour la réalisation de ce stand.

La commission "Petite Enfance"

La commission Petite Enfance, présidée par Monsieur Oscar Tosato, a reçu les informations lausannoises au sujet d'un logiciel calculant le coût brut d'une structure d'accueil.

Elle a travaillé, tout au long de cette année, à suivre la mise en place de la nouvelle loi sur l'accueil de jour de l'enfance - LAJE - et à transmettre les informations à ses membres.

Elle a fixé ses objectifs de législature en fonction de la nouvelle organisation découlant de la mise en application de la LAJE, à savoir aider et informer les communes à trouver la solution la plus adaptée à leurs besoins.

Dans ce but, la commission Petite Enfance, a mandaté un sous-groupe de techniciens, pour apporter des solutions concrètes aux communes, aussi bien du point de vue technique, que juridique et financier. Cette séance d'information aura lieu en 2007.

La commission "Transports"

a supervisé les travaux de différents sous-groupes :

Comptages du trafic individuel et des transports collectifs

La commission Transports, a reçu les rapports des comptages 2005 de ses mandataires, les bureaux Robert-Grandpierre et Rapp SA et Transitec SA.

Les comptages 2005, qui pour les besoins du PALM ont été étendus à l'agglomération Lausanne Morges, montrent des résultats très encourageants particulièrement en ce qui concerne le transport individuel en ville de Lausanne. Pour la première année, et malgré un taux de motorisation sans cesse grandissant, les déplacements en ville de Lausanne ont diminué. Toutes ces charges ont été reportées sur la ceinture autoroutière qui voit plus de 79'000 véhicules par jour sur certains tronçons.

Ces comptages seront aussi utilisés pour alimenter le système de modélisation Emme 2 – système de simulation des transports -.

Ces résultats ont été présentés à la presse qui y a donné un large écho et le rapport de synthèse se trouve sur le site www.lausanneregion.ch.

Les comptages quinquennaux sont amortis sur 5 ans, à raison de Fr. 40'000.- par an.

En ville sans ma voiture

Suite à une décision de ne plus participer à cette journée, le montant de Fr. 20'000.- inscrit sur le budget 2006 a été utilisé pour la réalisation d'un Guide P + R.

Guide Parquer + Rouler

En raison de son succès en 1998, Lausanne Région avait souhaité remettre à jour ce guide initialement intitulé « Guide du pendulaire futé ».

Un nouveau Guide P + R a donc été réalisé sur la base du territoire de la communauté tarifaire Mobilis. Il recense, sur ce territoire dépassant largement le territoire de Lausanne Région, tous les parkings de longue durée à proximité d'un arrêt des transports collectifs. Ainsi plus de 6'000 places ont été recensées; leur prix et l'arrêt de transport collectif le plus proche sont indiqués.

Sur ce guide, une autre carte présente un zoom sur les Parkings Relais en entrée de Lausanne. Enfin une troisième carte donne la durée du transport collectif jusqu'au centre ville.

Sorti de presse en décembre 2006 à 100'000 exemplaires, il a été présenté à la presse, ce qui a donné lieu à un grand nombre de demandes de privés. Il sera gratuitement distribué dans les communes, les offices du tourisme, les centres de congrès, les hôtels et dans les Hautes écoles.

Son financement de Fr. 30'000.- a été assuré par le budget 2006 de l'action En ville sans ma voiture ainsi que par des publicités.

Service Pyjama

Depuis 2003, le service Pyjama est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région continue à en assurer la coordination de la communication, mais aussi à répondre aux questions de ses utilisateurs, via le site www.service-pyjama.ch. La commission Pyjama a organisé une présence, tout au long de l'année, lors des manifestations pour les jeunes adultes. Le partenariat avec l'association « Be my angel » a continué. De plus, deux vagues de communication, au printemps et en automne, ont permis de fortement augmenter sa clientèle.

Dans les nouveautés, il est à noter que des automates rendant la monnaie ont été installés au départ des bus du service Pyjama.

Le service Pyjama dessert aujourd'hui plus de soixante communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances. Ce service a vu la fréquentation de sa clientèle fortement augmenter en 2006 : une augmentation de 10,6 % pour le LEB, de 17,1% pour le réseau de bus et de 25,3 % pour les CFF, transportant ainsi plus de 72'000 utilisateurs en 2006. Ceci prouve, si besoin en était, l'importance de ce service pour les jeunes de notre région.

La Commission "Activités sportives"

La commission Activités sportives a, dans le cadre de son étude pour la construction d'une piscine olympique couverte, étudié une solution transitoire qui aurait consisté à couvrir la piscine de Bellerive par une bulle. L'étude de cette solution, pour laquelle la ville de Lausanne était disposée à financer l'entier des investissements, a été stoppée lorsque la ville de Lausanne a informé l'Assemblée générale qu'elle souhaitait retirer ce projet en raison d'un autre projet de construction d'infrastructures sportives.

Dans le cadre de la reprise des frais d'exploitation du Centre Intercommunal de Glaces de Malley par les communes membres, la commission a soumis cet objet au vote des communes lors de l'Assemblée générale de septembre 2006. La question de principe de financement du déficit d'exploitation a été adoptée par 23 voix pour et 3 contre. Le vote à propos de la répartition financière a obtenu un résultat de 20 voix pour et de 6 contre.

Toutes les adresses des clubs sportifs ont été remises à jour avec l'aide des communes, afin que la commission puisse rééditer son « Guide sportif régional ». Cependant, pour des raisons financières évidentes, elle a décidé de ne plus l'imprimer sous forme de brochure, mais de mettre toutes ces informations sur un site web : www.guidesportif.ch. Cette manière de faire permet aussi une mise à jour presque immédiate des données.

D'autre part, des sociétés sportives commerciales, écoles de danse, écoles de gymnastique et fitness, ont été contactées pour apparaître sur ce site, moyennant un financement de 10.-/an. Le site est terminé et en ligne. Cependant la commission Activités sportives a souhaité que les informations concernant les sociétés sportives lausannoises soient rapatriées à Lausanne Région pour qu'elles apparaissent sur le site de la même manière que les autres.

Toute la communication au sujet de ce site, sera faite au cours du printemps 2007.

Cette opération a pu être réalisée avec un montant de Fr. 6'000.-.

Commission "Déchets"

En raison des nouvelles questions légales relatives au financement de l'élimination des déchets, Lausanne Région a estimé nécessaire de recréer cette commission. Elle s'est réunie une première fois fin 2006.

Elle a nommé son président en la personne de Jean-François Luthi et a eu une présentation de la nouvelle loi cantonale. Elle se fixera ses objectifs au début 2007.

Démarches d'agglomération

PROJET D'AGGLOMERATION LAUSANNE – MORGES (PALM)

Les démarches "agglomération" occupent Lausanne Région pour une part significative le temps de ses responsables et de ses collaborateurs, en particulier avec le PALM et sa convention. Suite au départ de Monsieur Yves Junod, son poste n'a pas été repourvu. Les Affaires régionales en assurent le secrétariat sous la direction de Monsieur Denis Décosterd.

Le canton a poursuivi l'élaboration du projet d'agglomération Lausanne - Morges (PALM) en le liant au Plan directeur cantonal. Le projet d'agglomération acquerra force obligatoire de ce fait. Il permettra à l'agglomération de bénéficier, le moment venu, des futures dispositions fédérales d'aide au financement du trafic d'agglomération. Les questions liées aux finances et au processus institutionnel ont été relancées dans ce cadre; ces deux éléments constituant des obligations pour répondre aux exigences de la Confédération. Dans ce cadre, Lausanne Région a été chargée de gérer le volet processus institutionnel du projet d'agglomération.

Au nombre des opérations engagées, en cours et prévues à court terme, l'on peut mentionner la mise en consultation du projet définitif de PALM entre octobre et décembre 2006. Cette phase fait suite aux travaux effectués courant 2006, qui ont vu la finalisation du projet et sa rédaction définitive. La phase de consultation formelle demande aux Municipalités de prendre position face au projet de PALM et aux instruments de ratification proposés (convention, approbation du Palm, etc.). Une fois ces travaux achevés, le PALM sera finalisé, signé, puis transmis à la Confédération pour validation. S'ouvrira alors la phase de mise en œuvre.

Sur le plan institutionnel, s'il a été décidé de renoncer au processus constitutif initialement prévu, compte tenu des résultats mitigés de la consultation lancée sur ce point, cela ne signifie en aucun cas que les travaux de mise en œuvre ne concerneront pas les communes. En effet, la mise en œuvre du PALM demandera les travaux suivants :

- gestion globale du projet par le Canton, mais avec participation de représentants communaux au sein des instances de direction du projet (COFIL);
- engagement des communes dans le cadre des schémas directeurs : planification et études, mise en œuvre;

- adaptation des réglementations communales pour se mettre en conformité avec les principes et objectifs du PALM et des schémas directeurs : densification, renforcement des transports publics, etc.;
- participation des communes aux réflexions d'agglomération pouvant déboucher, à terme, sur une agglomération structurée.

L'abandon du processus constitutif initialement envisagé ne signifie pas que les communes pourront se reposer sur le canton ou qu'elles pourront ne rien changer à leur mode de faire. La démarche d'agglomération est une approche basée sur le partenariat et la collaboration dans laquelle la part des communes devra être pleinement assumée.

Promotion économique

(Responsable Mme Ariane Rochat)

En préambule, nous rappelons que la promotion économique de Lausanne Région comporte deux structures : la Commission Promotion économique et l'Office de promotion économique.

La Commission Promotion économique, présidée par M. Jacques Baudet, municipal à Romanel s/Lausanne, est composée de 15 membres, représentants politiques des communes de l'association, mais également de représentants de l'économie régionale. Elle s'est réunie 3 fois au cours de l'année 2006. La Commission a pour mission de définir les priorités d'actions et de suivre la mise en œuvre du programme de **l'Office de promotion économique**, qui en est l'instrument opérationnel.

Si toutes les activités de l'office ont pour mission l'appui aux entreprises, qu'elles soient en phase de création ou de développement, les actions menées et les voies empruntées pour y parvenir sont multiples. Ainsi, le présent document rapporte de manière factuelle, pour l'année 2006, les tâches accomplies.

Démarche d'orientation de la politique de promotion économique et de mise en œuvre des pôles de développement de Lausanne Région

Le contenu et les conclusions de l'étude mentionnée en titre, conduite en 2003 par la Haute Ecole de Gestion de Lausanne, permettent à notre promotion économique de mieux orienter ses actions et de disposer d'un outil d'aide à la décision.

Le volet « répertoire des disponibilités communales en matière de terrains à vocation industrielle » a été réactualisé au cours de cet exercice.

Soutiens directs aux créateurs d'entreprises

Ce ne sont pas moins de 130 entreprises qui ont sollicité le soutien de notre Office pour des aides diverses, tels que : appui à l'élaboration de plan d'affaires, recherche de financement, recherche de locaux et terrains, appui à la demande de permis de travail et de séjour ou encore information et mise en contact vers des organismes privés et publics.

Le 26% de ces contacts a été aiguillé vers notre Office par nos partenaires publics, 18 % par notre réseau (par exemple associations économiques ou Hautes écoles) et 56% par des entreprises qui ont fait une recherche via Internet, ou encore celles qui ont bénéficié précédemment de nos conseils lors d'une création et qui, en phase de développement, font à nouveau appel à nos prestations.

Trophée PERL

Par la remise de cette récompense, dotée d'une enveloppe globale de Fr. 90'000.-, Lausanne Région entend primer 4 entreprises régionales pour des projets originaux et novateurs.

L'édition 2006 a enregistré le concours de 25 dossiers. Sous la présidence de Monsieur le Syndic Daniel Brélaz, le Jury, composé de représentants du monde académique, politique, économique et de la presse, a accordé :

- le premier prix à Eneftch Innovation SA, Ecublens pour le développement d'un système de micro-cogénération permettant de produire de la chaleur et de l'électricité à partir d'énergies renouvelables;
- **le deuxième prix à Sol-R-Tec Snc, Belmont-sur-Lausanne, pour le développement d'une couverture de sécurité pour piscine intégrant, sans installation, un chauffage solaire;**
- le troisième prix à XLBiosim SA, Ecublens pour le développement de modules d'accélération permettant d'abaisser jusqu'à 50x le temps des simulations nécessaires à l'élaboration de médicaments;
- le prix « coup de cœur » à Enef SA, Froideville pour un projet de développement d'unités de production de biogaz à partir de produits agricoles, de déchets verts et alimentaires.

La cérémonie de remise des Trophées s'est déroulée en présence de Mme Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie, et a accueilli comme conférencier M. Robin Cornelius, fondateur de Switcher SA.

Une séance d'information « création – développement » a été organisée à l'endroit de tous les candidats à l'édition 2006. Les sujets présentés concernaient : les prêts bancaires, la propriété intellectuelle, la fiscalité des entreprises et les aides financières cantonales.

De plus, l'office a répondu aux sollicitations de 10 créateurs sur des sujets liés à la recherche financière, la recherche de locaux et la mise en contact avec notre réseau.

Communauté d'Intérêt Centre

Le Canton de Vaud a souhaité dès 2001 la création de 5 guichets uniques aux fins d'offrir aux entreprises régionales une seule adresse pour toute question liée à la création et au développement.

Sous le nom « communauté d'intérêt centre » (CIC), une convention fut signée avec nos régions voisines de Cossonay et du Gros-de-Vaud. Le canton participe au financement de cette collaboration à hauteur de Fr. 54'000.- par an.

Les actions communes menées pour cet exercice se résument ainsi :

- soutiens directs aux entreprises domiciliées sur les territoires couverts par l'ARC (Région Cossonay), l'ARGdV (Région Gros-de-Vaud) et LR (Lausanne Région): recherches de terrains, élaboration de plans d'affaires;
- diffusion de la brochure « le fil rouge de la création d'entreprise »; il s'agit de proposer en quelques têtes de chapitres et de résumés les aspects incontournables de la création d'entreprise. Dans un souci d'apporter une information complète, des fiches thématiques enrichissent les sujets traités;
- conception, réalisation et mise en ligne d'un site Internet à l'adresse www.c-i-c.ch;
- conception et création d'un « stand parapluie »;
- réponse commune à la consultation fédérale sur la « promotion suisse »;
- réponse commune à « l'ordonnance fédérale sur les aides financières et organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises ».

Valorisation de la filière du Design industriel

Pour la deuxième année consécutive « le point rencontre entreprise » s'est tenu les premiers lundis du mois au Swiss Design Center de Lausanne. Ainsi, dans le cadre de cette plateforme de conseils et d'appuis aux entreprises, dont l'activité est liée au développement et à la commercialisation d'un produit et/ou à la filière du design industriel, 16 créateurs ont été rencontrés tout au long des 7 permanences organisées.

Nous avons pu bénéficier, en termes de communication, du soutien du Canton de Vaud au travers de son Service de l'économie, de la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie, du quotidien « 24 heures » et de nos communes membres.

PACTE, des paroles aux actes

Fondée sous forme d'association en 2002, Pacte a pour but de favoriser l'égalité des chances au sein de l'entreprise et de permettre l'accès des femmes à des postes à responsabilité. Dès 2004, l'association a mis en place un projet pilote de mentoring, financé par le Bureau fédéral de l'égalité, Fondinco et la Loterie Romande.

Il s'agit au travers de ce programme d'offrir aux membres de l'association des ateliers de formation, des tables rondes sur des thèmes spécifiques et des soutiens et conseils de marraines ayant une position hiérarchique professionnelle élevée. Ce ne sont pas moins de 100 membres qui ont participé à ce programme depuis sa création.

Au terme de la première édition du projet « mentoring », il est apparu qu'une dizaine de participantes envisageait la création de leur propre entreprise. Ce groupe spécifique avait ainsi des besoins de conseils différents que ceux dispensés au travers du programme.

Lausanne Région a accepté de soutenir l'association au travers d'un apport financier de Fr. 3'000.-; il a été créé un groupe « entreprendre » où, dans le cadre de réunions trimestrielles, les divers aspects « création / développement » sont abordés.

Fonds de Capital Développement

Dans un constant souci d'encourager la création et le développement économique régional, les communes membres de l'association se sont dotées d'un « Fonds de Capital Développement » dont le but est l'apport -sous

forme de prêts sans intérêts- de ressources financières à des projets prometteurs. Capitalisé à fin 2006 à hauteur de Fr. 122'000.-, il sera progressivement augmenté pour atteindre en 2009 le montant d'un demi-million de francs.

L'office a ainsi travaillé, au cours du deuxième semestre, à la rédaction du règlement et des procédures d'octroi des prêts. Nos partenaires publics et privés, ainsi que la presse ont été informés par communiqué le 24 novembre de la constitution de ce fonds.

Le projet de Loi cantonale au développement économique devrait permettre, le moment venu, de doubler ce capital, par l'apport de ressources cantonales.

CapitalProximité

CapitalProximité est une association fondée en 1998 par le Canton de Vaud, les associations régionales vaudoises et le Développement Economique Vaudois, dans le but de réunir demandeurs et offreurs de capitaux. Après 7 années de fonctionnement, le comité formé de membres privés et publics, dont Lausanne Région, a décidé de revoir son modèle d'affaires et de travailler non plus avec un seul membre de direction, mais avec un réseau de porteurs de projets qui bénéficieront entre autres, d'une plateforme Internet performante. Présent au sein du comité depuis sa création, Lausanne Région, a œuvré de manière importante à la mise en place de cette nouvelle organisation.

Consultations

Deux consultations ont fait l'objet d'une attention toute particulière, compte tenu des implications qu'elles auront sur le futur du paysage économique de notre canton et de ses régions :

- l'avant-projet de loi sur l'appui au développement économique
- la définition des thèmes prioritaires du Canton de Vaud dans le cadre du programme de mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale fédérale

Réseutage

Si des liens étroits sont tissés et constamment enrichis avec nos partenaires, qu'ils soient publics, privés ou institutionnels, nous oeuvrons également au développement de notre réseau. Ainsi, en 2006 nous avons entre autres,

- été présents aux « petits déjeuners start-ups » organisés par le canton;
- présenté la promotion économique régionale lors des réceptions organisées par la Ville de Lausanne à l'endroit des étudiants postgrade de l'UNIL et MBA de l'IMD;

- participé aux Journées européennes des représentants territoriaux de l'Etat;
- présenté aux municipaux nouvellement élus nos missions et actions;
- co-animé et co-organisé avec la commune de Renens les débats proposés dans le cadre de l'accueil de l'Agoramobile, structure itinérante de programmation de conférences publiques.

Pour conclure, l'Office et la Commission de promotion économique ont pris congé fin novembre du Secrétaire général de Lausanne Région, M. Denis Décosterd, et le remercient sincèrement pour son appui constant aux travaux en faveur de notre économie régionale. Nous nous réjouissons de l'accueillir à nouveau au printemps 2007, mais en tant que représentant de la Ville de Lausanne.

Conclusions

Bien que 2006 aura été, pour Lausanne Région, l'année des changements (de législature et de secrétaire général), on peut tirer un bilan positif des travaux de cette année. Les réflexions de la plupart de ses commissions, toutes très motivées, visent à positionner la région non seulement comme organe de coordination, de mise en réseau, mais aussi comme organe de communication, relayant les informations entre les différents partenaires et comme partenaire indispensable sur plusieurs sujets tels que l'agglomération, la formation et la toxicomanie.

Ce travail a été rendu possible grâce aux 150 représentants des secteurs et techniciens, qui se sont réunis à l'occasion de 74 séances. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

PPP

Police – Protection civile - SDIS

Police

Police communale (jusqu'au 31 août 2006)

Depuis le départ, en novembre 2005, de M. Pascal Reverchon, qui a rejoint les rangs de la Gendarmerie, notre Sergent-Major Albert Grand a cumulé les différentes casquettes des diverses tâches de la police communale.

Commission de police

Par délégation de la Municipalité, la Commission de police communale est présidée par le syndic, Municipal de Police.

Mme Dorthe en a assuré le secrétariat jusqu'à la reprise de cette tâche par M. Grand le 1^{er} septembre.

La Commission a siégé 18 fois en 2006 et elle a rendu 37 sentences suite à des non-respects d'interdiction de stationnement sur fonds privés, et 15 pour des motifs divers, dont 12 pour des infractions au Règlement sur l'élimination des déchets. L'information faite avec la distribution du calendrier de ramassage 2007 semble actuellement porter ses fruits. Espérons ne pas avoir affaire à un feu de paille, qui aurait pour conséquence garantie d'assécher quelques goussets !

Interventions

L'année 2006 a été placée sous une bonne étoile, les interventions étant peu nombreuses. Cette situation a été confirmée au dernier trimestre par la Police intercommunale.

L'annexe N°1 vous présente la statistique générale des activités de M. Grand depuis 1998. A noter que depuis le 1^{er} septembre, seules les tâches de police administrative sont effectuées par notre service.

Circulation

Les différents chantiers génèrent des nuisances aussi en matière de circulation; le stationnement des véhicules de chantier se faisant sans trop d'égard pour les autres usagers de la route et des trottoirs ! Nombre d'amendes émises en 2006 concernent ce fait. Lors de l'ouverture d'un chantier, les constructeurs sont avisés des règles à respecter à Belmont. Si cette action préventive porte (assez) bien ses fruits pour le gros œuvre, le second œuvre n'en a trop souvent pas cure, malgré les rappels dans la plupart des procès-verbaux de chantiers.

Stationnement

Le nouveau régime de stationnement mis en place au **parking d'Arnier** a porté ses fruits. Excepté à quelques rares occasions, les automobilistes trouvent « chaussure à leur pied » pour 2 ou 5 heures de stationnement.

Par contre, le problème est récurrent à la sortie des écoles, où le nombre de « parents – automobilistes » augmente proportionnellement à celui des écoliers. Le comportement est à « géométrie variable » : si la couleur d'un uniforme est visible, R.A.S., sinon ... Dès lors, la Police intercommunale se fera (encore) plus visible. Reste le problème de certains parents qui, pour faire 200 ... mètres, se déplacent en voiture !

Des contacts sont en cours avec les propriétaires des immeubles inférieurs d'Arnier, pour trouver une solution satisfaisante au parcage des usagers et des employés des activités commerciales du secteur. Affaire à suivre.

Au chemin de **Rueyres**, nous avons proposé à l'Etat d'affecter tout ou partie d'une de leur parcelle à un parking-relais « Park and Ride ». Cette solution serait favorable aux usagers des CFF et permettrait, en soirée et le week-end, de trouver une solution performante au manque de places de stationnement pour les habitants de la zone. En l'état, notre proposition est inscrite dans une fiche du PALM.

Le parcomètre du Coin d'En Haut, régissant les places derrière le Temple, a définitivement « rendu l'âme ». Ses 15 années d'existence soumises aux rigueurs du temps (et de quelques « bricoleurs ») et la rupture de disponibilité de pièces détachées nous ont amené à le mettre définitivement hors service. Un éventuel remplacement sera étudié dans le cadre de l'analyse du parcage à Belmont, en cours.

Quelques places de parc nouvelles ont été construites le long du **chemin de la Cure**. Certains bordiers se les étant « attribuées », la durée de stationnement a été limitée à 4 h., 7 jours sur 7 et 24 h. sur 24.

Signalisation

Les feux routiers le long de la route des Monts-de-Lavaux n'ont pas subi de panne; une fois n'est pas coutume. Si le remplacement des éléments techniques n'est pas à l'ordre du jour, leur âge (15 ans) peut nous réserver des surprises désagréables, absence de pièces détachées, particulièrement.



Police administrative

Documents d'identité

Forte demande de passeports en 2005 en raison des nouvelles prescriptions des Etats-Unis, demande qui s'est confirmée en 2006. Il en va de même pour les cartes d'identité.

Reste le problème de la qualité des photos présentées, qui ne répondent pas, pour près de 50%, aux prescriptions fédérales (la photo numérique est passée par là). Certains demandeurs ne comprennent nos exigences que lorsque leur document a été refusé par l'instance suivante ...

Police du commerce

Le registre communal du commerce enregistre continuellement des mutations nécessitant sa mise à jour permanente.

En 2006, nous avons saisi 613 bulletins d'hôtel pour les 2 établissements contre 507 en 2005.

Commandements de payer (CP)

Quelques dizaines de personnes « préfèrent » que les commandements de payer leur soient remis en main propre par un agent de commune plutôt que postal. Les 293 fois Fr. 14.- encaissés en 2006 ne couvrent pas la réalité de nos frais. L'indemnité passera à Fr. 21.- en 2007, mais elle ne prévoit toujours rien pour les frais de rappels que nous imposent le « laxisme » des « ayant droits », peu pressés de venir retirer leur CP.

Le nombre de chiens enregistrés est en légère baisse. A la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 154 animaux (163 en 2005).

Comme toujours, des chiens errants ont été signalés et leurs propriétaires dénoncés. La situation s'améliore.

Cimetière et inhumations

Au cours de l'année, 6 services religieux ont eu lieu au Temple de Belmont.

Douze habitants de Belmont sont décédés au cours de l'année écoulée.

Taxis

Bis repetitas : nous sommes toujours dans l'attente de l'extension du périmètre tarifaire au centre de Belmont pour proposer au Conseil communal la ratification de la convention intercommunale. Affaire à suivre !

Police intercommunale de Pully – Paudex – Savigny et Belmont



La convention de collaboration est entrée en vigueur le 1er septembre 2006. Les travaux ne faisant pas partie de la convention, tels que gestion des amendes d'ordre, rapports divers et prévention routière dans les classes ont représenté 72.5 h. qui sont facturées à Fr. 60.-/h.

Nous reproduisons ci-après la synthèse du rapport établi par l'Etat-Major de Pully.

L'année 2006 c'est...

- en septembre, l'arrivée de la Commune de Belmont dans le giron de la police intercommunale;
- un groupe de cyclistes opérationnels obtenant d'excellents résultats dans la prévention;
- une augmentation des incivilités avec des groupes de jeunes obligeant un changement de stratégie et la création d'un groupe de travail «incivilités».

Généralités

Face à l'augmentation des incivilités, la police intercommunale a innové en recevant les mineurs avec leurs parents. Ces rencontres démontrent une nette perte de points de repères de la part d'une infime minorité de notre jeunesse. Il est certain que nous devons réagir notamment en engageant un médiateur de rues et en développant la police de proximité.

Les délits de moindre conséquence ont, quant à eux, augmenté. Ils apparaissent comme un prolongement tristement naturel d'une ambiance répandue d'incivilités. Celles-ci interviennent, par exemple, sur la route, à l'école, dans les activités sportives et dans les loisirs avec des comportements admis depuis trop longtemps.

Nous sommes favorables à un partenariat sous forme de réseau. Une chaîne d'intervenants forme un filet social allant des parents au Juge, en passant par l'enseignant, l'Espace jeunes, l'assistant social et le policier, voire d'autres encore.

La lutte contre toutes les formes d'insécurité est une priorité importante pour toute la législature.

Formation

205 journées ont été consacrées à la formation du personnel lors de cours (sous-officier, circulation routière, tir, pilotage, moyens de contraintes, informatique, ACPMV, champignons, etc.).

Activités de police

Interventions de police-secours

• Pully	3'915
• Paudex	232
• Savigny	178
• Belmont (depuis sept.)	53
Total	4'378

Arrestations (dont 2 à Paudex) 40

Rapports de renseignements divers 402

Enregistrements de plaintes 241

Dénonciations

à l'Autorité communale

• à la Commission de police	
• de Pully	1'237
• de Paudex	183
• de Savigny	27
• de Belmont (depuis sept.)	3
• Loi sur les amendes d'ordre	
• à Pully	17'377
• à Paudex	478
• à Savigny	492
• à Belmont (depuis sept.)	103

à la Préfecture

• pour Pully	266
• pour Paudex	14
• pour Savigny	25
• pour Belmont (depuis sept.)	2

à l'Office d'instruction pénale

• pour Pully	130
• pour Paudex	1
• pour Savigny	3
• pour Belmont (depuis sept.)	1

au Tribunal des mineurs

• pour Pully	9
• pour Paudex	1
• pour Savigny	4
• pour Belmont (depuis sept.)	1

Prévention

En ce qui concerne la prévention, en plus de toutes les interventions spontanées des policiers, on peut relever que:

- 1'223 automobilistes ont fait l'objet de «fichets conseils» (avertissements) pour diverses infractions aux règles de stationnement;
- 334 lettres d'avertissement ont été adressées pour non-respect de la priorité aux piétons engagés sur un passage de sécurité, ainsi que pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique.
- Sur le territoire des communes de Paudex – Savigny – Belmont, le personnel de police a participé à divers services d'ordre et de circulation lors de manifestations.

Circulation

Le service de police a enregistré 207 accidents, soit :

- 78 avec dommages matériels (Paudex 8 – Savigny 9 – Belmont 0);
- 38 avec lésions corporelles (Paudex 2 – Savigny 3 – Belmont 1);
- 1 mortel;
- 90 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable) (Paudex 5 – Savigny 5 – Belmont 1).

Les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool (taux d'alcoolémie maximum enregistré : 2.78 ‰!!!!)

Ivresses au volant	Taux d'alcool	
	0,5 ‰	0,8 ‰
Pully		
• sans accident	21	36
• avec accident	0	7
Paudex		
• sans accident	13	16
• avec accident	0	2
Savigny		
• sans accident	8	3
• avec accident	0	0
Belmont (depuis sept.)		
• sans accident	0	0
• avec accident	0	0

Enseignement de la circulation

Les instructeurs spécialisés ont visité 26 classes à Pully, 3 classes à Paudex et, pour la première fois, 8 classes à Belmont.

De nombreux contrôles ponctuels ont également été effectués aux abords des établissements scolaires, afin de sensibiliser les usagers à la problématique du stationnement à proximité des écoles et du port de la ceinture.

Signalisation routière

Le personnel rattaché à la Direction de la sécurité publique a consacré 102 heures pour réaliser divers travaux sur les communes de Belmont et de Paudex, principalement pour le marquage.

L'appareil Mini-Speedy, affichant instantanément la vitesse des véhicules, a été installé à 230 reprises, essentiellement dans les zones 30 km/h et sur les trajets empruntés par les écoliers.

L'appareil de mesure de la vitesse et de comptage des véhicules TMS a été mis en place à 28 reprises pour des contrôles d'une semaine à chaque fois. Les données recueillies ont permis de répondre aux nombreuses interrogations des riverains et de parfaire la signalisation routière.

Dans le cadre de son activité, en tant que suppléant du contrôleur officiel, le sgt Bujard a été sollicité à plusieurs reprises par les services d'urgence de divers centres hospitaliers pour des intoxications fongiques.

Principaux délits à Belmont

• Incendies	1
• Voies de fait	3
• Lésions corporelles	0
• Vols divers	13
• Vols par effraction	6
• Dommages à la propriété	11
• Vols d'usage	5

Amendes encaissées à Belmont

• Règles de la circulation	Fr. 4'080.-
• Règlements communaux	Fr. -.-
• Infractions sur fonds privé	Fr. -.-

Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants, sur les 4 communes

Dans le domaine de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, on observe, cette année encore, une stabilité des infractions. 29 personnes ont été interpellées, dont cinq mineurs.

Police intercommunale pour Belmont

Nombre d'heures planifiées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2006 selon Convention

	Heures
• 1/3 de 3'120 h / année	1'040.00

Nombre d'heures réelles au 31 décembre 2006

	Heures
• Intervention	103.50
• Contrôles de circulation	17.00
• Rédaction d'écrits	15.00
• Patrouilles motorisées	** 623.00
• Patrouilles pédestres	** 11.00
• Patrouilles Sécurité proximité	113.00
• Contrôle stationnement (gardes)	80.00
Total	962.5
Différence: 77,5 h. en «moins» soit une moyenne hebdomadaire de 4h30 environ.	

*** Il s'agit de pondérer ces deux chiffres. En effet, les collaborateurs de police-secours effectuant une patrouille motorisée transitent généralement à chaque fois par Belmont. Il est donc difficile de chiffrer avec exactitude les nombres d'heures de patrouilles effectuées dans cette localité.*

Frais de fonctionnement

Belmont (01.09.06 au 31.12.06)	Francs
• participation selon Convention	85'667.00
• prestations «hors Convention»	4'410.00
• prestations Commission de police	0.00
Total	90'077.00

Paudex (2006)	Francs
• participation selon Convention	150'000.00
• prestations «hors Convention»	15'548.00
• prestations Commission de police	7'846.15
Total	173'394.15

Savigny (2006)	Francs
• participation selon Convention	310'000.00
• prestations «hors Convention» + radar	14'733.00
• prestations Commission de police	850.00
Total	325'583.00

En conclusion : 4 mois de collaboration en matière de police avec 3 communes voisines qui se soldent par une pleine et entière réussite. Merci au Corps de Police intercommunal d'avoir intégré, sans difficulté apparente, le fonctionnement « Cancoire », où on se salue même si l'on a rien d'autre à se dire. Une mention particulière au « Stroumpf à vélo », apprécié des petits et des grands.

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)



Commission du feu

La Commission du feu est présidée par le syndic, Municipal du feu. Elle est composée du Commandant Y. Tornare, du Fourrier L. Reignier, de MM. M.-E. Favre et C.-A. Moret. Le secrétariat est assuré par Mme Ch. Genton et la Commission s'est réunie à 3 reprises en 2006.

Collaboration intercommunale

La Commission intercommunale est composée des municipaux et des commandants des quatre communes (Pully, Paudex, Lutry et Belmont); ses attributions ressortent de la convention signée.

S'agissant du projet cantonal de nouvelle forme de travail des SDIS (voir rapport du Cdt), la Municipalité de Belmont s'est prononcée comme suit :

- le concept SDIS-Evolution a été bien accueilli par l'Etat-major et la Commission du feu de Belmont. Pour participer activement à son développement, les « techniciens feu » des communes de Pully, Lutry, Paudex et Belmont ont tenu moult séances qui ont débouché sur des propositions destinées aux « politiques » des 4 communes.

Ceux-ci se sont réunis, sous la présidence de M. Quartier, Municipal à Paudex, pour ébaucher des solutions aptes à satisfaire les 4 partenaires. Il en ressort ce qui suit :

- la volonté de collaborer est avérée, et confirmée par le succès des détachements premier secours, intervenant invariablement sur le territoire des 4 communes depuis quelques années.
- Les disparités en matière de financement des SDIS communaux sont une pierre d'achoppement dans les négociations. Certaines communes, comme Belmont prélèvent la taxe non pompiers et ventilent les recettes et charges selon le principe de la comptabilité analytique. D'autres n'ont pas de taxes ou ne portent pas en compte la réalité de leurs charges (pas de loyers pour les locaux, par exemple).
- La certitude que le côté pragmatique dans le fonctionnement de milice des SDIS sera mis à mal par la future Loi, élaborée par des « technocrates » ayant une vision « complaisante » sur les « pompiers locaux ».

Force est de constater que, pendant plusieurs années, les intervenants cantonaux en matière de défense incendie ont eu un regard peu amène « envers ces sapeurs, dont l'intérêt de faire partie des pompiers serait surtout celle de *finir la soirée au carnotzet* ». Aujourd'hui, la situation a totalement changé et l'ECA « porte aux nues » les SDIS locaux, inclus sur le plan de la fourniture d'équipements, ce que les pompiers ne vont pas leur reprocher, après des années de « disette ».

Mais à nos yeux de « politiques », le mal est fait. Preuve en est la difficulté de recrutement que nous ne connaissions pas dans les années 90. Les élus sont nombreux à être démotivés par la valse des instructions venant « d'en haut ». Ce malaise s'est insidieusement infiltré dans les esprits et il est certainement responsable pour une part importante du désintérêt du citoyen pour les affaires du feu (jusqu'au jour où ...).

Le SDIS-Evolution se fera donc, mais « à l'insu de notre plein gré ». Belmont a toujours appelé aux collaborations intercommunales, mais il devient insupportable d'être « mis sous tutelle » par l'instance supérieure, qui décide des recettes possibles ou non. Après la suppression des taxes feu mobilier et immobilier, partiellement compensées par des subventions de l'ECA, mais sans garantie pérenne, voilà que « les cercles autorisés » annoncent la prochaine suppression de la possibilité de prélever une taxe non pompier, elle-même ayant abrogé l'impôt non pompier autrement plus « profitable ».

SDIS Evolution, donc la future loi, devra répondre clairement à ce défi : comment compenser la suppression de recettes affectées par le refus populaire garanti de toute augmentation des impôts nécessaire en compensation.

Extrait du rapport annuel 2006 du Cdt Y. Tornare

2006, année de changement ! Nouveau commandant, nouveau départ.

Pour info, depuis janvier 2006 le SDIS de Paudex s'est rattaché au SDIS de Lutry en fusionnant. Les pompiers du SDIS Lutry-Paudex s'exercent ensemble, et ne forment plus qu'une seule entité.

Depuis 1997, L'Etablissement Cantonal d'Assurance édifie le projet appelé « SDIS Evolution ». Il a pour but de structurer le territoire cantonal en 34 SDIS régionaux et 76 sites opérationnels. Ces derniers sont les répondants de l'ensemble des missions qui leurs sont confiées dans le secteur attribué. Chaque SDIS régional est formé d'un détachement de premier secours (DPS) et d'un détachement d'appui (DAP). Pour notre région, cela signifie qu'à terme (~2009) notre GIRI (Groupe d'Intervention Rapide Intercommunal) actuel sera appelé à fusionner. Les SDIS de Belmont, Pully, Lutry-Paudex, ne formeront plus qu'une seule entité nommée probablement DPS de l'Est Lausannois avec trois départs de caserne (Belmont, Pully et Lutry), proposant un contingent d'environ 80 pompiers formés pour les missions du DPS et d'un apport de personnel DAP d'environ 140 sapeurs, le tout pour un bassin de population de plus de 30'000 habitants.

Etat-Major

L'Etat-major se compose des 2 responsables de l'instruction DPS, du responsable technique, du responsable matériel, du fourrier, de l'adjudant et du capitaine. Il s'est réuni à 12 reprises afin d'organiser le bon fonctionnement du corps. Au mois d'octobre, Mme Dorthe nous a rejoint comme aide-fourrière. Les tâches administratives devenant de plus en plus nombreuses, ses compétences en secrétariat soulagent notre fourrier. Les différentes tâches de chacun ont représenté au total 695 heures de gestion.

Recrutement

Lors du recrutement, organisé dans nos locaux fin 2005, 7 personnes se sont engagées au SDIS et 5 ont suivi la formation de base obligatoire donnée par l'ECA.

Puis elles ont intégré nos rangs pour suivre la formation des recrues, faite en commun avec les SDIS de Pully et Lutry-Paudex. Elles ont également, pour la plupart suivi les exercices du DAP. 2 pompiers ayant déjà la formation nécessaire et quelques années de pratique ont pu rejoindre pour l'un, une des sections du DPS et pour l'autre la section du DAP. Fin de l'année, nous constatons malheureusement, que pour divers motifs, il ne reste que trois nouveaux sapeurs incorporés au corps.

Effectifs

Au mois de janvier, nous avons débuté l'année avec un contingent de 38 pompiers DPS, DAP et employés communaux compris. Durant l'année, divers départs, pour déménagement ou autres raisons ont diminué notre effectif, pour arriver à 27 en fin d'année. Lors du recrutement 2006, 5 nouvelles personnes se sont inscrites ce qui portera à 32 l'effectif pour 2007. Depuis quelques années, force est de constater que l'effectif ne fait que diminuer, et ce malgré les nouvelles recrues formées. La mission du sapeur-pompier dévalorisée ou peu mise en avant ces dernières années, fait que les jeunes actuels n'ont plus le feu sacré pour cette juste cause. Les pompiers en fonction sont de plus en plus sollicités du fait du manque d'effectif, et certains abandonnent le navire. Il paraît important que « SDIS Evolution », rassemblant le personnel et les moyens mis à disposition, se mette en place dans nos régions et que les autorités y trouvent une première solution intermédiaire judicieuse.

LA FORMATION

Section DPS (20 pers.)

(Formation requise, formation de base ECA + porteur d'appareil respiratoire et chauffeur)

Les Lt. Sandra Brughera et Philippe Rouge ont organisé les exercices et cours de cadres avec les sous-officiers des sections 1 et 2 du DPS, soit un total de **562** heures de formation.

Le réseau actuel de radiocommunication ayant montré ses limites à maintes reprises, l'ECA, responsable de l'infrastructure et de son bon fonctionnement, s'est attelé à son complet remplacement. Les liaisons seront dorénavant assurées par faisceaux hertziens. Afin d'éviter toute interférence et diffusion inutile, une fréquence propre au CTA et au SDIS du canton a été demandée à l'Office fédéral de la communication.

Une fois toutes les modifications faites, les SDIS du canton équipés des nouvelles radios, la mise en service du nouveau réseau devrait pouvoir se faire courant 2007.

Section DAP (15 pers.)

(Formation requise, formation de base ECA)

Suite à la démission du Capitaine Moret du poste de commandant fin 2005, nous lui avons proposé la responsabilité de la formation du DAP. Il s'est investi dans cette mission avec la rigueur et la discipline qu'on lui connaît, fier de pouvoir former et motiver la section du DAP et d'éventuels sapeurs voués à la relève du DPS.

Le Cap. Claude-Alain Moret a organisé les exercices et cours de cadres avec les sous-officiers de la section DAP, soit un total de **225** heures de formation.

Porteurs ARI (Appareil Respiratoire Isolant - 16 pers.)

Le Sgt Olivier Abetel s'est occupé du suivi de la formation des porteurs et de la préparation des exercices, soit un total de **619** heures de formation.

L'ECA, dans le courant 2006, a mis à disposition de nos trois SDIS, une nouvelle remorque ARI dite « remorque d'exercice » avec 12 appareils respiratoires et le matériel nécessaire au bon déroulement des exercices, nous permettant de garder notre matériel d'intervention toujours opérationnel. Cette remorque tourne sur la plateforme suivant les exercices de chacun. Son stationnement de base est à Lutry. L'ECA a fait la demande pour qu'elle reste opérationnelle en tout temps, en dehors de nos exercices, dans le cas d'un gros sinistre qui surviendrait dans la région.

Chauffeurs (12 pers.)

Le Sgt Sylvain Volbert s'est occupé du suivi de la formation des chauffeurs actuels ainsi que de la formation en vue de l'obtention de 3 nouveaux permis, soit un total de **161** heures de formation.

Un suivi mensuel, pour l'entretien, est effectué par le cap. Daniel Ganière sur l'ensemble des véhicules du SDIS. Le Tonne pompe et le Mercedes ont passé l'expertise à la Blécherette.

Employés communaux (6 pers.)

(Pompiers de jour 6h00-18h00)

Les Lt. S. Brughera et Ph. Rouge et le Cdt. soussigné ont donné l'instruction aux employés communaux en journée, soit un total de **88** heures de formation.

Cours Cantonaux Ecaform

18 pompiers du SDIS ont participé aux cours dispensés par l' ECA, soit un total de 68.5 jours x 8.5 heures = **582 heures** de formation.

La totalité des heures de formation, représente pour l'année 2006, plus de 2235 heures.

Les Interventions

En 2006, nous sommes intervenus à 22 reprises (34 en 2005) sur le territoire communal et aux Monts-de-Pully, ainsi que sur la commune de Lutry, pour un total de 310 heures d'intervention. Ceci représente 214 heures de moins qu'en 2005. La moyenne des intervenants est de huit personnes.

Aucune demande d'appui pour la Ville de Pully.

Autres activités du corps

L'année 2006 a été jalonnée par quelques activités particulières. Relevons notamment les suivantes :

- le 10 janvier, séance d'information au SDIS sur les nouveautés;
- le 29 avril, le SDIS de Gland a organisé le 99^{ème} Concours Cantonal; une équipe de 5 pompiers a participé au Gymkhana, et une équipe de 9 pompiers a participé au combiné;
- le 2 juin, une équipe a défendu le challenge au concours de rame à Pully;
- le 25 juin, la traditionnelle broche du corps a été organisée à la Rotonde, collègues et familles ont pu passer une superbe journée;
- les 10 et 31 juillet, nous avons donné une instruction aux moniteurs et enfants de la colonie des Monts-de-Pully;
- le 29 juillet, une équipe a défendu les couleurs de Belmont au concours de rame à Lutry;
- le 30 juillet, nous avons organisé un concours de pétanque ouvert à tous;
- le 1^{er} Août, nous avons organisé la Fête Nationale;
- le 9 septembre, les officiers et sous-officiers supérieurs ont participé au cours tactique intercommunal organisé chez nous, avec pour thème "la tactique et technique d'intervention";
- le 8 décembre, nous avons organisé le Téléthon devant la Poste; bon succès avec plus de Fr.2200.- reversés pour cette action.

Conclusions du nouveau Commandant

Pour ma 1^{ère} année de commandement, je tiens à remercier mon Etat-major, les cadres et tous les pompiers qui se sont investis dans leurs missions.

Le soutien apporté tout au long de l'année, n'a fait que renforcer ma motivation dans ma fonction. Une fois de plus, seul je ne peux pas faire grand-chose et c'est ensemble en tirant du même côté que l'on parvient à surmonter les problèmes.

La formation et la motivation de chacun restent le souci principal. L'effectif ne va pas en s'améliorant et la charge de travail en diminuant. Malgré cela, il y a encore des personnes qui s'investissent, j'en veux pour preuve le fait que j'ai pu nommer :

- trois nouvelles recrues au titre de sapeur-pompier;
- le sapeur Dorthe Sylvain au grade d'Appointé;
- l'Appointé Bürgi Andreas au grade de Caporal;
- le Caporal Stewart Julian au grade de Sergent;
- le Sergent Abetel Olivier au grade de Lieutenant.

Merci à ces personnes qui donnent de leur temps pour cette noble cause au service de la population. Nous devons rester attentifs à chercher des solutions pour motiver et garder nos jeunes sapeurs à Belmont.

Mes remerciements vont également à la Municipalité qui m'accorde sa confiance et son soutien pour le mandat qu'elle m'a confié.

Cap. Yann Tornare

Protection civile

La Municipalité remercie les responsables et les astreints aux cours de notre PCi régionale pour leur participation active à la création du cheminement piétonnier à travers la parcelle communale de Champ-Chamot (ex Solomos). Merci aussi aux membres de l'Office pour l'excellence des documents soumis aux représentants des Municipalités et de la Commission régionale (MM. Delaplace et Grand pour Belmont).

L'exercice 2006 n'appelle pas d'autres commentaires particuliers de la part de la Municipalité, si ce n'est l'autorisation accordée, en date du 19 mars 2007 par le Service de la sécurité civile et militaire, s'agissant du financement de nos frais 2006.

Selon les calculs cantonaux, Belmont fournit une place protégée à chaque habitant. Dès lors, la commune peut solliciter le service cantonal précité pour financer tout ou partie de ses frais annuels par prélèvement du compte de réserve affecté.

Fort d'une expérience pas si éloignée où, pour cause de fonds de réserve « trop bien doté », Belmont s'était vu contrainte par la Confédération de déboursier plus de Fr. 100'000.- pour un équipement sanitaire régional, notre commune est devenue très vigilante quant au solde disponible dans « sa caisse », mais dont la gestion lui échappe.

Pour l'année 2006, ce sont Fr. 75'000.-- qui ont pu être affectés aux charges (Fr. 98'173.80).

Extraits du rapport 2006 de la PCI régionale

Au cours de sa neuvième année d'activité, l'Organisation régionale de protection civile Lausanne-Est (Pully-Paudex-Belmont) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités des Comités directeurs. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Autorités

Le Comité directeur, présidé, dès le 31 août 2006, par M. Martial Lambert, Municipal à Pully, est composé également de M. Gustave Muheim, Syndic de Belmont et M. Claude Quartier, Municipal à Paudex. Le Comité directeur s'est réuni à 4 reprises. Il a vérifié les comptes 2005, fixé les priorités du budget 2007, en tenant compte des règlements décidés par le précédent Comité directeur et le plan comptable usuel.

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) a tenu deux séances d'études pour les présentations des comptes et du budget.

Personnel

Un commandant, un remplaçant, un officier logistique, une cheffe de l'Office régional et une secrétaire assistante (20%) exécutent l'ensemble des tâches de protection civile pour les trois communes.

Instruction du personnel professionnel

L'apparition du H5N1, virus de la peste aviaire en février 2006, a occasionné plusieurs séances d'information et de préparation en matériel et en formation d'effectifs pour répondre à une éventuelle montée en puissance. Dans la situation d'une épizootie hautement contagieuse confirmée ou suspecte, les missions de la protection civile seront d'aménager et exploiter des barrages avec et sans stations de désinfection, recueillir des informations pour le Service vétérinaire cantonal, réguler le trafic, appuyer les spécialistes aux stations de désinfection, assurer le service sanitaire des personnes engagées, la logistique et la télématique.

Etat-Major de la Direction générale

L'Etat-Major de la compagnie, renforcé de l'ORPC Pully-Paudex-Belmont, se compose d'un officier supérieur et de onze officiers. M. Stéphane Coendoz, expert en gestion hospitalière au CHUV a été nommé le 13 octobre à Spiez, après un cours de formation de cadres, en qualité de chef de la protection Atomique-Biologique-Chimique au grade d'officier d'Etat-Major.

Effectifs ORPC 2006

L'effectif réel de notre ORPC totalise 591 personnes au 31 décembre 2006, soit 238 personnes actives sur un effectif réglementaire de 264, le solde de l'effectif représentant du personnel de réserve et du personnel à former.

Cours et exercices

Centre cantonal d'instruction (CIV), Gollion

Une baisse de participation est constatée en raison des exigences professionnelles (déplacement à l'étranger) des jeunes astreints.

Services d'instruction : 58 jours de service répartis sur 17 services (cours de perfectionnement ou cours techniques) totalisant 29 participants.

Instruction de base : 18 recrues formées dans les trois domaines (Collaborateur d'Etat-major, Protection & Assistance, Appui Sécurité).

TIP (Téléphone d'Information aux Proches)

La cellule TIP suit une formation complémentaire chaque année afin de pouvoir répondre aux inquiétudes de la population en situation d'urgence. Elle a été engagée pendant la période critique de l'alarme d'épizootie, le printemps dernier, dans un concept général baptisé Epizootel.

Le Service de la Sécurité Civile et Militaire, sous la nouvelle direction de M. Denis Froidevaux, a mis sur pied un exercice d'évacuation d'un bateau de la CGN afin de tester le plan multilatéral de secours du Lac Léman. Un effectif de dix personnes a participé à cette intervention.

Exercices régionaux

Organisation régionale Lausanne-Est (Pully-Paudex-Belmont) – 1'069 jours de service répartis sur 27 services totalisant 514 participants.

Une nouvelle mission, la BATTUE (recherche systématique de personne vivante), incombe à la protection civile et nécessite des formations spécifiques.

Le commandant et cinq officiers ont suivi une formation, organisée par la région Ouest-Lausannois, permettant d'appuyer la gendarmerie dans la recherche de personne vivante.



CONCLUSION

A nouveau, un immense merci à mes collègues, au personnel et au Conseil communal passé et présent pour l'appui indéfectible apporté tout au long de cet exercice.

Gustave MUHEIM, Syndic



FINANCES – DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX - FORÊTS - VIGNES

M. Gilbert MOSER, municipal



FINANCES ET COMPTABILITÉ



Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service.

Le tableau des crédits accordés par le Conseil figure en annexe N° 3 et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes et dans le présent rapport.

Travaux effectués

Même remarque que pour les années précédentes : L'augmentation du nombre d'habitants crée de facto une augmentation du travail de la bourse.

La bonne ambiance perdue au sein de la bourse et le travail a été effectué à entière satisfaction.

Documents divers établis par la bourse

	2004	2005	2006
Bordereaux			
· taxe non pompier	814	792	792
· de taxe égouts	520	534	558
Pièces comptables enregistrées *1			
· recettes	1232	1310	2850
· dépenses	2589	2941	
Factures diverses *2	358	369	259
Correspondance *3	360	421	387

1* dès 2006, les pièces comptables de recette et de dépenses ne sont plus enregistrées séparément, ce qui simplifie les recherches. D'autre part, il a été décidé d'attribuer un seul numéro de pièce comptable à l'extrait de CCP journalier au lieu de numéroter chaque montant y figurant. Le nombre de pièces comptables a donc diminué mais pas le nombre d'écritures;

2* le nombre de factures diverses a diminué car il s'agit de factures manuelles. Dès 2006, les factures diverses se font par informatique;

3* le nombre de correspondances établies a diminué car dès 2006, la bourse communale a utilisé les courriels pour la petite correspondance.

Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les achats et ventes effectués durant l'exercice :

Achats

- l'acte d'achat de la parcelle N° 527 de 1881 m² au Ch. de Chatruffe en zone intermédiaire a été signé le 29 mars 2006, montant Fr. 150'000.-;
- l'acte d'achat de la parcelle No 523 de 4262 m² au sentier de l'Épine en zone artisanale a été signé le 28 août 2006, montant Fr. 790'000.-.

DOMAINES & TERRAINS

Glissement des Bas-Monts

Toujours sous contrôle. Son comportement est satisfaisant.

Le site étant en zone de sylviculture C, c'est-à-dire en zone de protection de la Paudèze, une demande de subside a été déposée auprès du Canton. Ce dernier a effectué le décompte et versé l'argent à la commune collectrice de Lutry qui va prochainement faire la répartition entre les communes du triage. Nous avons bon espoir de voir ce cas liquidé en 2007 et la dépense entièrement amortie.

Glissement des Chaffeises

Les dépenses concernant le glissement des Chaffeises ayant été entièrement amorties, l'indemnité versée par l'assurance et la participation au produit de la vente des terrains ont réintégré notre "escarcelle".

Terrains

Fin du nettoyage des lisières de forêt de nos parcelles au chemin des Gottes.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Collège

La cage des escaliers a été rafraîchie. La totalité des vitres autour de la cour de récréation a été changée et remplacée par un grillage spécifique. Ce dernier ne craint pas les chocs ni les projectiles et ne permet pas l'escalade.

Salle de gymnastique

Création d'un accès carrossable devant la sortie de secours le long du terrain de sport. Les luminaires le long du bâtiment ont été remplacés par des luminaires résistant au vandalisme. Une protection contre la carbonatation et les tags a été faite sur la façade ouest du bâtiment.

Auberge

Entretien minimum dans l'attente des travaux de chauffage qui se feront en été 2007.

Maison Pasche

Une modification des écoulements a dû être faite. Le collecteur de reprise des eaux de pluie non étanche augmentait fortement l'humidité dans le bâtiment voisin.

Grande Salle

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la Grande Salle sont terminés. Le bâtiment a pu être remis à la disposition des sociétés. Le résultat physique est conforme à l'attente de la Municipalité. Quant au résultat financier, il est trop tôt pour faire un constat final. Au 31.12.2006, nous n'avons réglé que le 50% des factures et seules trois décisions, annoncées au Conseil et avec l'accord de la commission extraparlamentaire, ont influencé de manière prépondérante le coût final des travaux :

- la surcreuse de la molasse;
- la suppression des piliers;
- la rénovation de la toiture.

La placette a été recouverte d'un enrobé. La surface finale beige sera posée au printemps 2007.

Une demande de crédit complémentaire sera déposée durant le 1^{er} semestre 2007. Le décompte final des travaux interviendra dans le rapport de gestion 2007.

Centre administratif communal

Les stores du côté du terrain de sport ont été changés. Leur mauvais état, résultat des impacts des ballons de football, les rendait non opérationnels.

Le parquet des locaux du service technique a été vitrifié.

Les luminaires le long des escaliers d'accès à l'administration ont été remplacés par des luminaires résistant au vandalisme.

Immeuble des Services extérieurs

Le local des pompiers a été repeint et un éclairage de secours installé. Les verres des vélux de l'appartement ont été changés. Le palan des services extérieurs a été remplacé.

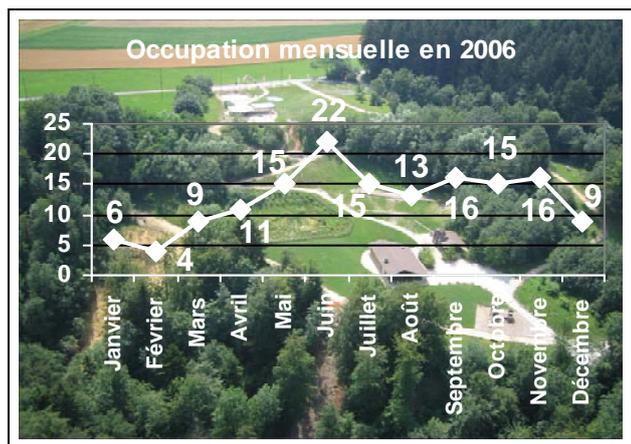
Grange au Signal

Après le plancher de la grange, l'ensemble de la poutraison a été traité contre l'attaque des insectes xylophages.

Refuge des Bas-Monts

La location de notre refuge a toujours un énorme succès et ce n'est pas moins de 151 fois où le refuge a été loué en 2006 (160 en 2005).

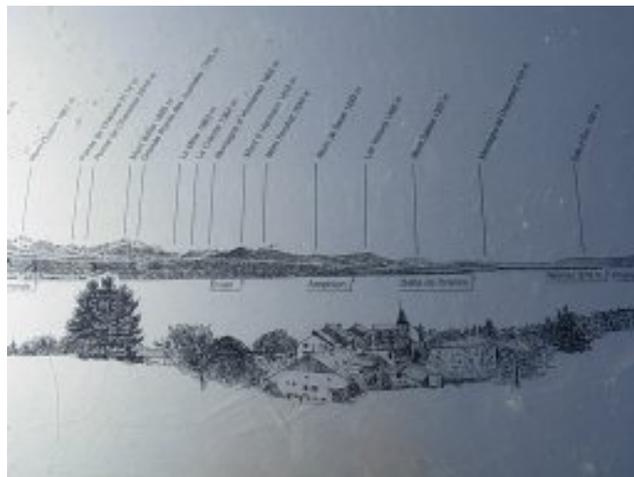
Si l'on constate une légère diminution, il faut savoir que le refuge a en plus été mis 67 fois à disposition pour les cours d'Aérobic qui ne pouvaient plus être donnés à la Grande Salle pendant les travaux de réhabilitation. Ces 67 utilisations "spéciales" ne sont pas comptabilisées dans le total de 151 locations.



Dans le cadre du préavis 4/2006, la toiture du refuge, de même que celle de la rotonde, ont été sécurisées contre la chute du manteau neigeux. L'accès, quant à lui, a été amélioré par la pose d'un enrobé. La couche finale beige sera posée au printemps 2007.

Place de jeux sur le toit du réservoir au chemin du Signal

Une table d'orientation, offerte par le Syndicat des améliorations foncières (AF-18), a été posée. Un enrobé a été posé, la surface finale sera réalisée au printemps 2007. La palissade en bois protégeant contre les chutes, régulièrement endommagée, a été remplacée par un grillage.



Conciergerie

Suite au départ de M. Bill Derouand en retraite anticipée, nous avons recherché un nouveau collaborateur afin de renforcer l'équipe. Cette personne devait pouvoir faire des travaux de conciergerie de manière indépendante ainsi que des travaux dans le domaine de l'électricité. Nous avons trouvé cette perle rare en la personne de M. Hernan Castro qui a intégré l'équipe de conciergerie début janvier 2007 et pourra prêter main forte au service de l'électricité. Nous souhaitons à M. Castro beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle activité.

FORÊTS

Exploitation des bois

- Signal Est : 1 coupe normale.
- Les Gottes, parcelle 517 : coupe d'urgence: allègement du terrain suite au glissement provoqué par les nouvelles constructions au ch. de la Louche.
- Les Gottes, parcelle 531 : élimination de l'extension de la forêt.
- Chablis (bostryche + quelques dégâts de vent).

<i>PRODUITS</i> (entre parenthèses chiffres 2005)	m ³	total m ³
Résineux, bois de service (194)	193	193
bois de feu (2)	0	
Feuillus, bois de feu (41)	60	62
Feuillus, bois de service (0)	2	
<i>Sous total</i> (237)		255
Chablis de résineux (108)	125	125
Total général (345)		380

Plantations

Printemps

Parcelle 652 (ancien refuge) : sur les 7200 m² nettoyés en automne 2005, 6400 m² ont été reboisés.

Essences mises à demeure :

- 1 surface en mélange épicéa/hêtre.
- 1 surface en mélange merisier / érable sycomore.

Automne

Remplacements sur les parcelles 591 & 652 ("Lothar") : 205 plants épicéa, hêtre & merisier.

Site des Bas-Monts, remplacements : 50 merisiers et épine-vinette.

Soins culturaux

Fauchages des surfaces "Lothar" reboisées (parcelles 591 & 652).

Entretiens

des chemins

- évacuation des eaux : équipe forestière de Lutry;
- fauchage des bords : voirie de Belmont.

du couvert du 700^{ème}

- voirie de Belmont

Refuges

Le projet du couvert de Malatête est toujours reporté. Un montant est prévu dans le plan d'investissements 2007, mais la date du préavis n'est pas fixée.

VIGNES

Rapport sur l'exploitation 2006

Le climat de l'année 2006 fut exceptionnel. Tout d'abord chaud et ensoleillé durant le mois de juillet (nous avons même dû arroser la partie supérieure), puis froid durant le mois d'août. Durant le mois de septembre, surtout durant la deuxième quinzaine, nous avons observé un climat humide et chaud, presque tropical, qui a favorisé une pourriture extrêmement rapide en début d'octobre.

En ce qui concerne le blanc, les vendanges ont été effectuées le 12 octobre et ont produit 1'305 kg de Chasselas sondé à 77° Oe (1726 à 76° Oe pour 2005).

Pour le rouge, les vendanges ont été effectuées le 6 octobre et ont produit 305 kg de Pinot Noir sondé à 95° Oe (460 kg à 99° Oe pour 2005), soit 25% de moins en quantité pour le blanc et 35% pour le rouge. Cette différence représente la quantité de raisin laissée sur place pour cause de pourriture, cependant la production a presque atteint les quotas. Quant aux sondages, ils sont pratiquement égaux à l'année précédente.

Résultat d'ensemble : quantité et qualité moins belles que l'année précédente dues à "Dame Nature". Nous plaçons notre entière confiance en l'Association Viticole de Lutry qui, par la grande compétence de son œnologue, oeuvrera à la création d'un millésime 2006 digne de notre commune.

Il est à noter que le Pinot-Noir 2006 sera exceptionnellement pressé en blanc.

Comptes 2006		
Charges	Fr.	27'187.75
Produits	Fr.	24'628.70
Excédent de charges	Fr.	3'153.05
Comptes 2005 (pour comparaison)		
Charges	Fr.	35'001.20
Produits	Fr.	26'899.45
Excédent de charges	Fr.	8'101.75

Productions

Production de la récolte 2005 (comptes 2006)		
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1160	
./. vin clair vendu à la coopérative	- 0	
Total	1160	1600
./. souscription et vente		- 850
Solde pour consommation communale		750
Vin rouge , Pinot Noir	368	+ 510
Total consommation communale		1260

A titre de comparaison, nous vous donnons ci-après les chiffres de l'année précédente.

Production de la récolte 2004 (comptes 2005)		
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1810	
./. vin clair vendu à la coopérative	- 550	
Total	1260	1750
./. souscription et vente		- 1540
Solde pour consommation communale		210
Vin rouge , Pinot Noir	389	+ 540
Total consommation communale		750

Information sur la production de la récolte 2006 (comptes 2007) Estimation		
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1040	
./. vin clair à vendre à la coopérative	- 0	
Total	1040	1450
./. souscription supposée et vente		- 1000
Solde pour consommation communale		450
Vin rouge , Pinot Noir *	0	0
Blanc de noir	240	340
Total consommation communale		790

* Remarque : le Pinot Noir a été pressé en blanc.

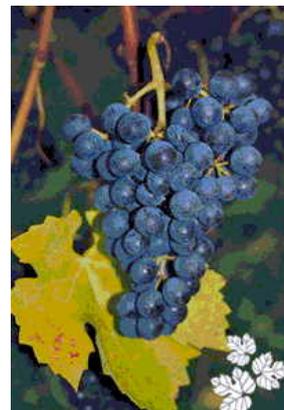
La production de blanc 2005 est pratiquement bue.

Quant au rouge, il reste le 30% de la récolte 2001. Nous avons en stock :

Millésime	Nbre de bouteilles
2001	165 (solde)
2002	540
2003	525
2004	540
2005	510



Garanoir



Gamaret

Les barbus de Garanoir et de Gamaret, plantés au printemps 2005, sont en bonne santé, mais pas encore adultes, donc pas encore productifs.

Cela explique l'excédent de charges qui perdure. "Dame Nature" n'accepte pas la précipitation, seulement les précipitations. 2007 sera la première année de production de ces deux nouveaux cépages qui seront assemblés avec le Pinot-Noir

La souscription va démarrer pour offrir à la population de Belmont le millésime blanc 2006 à un prix attractif. Faites bon accueil à cette souscription !



Gilbert MOSER, municipal



Chevreuil au Chemin de Villars

ÉCOLES – OEUVRES SOCIALES – AFFAIRES CULTURELLES

Mme Chantal DUPERTUIS, municipale



ÉCOLES

Préambule

Dès la rentrée d'août 2004, l'administration de la scolarité obligatoire (établissements primaires et secondaires), les offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que les spécialistes des domaines de la psychologie scolaire, dépendent directement du canton.

Commission scolaire

Avec la réorganisation scolaire intervenue depuis le 1er janvier 2004, l'ensemble des tâches de niveau cantonal échappe aux autorités locales. Cependant des réunions ont eu lieu durant l'année 2006 entre les différentes parties concernées.

Le Bureau était composé jusqu'au 30 juin 2006 de :

- M. P.-A. Stauffer, Président
- M. M. Lambert, municipal de Pully
- Mme V. Jacobsen, municipale de Paudex
- Mme C. Schiesser, municipale de Belmont
- M. J.-M. Corbaz, Directeur école secondaire
- M. J.-M. Amiguet, Directeur école primaire

Puis, dès le 1er juillet 2006 de :

- M. P.-A. Stauffer, Président
- Mme M.-C. Cuendet, municipale de Pully
- M. S. Reichen, municipal de Paudex
- Mme C. Dupertuis municipale de Belmont
- M. J.-M. Corbaz, Directeur école secondaire
- M. J.-M. Amiguet, Directeur école primaire

Le Bureau se réunit généralement tous les 2-3 mois pour aborder les questions de gestion courante des écoles primaire et secondaire.

Les directives pour les futurs conseils d'établissement, composés des représentants communaux, des directions d'établissement, des parents d'élèves et des milieux de l'Association de parents d'élèves, sont actuellement au centre des discussions. Ces conseils d'établissement ont jusqu'en 2012 pour entrer en fonction.

Services offerts et activités organisées par l'établissement intercommunal

Education routière

Cette année encore, les enfants des classes de Belmont ont bénéficié d'une sensibilisation donnée par la Gendarmerie vaudoise.

Visite à la ferme

La famille Ravessoud aux Monts-de-Pully a reçu les élèves de quelques classes durant le printemps et l'automne 2006. La découverte de la nature, des animaux et des divers travaux de la ferme enrichit les élèves et permet de judicieuses exploitations en classe. Les enfants de la classe de Mme Haerberli y ont participé en avril 2006.

Service psychopédagogique et logopédistes (PPLS)

2006 constitue la première année de gestion cantonalisée de l'Office de Psychologie Scolaire (OPS) qui rassemble 10 services régionalisés de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire (PPLS).

Le service PPLS LAVAUX s'adresse aux 5400 enfants et adolescents des établissements de notre région :

- Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forel
- Oron-Palézieux

Les ressources humaines des PPLS Lavaux représentent environ 15 postes de travail à plein temps + 5 stagiaires à mi-temps, mais personne ne travaille à plein temps. Généralement les spécialistes partagent leur temps entre une activité PPLS et une activité privée. Ainsi, 34 personnes à temps partiel constituent l'équipe PPLS Lavaux.

Au 31 décembre 2006 le service PPLS de Lavaux suivait plus de 700 situations d'élèves (13% de l'effectif scolaire), ce qui nécessite un engagement personnel important de la part du secrétariat et des équipes de professionnels :

- 20% des situations sont transférées dans le privé, dans d'autres régions ou font l'objet d'une évaluation qui ne donne pas lieu à un traitement;
- 62% des situations font l'objet d'un bilan, d'un suivi ou d'un traitement;
- 18% sont en attente de prise en charge, de bilan ou de traitement.

Le service PPLS Lavaux fournit également des prestations spécialisées à une classe SESAF (Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation).

Au 1er janvier 2008, l'Assurance Invalidité (AI) qui finance aujourd'hui une partie des prestations PPLS sera cantonalisée dans le cadre de la RPT (nouvelle péréquation financière cantons-confédération). S'ouvrira alors une période de transition qui verra la mise en place de nouvelles règles de financement des prestations logopédiques. La prise en charge des demandes logopédiques aux PPLS en sera affectée. Puisque le canton financera aussi bien les logopédistes privées que les logopédistes engagées par le service PPLS, il ne sera plus possible de transférer sans autre aux logopédistes privées la prise en charge des enfants en liste d'attente. Jusqu'à la fin de l'année 2007, le traitement d'un enfant qui présente un déficit reconnu par l'AI est automatiquement financé pour une période de deux ans.

Dès janvier 2008, le transfert en privé d'une partie des demandes PPLS devra se faire de manière coordonnée et selon des règles qui restent à définir.

La question des enfants en listes d'attente est un sujet d'actualité dans notre région et le service cherche activement le moyen de les réduire pour que les enfants qui ont besoin de ces services puissent en bénéficier le plus tôt possible. Cette question amène l'ensemble des professionnels PPLS à repenser "l'Ensemble Minimum de Prestations" (le projet EMP) et à renforcer les collaborations entre les PPLS, l'école et ses tiers partenaires.

Pour terminer, il faut noter que les PPLS Lavaux cherchent à fournir des prestations le plus près possible des enfants en équipant des locaux adaptés dans la plupart des bâtiments scolaires ou à proximité. Cet objectif de proximité n'est rendu possible que dans le cadre d'une proche collaboration avec les autorités communales et les directions scolaires.

Écoles primaires

L'école primaire de Belmont est rattachée à l'établissement scolaire Pully/Paudex/Belmont.

Le Directeur, Jean-Michel Amiguet, assure la responsabilité de l'Etablissement en collaboration avec maintenant quatre doyennes (Mmes Lydie Duflon Mayeux, Corinne Mellana Campiche, Pascale Mauron et Dominique Christinat) avec lesquelles il forme le Conseil de Direction.

Institutrices déchargées d'une partie de leur enseignement, les doyennes sont en charge de diverses tâches administratives et pédagogiques.

Mlle Sarah Miche, enseignante à Belmont, représente l'école de Belmont dans l'équipe d'établissement. La gestion du matériel pédagogique, de l'informatique, de l'audio-visuel et des activités particulières (piscine, spectacles, etc) est assurée par l'établissement Pully/Paudex/Belmont.

L'organisation et le financement des activités suivantes restent entièrement à charge de chaque commune, soit :

- la mise à disposition et l'entretien des immeubles et du mobilier de base;
- les devoirs surveillés;
- les transports scolaires (internes et externes);
- les camps scolaires;
- les animations propres à Belmont;

- les tâches relatives à la santé (médecin, infirmière, dentiste scolaire);
- l'assurance des élèves.

Personnel enseignant

Les enseignants de Belmont sont les suivants :

Enfantines (Cycle initial = CIN)

- CIN tenue par Sophie Bigler Buser et Chantal Rithner
- CIN tenue par Adriana Santi et Chantal Rithner
- CIN tenue par Claudine Regamey et Thérèse Rosset
- CIN tenue par Dominique Haerberli

Primaires (Cycle primaire = CYP)

- CYP tenue par Sandra Carro-Morf et Adriana Santi
- CYP tenue par Sarah Miche
- CYP tenue par Véronique Perret
- CYP tenue par Marie-Laure Nikolic, Elisabeth Chabloz et Carine Porta
- CYP tenue par Aude Moret
- CYP tenue par Martine Zbinden
- CYP tenue par Monica Nestor
- CYP tenue par Christiane Thiel Marti
- CYP tenue par Marc Magnin

Effectifs

L'établissement primaire intercommunal accueille 1111 élèves (58 classes DGEO - 1 DEP - 1 SESAF) qui sont répartis comme suit :

Classes			Elèves	
2005	2006		2005	2006
18	19	classes enfantines	342	333
7	8	classes de CYP1/1	130	171
10	7	classes de CYP1/2	213	139
3	2	classes de CYP1/12	58	39
9	12	classes CYP2/1	166	223
9	9	classes de CYP2/2	191	169
1	1	classes de CYP2/12	23	20
1	1	classe développement	8	9
1	1	classe SES (Service Enseignement Spécialisé)	6	8
		Total	1137	1111

Pour 2006-2007, ces classes sont, géographiquement, réparties comme suit :

Lieu	Nbre classes
Annexe Ouest	13
Alpes	3
Chamblandes	6
Mallieu (y.c. classe SES)	6
Chantemerle	7
Pavillon de Chantemerle	3
Fontanettaz	4
Belmont	13
Paudex	5
Total	60

Récapitulatif des effectifs du groupement scolaire primaire :

	Classes	Elèves
Pully seul	42	782
Paudex	5	91
Belmont	13	238
Total	60	1111

Les effectifs d'enfants de Belmont sont en augmentation constante, soit 238 à la rentrée scolaire 2006. Les disponibilités en locaux sont encore suffisantes mais la forte activité immobilière que connaît notre commune a conduit la Municipalité à présenter à votre conseil une demande de crédit d'étude pour l'extension du collège 3^{ème} étape.

Devoirs surveillés

A la demande de parents, les devoirs surveillés ont été à nouveau mis en place à partir d'août 2006. Ils ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 17h et sont facturés Fr. 3.- par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons. De cette façon, les éducatrices sont déchargées de ce travail, qui ne fait pas partie de leurs attributions, et sont pleinement disponibles pour les autres enfants des classes enfantines. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE. Mme Bernadette CHIOVENDA en est la responsable.

Activités locales

A part les manifestations organisées par l'établissement, quelques activités particulières propres à Belmont ont jalonné l'année :

- durant l'hiver des sorties à ski de fond ou en luge ont été organisées.

- Un camp d'une semaine à Rougemont pour la classe de Mlle Moret.
- Un camp à la Comballaz pour la classe de Mme Thiel Marti.
- Des courses d'école pour la plupart des classes, ainsi que des visites de musées, artisans, spectacles divers, piscine, cirque etc...
- Le 5 juillet 2006, le traditionnel pique-nique de clôture de l'année scolaire a vu réunis, enfants, parents, enseignants, représentants des autorités. Le soir même, le repas de fin d'année des enseignants a eu lieu. Tout cela au Bas-Monts.
- Les enfants des classes enfantines ont, comme d'habitude, participé au Noël des aînés.
- Fête de Noël, le 21 décembre, où un très joli spectacle a été présenté malgré l'absence du Père et de la Mère Noël.

Comme d'habitude, ces journées n'auraient pas pu se dérouler dans d'aussi bonnes conditions sans le personnel communal.

Il ne ménage ni son temps ni ses efforts pour le montage des tentes et la préparation des feux pour le barbecue. Le podium, monté à la salle de gymnastique afin que tous aient une bonne vision du spectacle de Noël a aussi été très apprécié. Je le remercie chaleureusement pour son aide.

Service de santé

Mme M. Halter est en charge du suivi de santé de nos enfants à raison de 10% de son temps.

Le service de santé propose depuis 2003 une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent avec leur enfant en deuxième enfantine.

Le service dentaire scolaire organise un dépistage annuel pour tous les enfants.

A Belmont, 232 contrôles pour 238 élèves ont été effectués :

- 194 enfants n'ont ni caries, ni obturations
- 19 enfants n'ont pas de caries mais une ou des obturations
- 19 enfants ont des caries
- Aucun enfant n'a une bouche négligée.

Les soins sont prodigués par le service dentaire scolaire pour 86 enfants et par un dentiste privé pour 152 d'entre eux.

Mobilier et équipements

Lors de la rentrée scolaire 2006, trois nouvelles classes ont été ouvertes; par conséquent, nous avons dû faire l'acquisition du matériel nécessaire afin de les équiper.

Chaises, tables, tableau noir et matériel divers; tout ceci pour une dépense extrabudgétaire d'environ Fr. 25'000.-.

Transports scolaires

Le service de bus, assuré sur les hauts du territoire de la commune, est toujours utilisé à sa pleine capacité. Le véhicule de M. et Mme Bornand apportait la sécurité maximale aux têtes blondes qui le prenaient jusqu'à cessation d'activité à la fin de l'année scolaire 2005-2006.

Durant le premier semestre 2006, la municipalité a demandé deux offres et Car postal, qui a fêté ses 100 ans en 2006, a emporté le marché car son offre était la plus avantageuse. De plus, ce transporteur a une longue expérience dans les transports scolaires.

D'août à décembre vous avez donc pu rencontrer deux petits bus jaunes sur les routes de la commune. En effet nous avons demandé un véhicule assez grand pour recevoir tous les enfants d'une, voire deux classes. Celui-ci nous sera livré début 2007.

Ce changement de transporteur a eu un coût supplémentaire. Une dépense extrabudgétaire de Fr. 30'000.- a été annoncée et acceptée par votre commission des finances.

Le transport de plusieurs classes simultanément doit toujours être sous-traité aux TL, soit dans le cadre des transports publics horaires, soit par transports spéciaux.

Les transports internes de ramassage scolaire sont toujours gérés par Mme Dorthe.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Ouverte en 2003, l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), placée sous l'autorité du municipal des écoles, prend en charge les enfants scolarisés de 7h30 à 9h00 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner, de 11h30 à 13h30 pour le repas de midi, (fourni par un traiteur au bénéfice du label Fourchette Verte) et de 15h00 à 18h00 avec là aussi, possibilité de prendre le goûter. La fréquentation de l'UAPE a continué de croître, spécialement pour la période de la mi-journée pendant laquelle l'accueil maximum a été atteint à la fin de l'année scolaire 2006-2007. Au vu de cette augmentation de la fréquentation de l'UAPE, nous avons dû ouvrir un réfectoire supplémentaire dans la cuisine qui se trouve dans le bâtiment de la salle de gymnastique. A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants le mercredi midi.

Personnel

Après proposition de la Municipalité, Mlle Margot a accepté d'augmenter son taux d'activité et de devenir, avec l'accord du SPJ, la nouvelle responsable de l'UAPE. Après mise au concours d'un poste à 30-40%, Mme Chantal Quehen a été engagée pour seconder Mlle Margot. Lors de la dernière rentrée scolaire, nous avons engagé une nouvelle éducatrice, en la personne de Madame Elisabeth Henry qui travaille à 50%.

Activités

Activités créatrices régulières

- argile et peinture.

Activités créatrices ponctuelles

- masques, oeufs de Pâques, dessins de Noël à la craie liquide sur les vitres, guirlandes, dessins avec grosses craies sur le sol.

Activités physiques

- dès 2006 la salle de gym est utilisée fréquemment;
- concours de hip-hop;
- descentes en luge.

Sorties

- pique-nique et promenades dans la forêt;
- promenades au bord du lac;
- places de jeux et promenades dans le quartier.

Cuisine

- crêpes, tarte aux pommes, petits biscuits de Noël.

En continu

- lecture, jeux d'intérieur et d'extérieur, musique, danse, déguisements, bijoux en perles, motifs pour vitres, origamis, avions en papier, bricolages divers, DVD.

La journée portes ouvertes s'est déroulée le 9 juin, nous avons accueilli une dizaine de parents.

Fréquentation

La fréquentation de l'UAPE a encore augmenté cette année, mais il semble toujours, que les prix pratiqués, bien que largement subventionnés, dissuadent un certain nombre de familles.



Sur l'ensemble de l'année 2006, l'UAPE a accueilli :

	2005		2006	
	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
moins de 7 ans	19		21	
de 7 à 10 ans	26		36	
1 jour / semaine		18		21
2 jours / semaine		14		15
3 jours / semaine		3		9
4 jours / semaine		7		9
5 jours / semaine		3		3

Le taux de fréquentation moyen a été (nbre d'enfants) :

	2005	2006
matin	5	7.4
midi	17/20.5	21.6
après-midi (13h30-15h15)	5	4
après-midi (15h15-18h00)	3.3	13

Écoles secondaires

L'année scolaire 2006-2007 a débuté le vendredi 25 août, pour les 123 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris le lundi 28 août à 9h00.

Direction

Le directeur, M. J.-M. Corbaz, assume la responsabilité de l'établissement en collaboration avec quatre doyen(ne)s, avec lequel(le)s il forme le Conseil de direction. Professeur(e)s déchargées d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils(elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Effectifs

L'Établissement secondaire de Pully a reçu 1179 élèves, dont 182 de Belmont, répartis de la manière suivante :

- cycle de transition 32%
- voie secondaire à options (VSO) 9%
- voie secondaire générale (VSG) 15%
- voie secondaire de baccalauréat (VSB) 44%

Ces élèves sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
5 ^{ème}	10		191	(34)
6 ^{ème}	9		176	(33)
7 ^{ème}	7	VSB	160	(12)
	3	VSG	55	(11)
	3	VSO	40	(9)
8 ^{ème}	8	VSB	181	(15)
	3	VSG	62	(11)
	2	VSO	30	(11)
9 ^{ème}	7	VSB	176	(15)
	3	VSG	63	(17)
	2	VSO	37	(12)
Développ.	1		8	(2)

Les nombres d'élèves dans les options spécifiques de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) en 7e, 8e et 9e années sont les suivants :

- option spécifique de latin 97
- option spécifique de mathématiques et physique 180
- option spécifique d'italien 76
- économie et droit 165

Activités particulières

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, gymnastique posturale, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

Le sport

De nombreux sports facultatifs, journées sportives locales, vaudoises et nationales sont proposés aux élèves.

Avec 450 inscrits, le sport scolaire facultatif se porte bien dans nos écoles.

Cours organisés en 2006-2007			
Football 4e-6e	37	Badminton	23
Football féminin	19	Volley-ball	39
Gym agrès	41	Mini volley-ball	12
Athlétisme	13	Basketball 7-9	12
Natation synchronisée	58	Uni Hockey	16
Jogging	25	Escalade	16
Handball	18	Tchoukball	24
Natation débutants	13	Yoga-relaxation	36
Natation générale	23	Basketball 5-6	13
Futsal	27		

Relevons que, pour la bonne marche de ces cours, ce ne sont pas moins de 19 moniteurs qui ont été sollicités, dont 7 pratiquent leur activité en club, sans aucun lien direct avec l'établissement secondaire de Pully.

Les cours facultatifs

- Atelier-chansons animé par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua avec, en moyenne, 90 participants.
- Cours de photographie enseigné à 15 intéressés par M. S. Kroug.

La culture

Cours facultatifs, atelier-chansons, divers spectacles, cours de photographie.

Les semaines hors-cadre

Camp à la montagne, de snowboard et de ski pour les 5 à 7^{ème} année, échange linguistique pour les 8^{ème} et voyage d'étude pour les 9^{ème}.

Divers

- vente de timbres Pro Juventute;
- journée "Oser les métiers";
- prévention des dépendances.

Comité des élèves

Il y a trois ans, le Comité des élèves avait demandé à M. Corbaz, directeur, la possibilité d'organiser à nouveau la fête à l'Arnold. Permission accordée, ce Comité avec l'aide et sous la surveillance de 2 professeurs a mis en place cet événement annuel.

Aucun débordement, bonne ambiance et bonne tenue de tous; cette autorisation sera certainement reconduite l'année prochaine.

Ecole de musique de Pully (EMP)

Belmont subventionne l'EMP à hauteur d'environ 50% du tarif indigène. Une nouvelle convention a pris effet le 1er janvier 2006. Une redéfinition du cadre de subventionnement a été décidée. Tous les élèves habitant Belmont et élèves de l'EMP sont subventionnés pour une période de 50 min. (1 cours de 50 min. ou 2 cours de 25 min.) et ceci jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire, 10^{ème} année éventuelle comprise.

L'EMP est dirigée par un Comité présidé par M. Pierre Gorjat. La municipale des écoles de Belmont en est membre.

La direction de l'EMP a été assurée par M. Michel Veillon en 2006, qui a donné sa démission pour fin janvier 2007.

Deux classes se tiennent à Belmont : une classe d'initiation musicale et une classe de flûte à bec.

Le site Internet de l'école a été ouvert sous le nom : www.empully.ch. Il donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.

OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL

Personnel

Cette activité se résume à l'établissement des attestations de résidence en vue de l'inscription du demandeur d'emploi à l'Office régional de placement de Pully. Elles sont remises gratuitement.

Revenu minimum de réinsertion (RMR) et Aide sociale vaudoise (ASV)

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale et le rapport de gestion du CSR n'étant validé qu'au mois de mai, nous vous donnerons les informations concernant Belmont lors du rapport de gestion 2007.

ŒUVRES SOCIALES

Activité

Depuis le début de l'année 2005 nous avons confié la gestion de notre agence d'assurances sociales à l'AIAS de Pully.

Cette nouvelle organisation n'a pas suscité de remarques de notre population, ni de problèmes de transition.

Le budget a été établi sur la base de la convention signée entre Pully, Paudex et Belmont et sur la base des renseignements reçus de la Ville de Pully.

La Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Clarens effectue une ristourne pour certains frais liés à cette activité.

Les montants sont adressés aux ARAS, qui doivent les comptabiliser et les inclure dans la comptabilité des agences régionalisées et, pour la part qui leur revient, les transmettre aux agences communales ou intercommunales restées indépendantes. Cette répartition se fait en Fr./hab.

Travaux effectués

74	indépendants
133	non actifs
41	employeurs (non agricoles)
1	employeur agricole
18	allocations familiales
156	rentiers AVS et AI
24	prestations complémentaires AVS/AI
216	bénéficiaires de subsides OCC (ass.-mal.)

Le décompte annuel de notre participation à l'AIAS, qui doit être établi par la Ville de Pully, se monte pour l'année 2006 à Fr. 38'791.-.

PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE

Mme Dorthe fait partie de la commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 10'000.- est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

Nous avons participé à des frais de traitements orthodontiques selon le barème en vigueur. Pour l'année, la totalité des aides accordées représente Fr. 1'500.-.

En ce qui concerne les camps scolaires, quelques petites aides ont été accordées pour un montant total de Fr. 266.-.

Nous avons également participé pour un montant de Fr. 420.- pour des transports scolaires.

Ces aides sont de compétence municipale, sans recours à la commission sociale.

Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Durant l'année 2006, trois demandes ont été enregistrées.

Le mandat donné à l'OMSV, via les centres médicosociaux (CMS), en ce qui concerne les évaluations visant à attribuer, pour chaque bénéficiaire, un type de transport adapté à ses difficultés soit : Transport handicap Vaud (THV) pour les personnes lourdement handicapées, Taxi Services Sàrl ou des transports effectués par des bénévoles pour les autres, a très bien fonctionné. Toutes les personnes enregistrées sur les fichiers de THV sont au bénéfice d'une carte de légitimation.

En 2006, l'ensemble des communes liées à ce projet a réussi à harmoniser leurs dispositions en ce qui concerne le nombre de bons accordés, (96 par année) donc le nombre de courses, et le coût maximum pris en charge par la commune, déduction faite du prix du billet des Transports public de la région lausannoise soit, Fr. 2.60. Ces dispositions entrent en vigueur au 1^{er} mars 2007.

Régionalisation de l'action sociale (RAS)

Le Centre social régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten et géré par le comité de direction.

Tout le personnel, nécessaire à l'activité du CSR, est engagé par l'ARAS. Au vu de l'augmentation de la charge de travail d'une part, des demandes liées aux exigences du Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS), plus particulièrement en ce qui concerne le contrôle des dossiers attribuant des aides d'autre part, le personnel a dû être augmenté. En particulier un enquêteur social (à temps partiel) a été engagé.

Le rapport de gestion de la RAS n'étant validé qu'au mois de mai, nous vous donnerons les informations détaillées dans le rapport 2007.

Le 5 juillet 2006 a eu lieu l'assemblée générale constitutive des autorités de la RAS.

Le **Conseil intercommunal** est présidé par Madame Anne-Marie Delley syndic d'Ecoteaux, Madame Catherine Jatton en est la secrétaire.

Le **comité de direction** est composé de 7 membres, syndics ou municipaux, représentant les différents districts et 2 membres représentant les institutions sociales privées. Après de nombreuses années placées sous la direction de Mme Hélène Brughera, le comité est présidé par M. Serge Voruz, syndic de Paudex, Mme Muriel Prédi, municipale de Mézières, en assure la vice-présidence.

La nouvelle Loi sur les assurances sociales (LASV) et le Revenu d'insertion (RI) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Cette modification représente la reprise de chaque dossier pour l'adapter aux nouvelles normes, donc un très gros travail pour tout le personnel du CSR.

Le Conseil de politique sociale découlant de la LOF, composé de 7 membres, 3 représentants de l'Etat, 3 représentants des communes et un président, est entré en fonction.

Accueil de la petite enfance

En 2006 trois mamans de jour de Belmont ont accueilli quarante-trois enfants, représentant 15'774.25 heures d'accueil.

Lors de l'année écoulée, vingt familles de Belmont, représentant vingt-cinq enfants ont fait une demande de placement.

Seize enfants ont trouvé une place d'accueil. Sept demandes sont en attente pour 2007 et deux enfants ont trouvé une place en garderie.

L'arrivée de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) au 1^{er} septembre 2006 va quelque peu modifier à l'avenir le placement familial à la journée. Désormais toutes les personnes pratiquant l'accueil d'enfants plus d'une fois par semaine et contre rémunération devront s'annoncer pour être au bénéfice d'une autorisation. De plus, les nouvelles mamans de jour seront tenues de suivre un cours d'introduction à leur activité de 24 heures dans les 18 mois qui suivent leur entrée en fonction.

Pour bénéficier de subventions, les services de placement familial devront entrer dans un réseau regroupant au moins deux types d'accueil définis par la loi (accueil familial, accueil collectif parascolaire ou préscolaire).

Participation au frais de placement d'enfants

La commune, selon un barème fixé sur le revenu, a participé au financement pour le placement d'enfants dans les lieux d'accueil de Belmont ou des environs pour un montant de Fr. 5'300.-.

Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont

« Les Guignols »

Le jardin d'enfants « Les Guignols », dirigé par Mme Catherine Kuhn, a accueilli 59 enfants et élèves, dont 32 sont domiciliés à Belmont durant l'année scolaire 2005-2006, soit :

Classe 1 – accueil petite enfance – maternelle	
· enfants de Belmont	10
· enfants d'autres communes	11
Total	21

Classe 2 – accueil petite enfance – maternelle	
· enfants de Belmont	16
· enfants d'autres communes	10
Total	26

Classes 1^{ère} et 2^{ème} enfantines	
· enfants de Belmont	5
· enfants d'autres communes	4
Total	9

Classes 1^{ère} et 2^{ème} primaires	
· enfants de Belmont	1
· enfants d'autres communes	2
Total	3

Le jardin d'enfants « Les Guignols » ne touche aucune subvention de la part des pouvoirs publics. Par ailleurs, aucune demande de participation ne nous est parvenue de la part de parents.

« Le Manège enchanté »

Ouverte depuis plus de trois ans, cette structure a de plus en plus de succès. Elle est dirigée par Mme Rusconi et a accueilli, en 2006, 39 (12) enfants pour la journée ou pour des demi-journées, soit à sa pleine capacité. La majorité des enfants sont des habitants de Belmont.

Forum social régional

Le Forum social, mis sur pied depuis plusieurs années, est dirigé par M. le pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur présence et solidarité de la région Paudèze.

Il regroupe de très nombreux services et associations actives sur le plan social, sanitaire et accueil de la petite enfance.

Il est supra communal, supra paroissial et réunit des institutions qui sont à disposition des habitants de Pully, Lutry, Paudex et Belmont.

Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles.

Belmont est représenté dans ce forum par Mme Nicolette Jan pour l'Arc-en-ciel, club des aînés, et par la municipale en charge du dicastère des œuvres sociales, dans la mesure de ses disponibilités.

Services bénévoles

Toujours dans le cadre de l'Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud (EERV), région Paudèze, un nouveau service a été mis en œuvre : « Pro-XY ». Son but : venir en aide à domicile pour décharger l'entourage ou la personne fatiguée. Vous pouvez obtenir des renseignements pour participer à cette activité ou pour obtenir des prestations au N° de tél. portable 079 590 61 30.

En ce qui concerne les services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, l'activité a été reprise par Mme Brigitte Pahud. Ce service aide les personnes handicapées ou malades à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité pour un tarif très réduit.

Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au n° 021 728 12 13.

**ASSOCIATION D'ENTRAIDE
FAMILIALE DE PULLY, PAUDEX,
BELMONT - CARTONS DU COEUR
PULLY, PAUDEX, BELMONT**

Association de l'Entraide familiale

Lors de l'assemblée du 10 mars 2006, M. J. Tschabold a été élu président.

Le 31 décembre 2006, l'Association d'Entraide Familiale de Pully-Paudex-Belmont a remis officiellement les institutions de la petite enfance à la Fondation pour l'Enfance et la Jeunesse créée par la ville de Pully.

Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Depuis douze ans, l'Action humanitaire et les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région.

A Belmont, les Midis du cœur sont très connus et appréciés. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes qui sont autant accueillies qu'accueillantes pour les personnes qui vivent seules. Ce furent, tous les derniers mardis du mois, provisoirement au local de protection civile de l'administration communale, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis. Il est à relever que la participation financière libre des participants laisse régulièrement un léger bénéfice.

Que Mme Marie-Christine Charles, et toutes les personnes qui préparent ces délicieux repas en soient grandement remerciées.

Nous participons à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies, etc.

NONAGÉNAIRES

Durant l'année écoulée nous avons fêté les 90 ans de Madame Weber, ainsi que les 100 ans de Madame Wichmann, qui est malheureusement décédée peu de temps après.

M. Stern et Mme Schwab, sont les doyens de la commune.

AFFAIRES CULTURELLES

**Sociétés et associations
locales**

Nous avons organisé pour la troisième fois une séance de coordination avec toutes nos sociétés et associations locales, s'agissant de l'utilisation de nos infrastructures pour leurs multiples activités.

Pour la plupart des responsables de nos sociétés, cette séance n'est pas seulement utile, mais indispensable.

Comme à leur habitude, plusieurs de nos sociétés et associations locales nous ont offert de splendides moments de convivialité tout au long de l'année; qu'elles en soient ici sincèrement remerciées.

Durant l'année 2006, la rénovation de la Grande Salle nous a obligés à « délocaliser » de nombreuses activités. Celles-ci se sont donc déroulées au refuge des Bas-Monts, à la salle de gymnastique, à la maison de paroisse, dans le bâtiment administratif, dans le centre scolaire ainsi qu'aux alentours de celui-ci pour le Noël de la Société de développement.

Nous remercions ici toutes les sociétés pour leur patience pendant ces travaux et espérons qu'elles retrouvent leurs marques dans cette nouvelle salle lumineuse.

Le 29 juin, le club des aînés "Arc-en-Ciel" a fêté son 20^{ème} anniversaire dans la salle de gymnastique.

Nos aînés, qui se sont retrouvés nombreux, ont pu assister dans l'après-midi à quelques prestations artistiques, entre autres celles des enfants du Collège de Belmont.

Quant à la Fête Nationale, elle s'est déroulée pour la troisième fois sur la partie supérieure du Domaine des Bas-Monts. Pilotée de main de maître par « nos pompiers », cette manifestation a vu défiler la foule des grands jours. Pour clore la soirée (le feu d'artifice n'ayant pas pu être tiré suite à la sécheresse) le feu de Joie, sous la haute surveillance des pompiers a fait briller les yeux des petits et des grands. Merci aux organisateurs pour l'édition 2007 à venir.



CONCLUSION

Les tâches exigées par la fonction de municipale sont passionnantes et j'ai abordé cette première année de municipalité avec enthousiasme.

Je remercie mes collègues municipaux et tous les employés de la commune du très bon accueil qu'ils ont réservé à la nouvelle que j'étais.

Travailler avec eux fut un très grand plaisir et j'ai beaucoup appris grâce à chacun. On dit qu'il vaut mieux mourir le soir que le matin car on est un peu plus intelligent chaque soir de ce qu'on a appris au cours de la journée! Dans ce cas, je suis un peu moins ignorante qu'il y a quelques mois ... !

Chantal DUPERTUIS, municipale



SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

M. Philippe MICHELET, municipal



PRÉAMBULE

S'il est un domaine qui ne peut pas être traduit en chiffres et en graphiques c'est bien celui de l'engagement et de la disponibilité du personnel affecté aux diverses tâches citées en titre.

Je tiens, dans le cadre de ce rapport de gestion, à remercier tout le personnel de ce dicastère pour son efficacité et son engagement, tant dans la gestion quotidienne, que dans les nombreux travaux entrepris sur le territoire communal.

Le bureau technique a été, comme d'habitude, le point clé du dicastère et de ce fait, il a été particulièrement sollicité. L'augmentation du temps de travail de Mme Parra a permis d'épauler de manière efficace notre technicien communal, d'où un meilleur suivi dans la gestion des différentes activités.

SERVICES INDUSTRIELS

Service de l'électricité

A côté des activités courantes que sont :

- le raccordement de nouvelles constructions;
- la mise en place de raccordement de chantier;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau électrique;
- la pose de tubes et le tirage de câbles sur les divers chantiers;
- les interventions sur le réseau en cas de panne;

il y a lieu de relever les travaux particuliers suivants :

- la pose de 3 candélabres le long du cheminement reliant le chemin des Esserts au chemin des Ecaravez au travers de la parcelle communale de Champ-Chamot. Cet éclairage a été mis en place en collaboration avec le service de la faune;
- la pose de 6 nouveaux candélabres le long du sentier de Pra Menu;
- la modification de l'éclairage autour du centre administratif;
- la modification des candélabres à la route du Burenoz par le raccourcissement des mats existants et le changement de la tête d'éclairage. Il est à relever que cette intervention nous permet d'augmenter l'intensité de l'éclairage sur la chaussée tout en utilisant des lampes moins gourmandes en énergie.

A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi qu'au service des eaux et au service de la voirie pour le déneigement.

Service de contrôle

Au 31 décembre 2006, 1'627 compteurs actifs ont été recensés à Belmont, soit une augmentation de 4.4% par rapport à 2005. Dans le cadre de SICEL (Service intercommunal de contrôle des installations électriques intérieures regroupant Pully, Paudex, Belmont) 285 actes de suivi ont concerné Belmont.

Il y a lieu de rappeler que depuis l'entrée en vigueur le 1 janvier 2002 de l'OIBT (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension) les organes de contrôle doivent être indépendants et qu'en vertu de cette disposition, les exploitants de réseau n'effectuent plus ce contrôle sur leur réseau à basse tension sauf s'ils ont créé une unité organisationnelle indépendante sur les plans juridique et financier.

De ce fait, en tant que distributeur, notre action se borne à un devoir de surveillance du contrôle des installations électriques alimentées par notre réseau et à cet effet, nous devons en tenir un registre. Nous avons également l'obligation d'inviter les propriétaires des installations à présenter un rapport de sécurité avant la fin de la période de contrôle.

En règle générale, pour les logements, les installations électriques sont soumises au contrôle tous les 20 ans, sauf dans le cas d'un changement de propriétaire si le dernier contrôle effectué date de 5 ans.

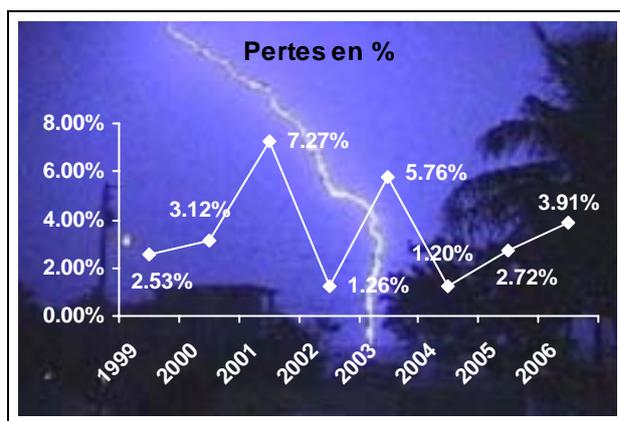
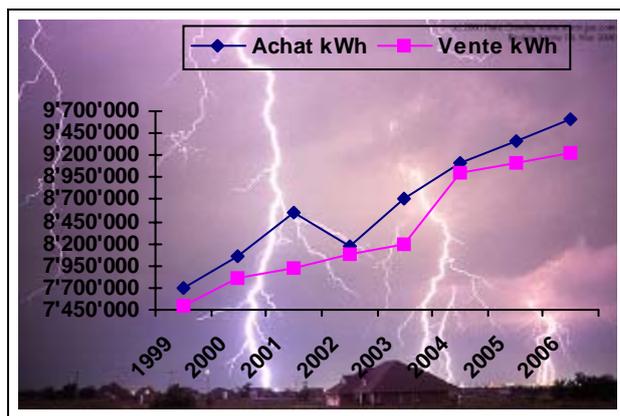
C'est le module OIBT du progiciel IS-E de gestion administrative des services industriels qui sera implanté en 2007 et qui nous permettra d'effectuer le suivi des contrôles.

Facturation S.I.

Si la mise en exploitation du nouveau logiciel de facturation a été faite en 2005, 2006 aura été l'année des ajustements liés aux nouvelles procédures ainsi qu'à la mise à jour de données parfois incomplètes, voire erronées.

La plus grande rigueur exigée par la nouvelle application a nécessité une recherche d'informations complémentaires afin d'éliminer des incohérences dans la facturation. Tous ces travaux de contrôle et d'investigation ont été longs et minutieux. Toutes ces opérations ont demandé un gros investissement de la part du personnel tant de la bourse communale que des services industriels. Qu'il soit remercié pour la qualité et l'efficacité de ce travail particulier qui nous permettra à l'avenir de disposer de données fiables pour l'établissement de statistiques et les suivis de gestion.

Les relevés effectués à la fin de l'année ont également été l'occasion d'introduire deux nouveaux appareils de saisie plus en adéquation avec les besoins liés à cette opération.



Libéralisation du marché de l'électricité

Si dans le rapport 2004, nous avons fait état des incertitudes liées au nouveau projet de loi, appelé « loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité » (LAPel) et sur lequel le Parlement fédéral devait se prononcer, force nous est de constater que la situation n'est pas plus claire et que l'incertitude demeure quant aux orientations qui seront données. Les nouveaux débats qui se sont déroulés en 2006 aux Chambres fédérales n'ont pas levé toutes les interrogations suscitées par la libéralisation du marché de l'électricité. Espérons qu'en 2007 ce dossier soit finalisé, à moins d'un référendum toujours possible à l'issue des décisions des Chambres fédérales.

Dans notre canton, les règlements d'application du décret du 5 avril 2005 sur le secteur électrique ont été établis et adoptés par le Conseil d'État le 4 octobre 2006 avec une entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006. Ce délai aussi court entre l'adoption et l'entrée en vigueur a suscité une mauvaise humeur auprès de tous les distributeurs d'électricité.

Incidence des règlements sur le consommateur

Il y a lieu de relever que la mise en application des règlements cantonaux a une incidence sur les tarifs électriques.

Les tableaux ci-dessous récapitule ces différentes taxes pour lesquelles les Services industriels de Belmont font office d'intermédiaire entre le consommateur et le bénéficiaire.

Taxe liée au domaine électrique dont le bénéficiaire est la Confédération

Base légale	Ordonnance sur l'énergie (Oen) du 7 décembre 1998
Montant	0.05 ct / kWh
Entrée en vigueur	01 janvier 2005
But	Financement des activités de ETRANS AG qui est le centre indépendant de coordination du réseau à très haute tension suisse. ETTRANS assure la sécurité du réseau de transport d'électricité en permanence, également lors d'un échange intensif d'énergie à l'échelle européenne.

Taxe liée au domaine électrique dont le bénéficiaire est le Canton

Base légale	Décret sur le secteur électrique du 5 avril 2005 (art. 22) Règlement sur l'émolument cantonal lié à la distribution et la fourniture en électricité (RE-DFEi)
Montant	0.025 ct / kWh
Entrée en vigueur	01 novembre 2006
But	Financer l'activité de la "Commission cantonale de surveillance du secteur électrique" qui est chargée de surveiller les entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE) titulaires de concessions de distribution et de fourniture en électricité du Canton de Vaud.

Taxes liées au domaine électrique dont le bénéficiaire est la Commune

Base légale	Décret sur le secteur électrique du 5 avril 2005 (art. 22) Règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité du 4 octobre 2006
Montant	0.7 ct / kWh
Entrée en vigueur	01 novembre 2006
But	Taxe pour l'usage du sol. La commune peut renoncer au prélèvement de cette taxe. Si par la suite elle désire l'appliquer, elle devra en faire la demande. Le montant de la taxe au kWh ne peut pas être différent. Comme toutes les taxes communales, le Conseil communal doit se déterminer sur son prélèvement. La Municipalité renonce, pour l'instant, à ce prélèvement.

Base légale	Décret sur le secteur électrique du 5 avril 2005 (art. 22) Règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité du 4 octobre 2006 <i>Art. 23 (du décret sur l'électricité)</i> <i>Indemnités communales</i> <i>Les communes sont également habilitées à prélever des taxes communales spécifiques, transparentes et clairement déterminées permettant de soutenir les énergies renouvelables, l'éclairage public, l'efficacité énergétique et le développement durable.</i>
Montant	Fixé par la commune
Entrée en vigueur	01 janvier 2007
But	La commune détermine ce qui est inclus dans cette taxe. La Municipalité renonce, pour l'instant, à ce prélèvement.

Il y a lieu d'ajouter aux taxes mentionnées ci-dessus, des taxes provenant des lois fédérales et cantonales sur l'énergie et qui sont prélevées sur la consommation électrique.

Taxe dont le bénéficiaire sera la Confédération

Base légale	Loi sur l'énergie (Len) du 26 juin 1998
Montant	0.6 ct / kWh
Entrée en vigueur	01 janvier 2008
But	Fonds exclusivement affecté à la promotion des énergies renouvelables.

Taxe dont le bénéficiaire est le Canton

Base légale	Loi sur l'énergie (LVLEne) du 16 mai 2006 Règlement sur le Fonds pour l'énergie (RF-Ene) du 4 octobre 2006
Montant	0.18 ct / kWh
Entrée en vigueur	01 novembre 2006
But	Le fonds a pour but exclusif la promotion des mesures prévues par la LVLEne. <u>Bénéficiaires :</u> Peuvent solliciter le fonds : a. les communes; b. les particuliers; c. les entreprises et autres personnes morales, dont l'action entre dans le cadre des buts définis par la LVLEne et qui remplissent toutes les conditions requises par celle-ci, ainsi que par le règlement. Il n'y a pas un droit à l'octroi d'une aide en provenance du fonds.

Les taxes entrées en vigueur en 2006 et antérieures n'ont pas été répercutées sur les tarifs de l'électricité. Pour celles entrant en vigueur en 2007, elles ne seront pas non plus répercutées sur les tarifs. Au final, le fait de ne pas répercuter ces différentes taxes sur le consommateur équivaut à une baisse du prix de l'électricité.

Groupe de travail Harmonie (GT)

Activités du GT Harmonie

Les recherches d'harmonie entre les distributeurs d'électricité ont surtout mis en évidence la divergence d'intérêts entre les fournisseurs-distributeurs et les purs distributeurs.

Les différentes analyses menées par divers consultants ont permis de faire un état des lieux des différents acteurs vaudois de la distribution. Plusieurs groupes de travail, dont un s'occupant des aspects commerciaux, se sont mis en place sous la supervision d'un comité de pilotage.

A ce jour, aucun accord n'a été trouvé en vue de trouver une solution « vaudoise » sur le marché de l'électricité.

Il y a lieu de relever que toutes ces manoeuvres sont destinées à attirer les clients « éligibles » lors de la 1ère phase de la libéralisation du marché. Les Chambres fédérales n'ayant pas encore mis sous toit la « LapEI », la limite et les conditions d'éligibilité de cette 1ère phase ne sont pas encore fixées.

La clientèle de nos services industriels ne sera pas ou peu concernée par la 1ère étape de libéralisation si celle-ci s'adresse effectivement aux entreprises.

Nous restons attentifs aux développements d'Harmonie et aux incidences sur nos SI.

Collaboration des SI Pully-Paudex-Belmont

Les incertitudes qui entourent le marché de l'électricité ne nous empêchent pas de poursuivre nos travaux dans le cadre du projet NOE (Nouvelles offres électricité).

Le tableau de marche esquissé en 2004 avec pour objectif une introduction des nouveaux tarifs en 2007 est ralenti du fait des retards de décisions au niveau fédéral.

Nous travaillons avec la perspective de l'introduction de nouveaux tarifs au 1er janvier 2008, bien que nous n'ayons aucune assurance pour l'instant.

En 2006 nous avons fait étudier le « costing » pour la calculation de nos futurs tarifs.

Sur la base de cette évaluation, nous pourrions calculer la valeur du timbre qui sera la principale, voire unique, source de revenu pour notre service de l'électricité, dans le futur marché libéralisé.

Force nous est de constater que notre clientèle est composée essentiellement de clients « captifs » et que de ce fait les effets de la première vague de libéralisation du marché seront nuls. Notre objectif sera de trouver des sources d'approvisionnement pérennes et qui permettront au consommateur final de disposer des meilleurs tarifs.

Suite de la saga dans le rapport 2007 !!!

Service des eaux

A côté des activités courantes que sont :

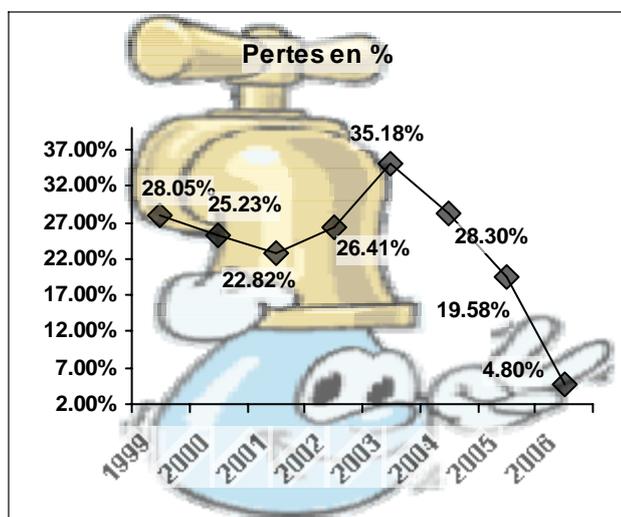
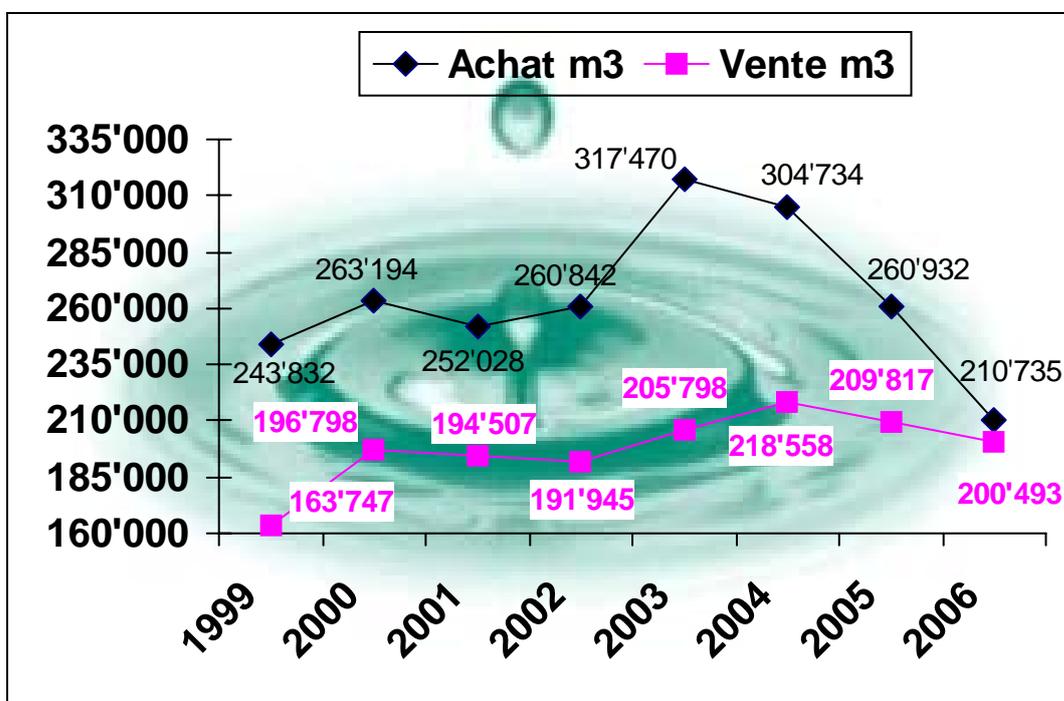
- le branchement de nouvelles constructions;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;

- les travaux d'entretien de notre réseau;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite;

il y a lieu de relever les travaux particuliers suivants :

- 10 fuites ont été réparées sur le réseau communal, 3 sur les raccordements privés;
- 25 bornes hydrantes ont été révisées;
- le tableau de commande du pompage et des réservoirs a été optimisé.

A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi qu'au service de l'électricité et à la voirie pour le déneigement.



Fuites

En décembre 2006 une fuite, ayant provoqué des dégâts chez un riverain, a été constatée au chemin de la Combe. Cette colonne ayant déjà eu des fuites par le passé et devant l'importance du dégât constaté, nous avons pris la décision de la changer sur la longueur du chemin. Ces travaux ont pu être réalisés avant Noël.

STAP - Station de pompage du chemin de la Mouette

Après la mise en service en 2005 d'une part des nouvelles installations à la station de pompage de la Mouette et au réservoir du village et d'autre part de la gestion informatique de notre réseau, nous avons procédé en 2006 aux ajustements nécessaires pour une telle exploitation.

Les travaux de mise en conformité des branchements sur les conduites du service des eaux de Lausanne seront réalisés en 2007. En effet il a été nécessaire d'étudier plus en détail, avec le service des eaux de Lausanne, les travaux à entreprendre.

SIGIP

Celui-ci a fait l'objet du préavis 12/2006 qui vous a été présenté lors de la séance du 5 octobre 2006. Le comité de pilotage suit ce projet. La saisie ainsi que la mise à disposition des données pour notre commune fera l'objet d'une planification au début 2007.

TRAVAUX PUBLICS

Chemin du Plan - Modification du virage à l'amont du chemin de la Cochène

Préavis N° 7/2005

Ce chantier a été réalisé dans sa quasi-totalité en 2006. Seul manque des éléments de finition et de verdure ainsi que le revêtement final de la route.

Pour ce qui est du pont, ce dernier s'est révélé en assez bon état, comme imaginé lors de l'inspection d'avant travaux. Les joints, tout particulièrement, n'ont pas eu besoin d'être changés. Leur état, visible une fois l'enrobé enlevé, a été jugé bon en regard de la durée de vie des revêtements neufs. Les contacts avec les riverains ont été bons, tant pour nos services que pour l'entreprise. Lors de ces travaux, 10 m de collecteur d'eaux usées se sont avérés en mauvais état. Ce défaut, signalé en 2002 dans le cadre du PGEE, ne nécessitait alors pas d'intervention dans les prochaines années. Toutefois nous avons constaté que l'état du collecteur s'était dégradé depuis cette inspection.

Le collecteur présentait une forte ovalisation et un risque d'effondrement était à craindre avec pour conséquence un tassement de la route. Son changement urgent a été entrepris.

Route de la Louche tronçon inférieur 2ème étape

Préavis N° 6/2004

Ces travaux ont repris en début d'année avec la fin des travaux des services ainsi que la création du cheminement piétonnier. La pose du revêtement final de la chaussée a été entreprise six mois après la fin des travaux. Cette anticipation a été dictée par l'impossibilité de mettre les regards au niveau provisoire de la route ce qui aurait posé de gros problèmes lors du déneigement, à la fois pour le matériel roulant comme pour les couvercles. Le revêtement final du trottoir est quant à lui tributaire du chantier privé limitrophe à la route. Nous ne souhaitons pas le poser dans l'immédiat car cela pourrait avoir des conséquences sur la pérennité de l'ouvrage. Il sera posé dans le cadre d'autres travaux routiers dans le secteur.

Création d'un modérateur de trafic carrefour Burenos - Rouvène

Préavis N° 1/2006

La réalisation de ce chantier s'est faite sans difficulté. L'effet dissuasif que nous avons voulu sur cet endroit particulièrement fréquenté par les piétons s'est avéré efficace. Le déplacement des containers dans le chemin de la Rouvène a également participé à la sécurisation de la traversée de la route du Burenos (crédit demandé Fr. 39'000.- / somme dépensée Fr. 33'630.95).

Arnier – Courtillet – Chatruffe - Louche

Préavis N° 07/2006

Les travaux qui ont débuté en septembre 2006, planifiés pour une durée de 3 mois, se sont prolongés jusqu'à la fin du mois de décembre.

En parallèle à ces travaux, les raccordements aux collecteurs eaux usées et eaux claires de la parcelle n°523, située dans l'angle de la route d'Arnier et du sentier de l'Epine et acquise par la commune, ont été réalisés.

Cette anticipation permettra d'éviter la réouverture de la chaussée lors d'une future construction.

Nous avons profité de ces travaux pour modifier le carrefour Arnier – Louche – Chatruffe. En effet, sa géométrie dans le sens Arnier Chatruffe, n'était plus en adéquation avec la mise en régime 30 km/h, c'est pourquoi le rayon de ce virage a été resserré afin d'inciter l'automobiliste à lever le pied.

Actuellement, seul reste le raccordement de la conduite existante, sous l'autoroute, à la nouvelle conduite du sentier de l'Epine. Ces travaux nécessitent une intervention depuis le domaine autoroutier et en conséquence ils devront être réalisés en coordination avec le service d'entretien de l'autoroute. Ces travaux se dérouleront dès le retour des beaux jours en 2007.

Zone 30 km/h

Préavis N° 2/2006

Ce chantier s'est déroulé en plusieurs étapes, pour les travaux de génie civil afin de ne perturber les riverains qu'en un endroit à la fois. Une fois terminé ces travaux, les travaux de marquage ainsi que la pose des « totems » d'entrée ont été réalisés. Une phase d'adaptation de la théorie à la réalité des lieux a commencé et des ajustements seront réalisés en 2007.

Ces aménagements amèneront immanquablement une modification des habitudes des automobilistes. Un suivi des mesures prises sera effectué en 2007.

Réseau routier

Entretien des routes

L'hiver 2005 - 2006 a été rude et les chaussées ont beaucoup souffert. La route de la Louche, la route de la Métraude, la rue des Corbaz ainsi que le chemin de Villars ont été particulièrement touchés. Une campagne de réfections localisées a été menée d'où le traitement de 10'000 m de fissures.

Chemin des Ecaravez (trottoir)

Une couche d'usure a été posée sur le trottoir situé à l'amont du chemin de la Chavanne, et ceci jusqu'au chemin des Bourlaies. Celle-ci n'avait pas été posée lors de la création du trottoir. Devant la dégradation du revêtement en place, nous avons procédé à ces travaux d'entretien.

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Voirie

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- taille des haies bordant les chemins et routes communales;
- participation aux manifestations villageoises et des sociétés locales.

GEDREL SA

GEDREL SA, société anonyme pour la gestion des déchets du périmètre lausannois, a été constituée le 7 avril 1997. Ses membres fondateurs sont les communes de Belmont-sur-Lausanne, Cugy, Epalinges, Etagnières, Froideville, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Lutry, Morrens, Paudex et Pully. La commune de Savigny les a rejoints le 4 novembre 2003.

Les buts de GEDREL sont les suivants :

- la société a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, l'incinération ou tout autre mode de traitement des déchets urbains;
- elle remplit des tâches communales prescrites par la législation vaudoise sur la gestion des déchets, pour le périmètre de réception de la région lausannoise, tel qu'il est défini en application de cette législation;
- elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte, de transport et de traitement des déchets;
- elle encourage et favorise la collecte séparée des déchets recyclables, en favorisant l'utilisation prioritaire d'installations existantes ; elle peut créer des centres de ramassage ou de tri de ces matériaux, participer à l'installation de tels centres ou en encourager l'installation;
- elle informe le public en général sur les moyens de gérer économiquement les déchets urbains, et elle sensibilise et encourage le public à faire preuve d'une attitude responsable face aux problèmes de gestion des déchets.

GEDREL SA a participé, dès sa constitution, aux travaux du Conseil d'administration de TRIDEL SA, chargée de la construction, sur les hauts de Lausanne, du futur centre de traitement des déchets du canton de Vaud.

Dès le 11 janvier 2006, date de sa mise en service, quelque 144 communes y acheminent leurs ordures en vue de leur incinération.

Un centre intercommunal de logistique se construit à Malley pour mieux répartir la charge de transport à l'usine. Les déchets y seront amenés par rail.

Campagne de sensibilisation

Une concertation régulière a lieu avec les autres périmètres de gestion des déchets constitués qui sont VALORSA SA, STRID SA et SADEC SA. Une action commune de sensibilisation des enfants des classes primaires et enfantines a été mise sur pied en automne 1998 et se poursuit chaque année depuis lors. C'est ainsi que 191 classes ont été visitées en 2005-2006.

En outre, 80 classes du périmètre ont visité les chantiers de Tridel et du m2 dans la même période.

Enfin, GEDREL SA organise chaque année, depuis sa création, une campagne de sensibilisation de la population à la gestion des déchets. Mieux gérer ses achats, mieux conserver, réparer et recycler davantage, tels sont les comportements qui sont suscités à travers des campagnes d'affichage, d'annonces dans la presse, la distribution de tous ménages, etc.

Déchets urbains

Le 5 septembre 2006, le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi sur les déchets. Au lieu d'orienter clairement la politique cantonale en la matière, il a préféré laisser la liberté aux communes d'appliquer les dispositions fédérales qui prescrivent que l'impôt ne doit pas financer l'élimination des déchets urbains selon le principe du pollueur/payeur.

Dans le but d'élaborer une politique régionale commune, une commission a été instaurée dans le cadre de Lausanne région.

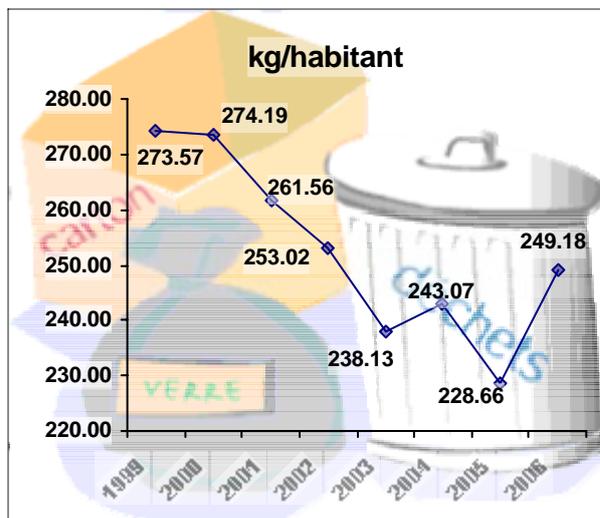
Le calendrier de ramassage a fait l'objet d'un lifting, fort apprécié, en 2005. Avec le calendrier 2007, nous avons «relooké» l'aide-mémoire qui tente de répondre aux questions usuelles sur le lieu d'acheminement des déchets.

Les déchets ménagers de notre commune sont collectés par une entreprise privée qui les achemine à l'usine de traitement de Lausanne.

Si en 2005, le poids par habitant avait fortement chuté, en 2006 celui-ci a de nouveau progressé.

Il est difficile de définir exactement les causes de ces fortes variations. Nous allons en 2007 nous attacher à rechercher les éléments qui ont une telle incidence sur les statistiques.

Ordures ménagères



Selon les statistiques cantonales, en 2005, la moyenne cantonale d'ordures ménagères collectées s'élevait à 265 kg par habitant.

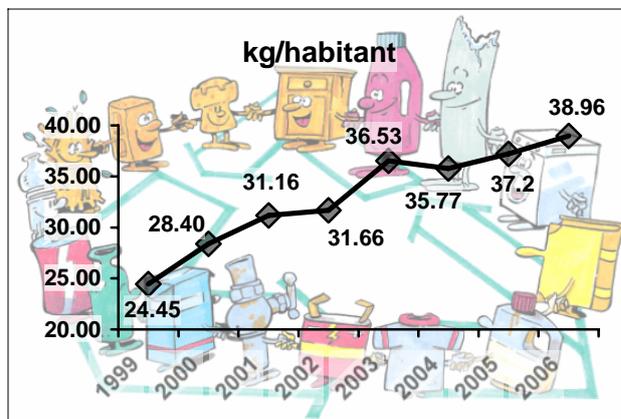
Ramassage des piles usagées

Le ramassage des piles usagées s'effectue dorénavant dans les magasins. Sur notre commune, nous avons maintenu, sur le parking d'Arnier, le container destiné aux piles.

Nous avons voulu ainsi donner une raison supplémentaire pour ne pas les jeter dans les ordures ménagères. Ce ramassage des piles fonctionne bien et la campagne Gedrel avec la boîte à piles y a contribué.

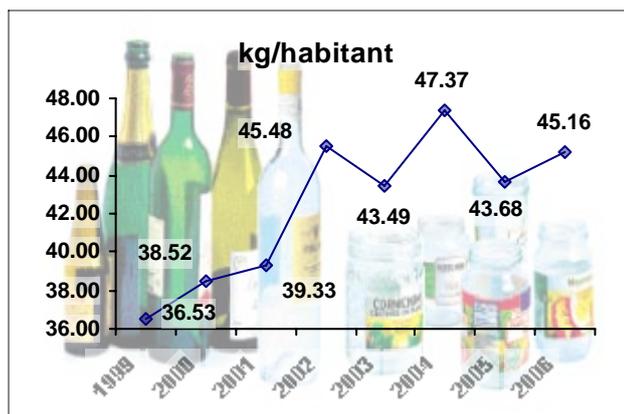
Déchets encombrants

Légère augmentation.



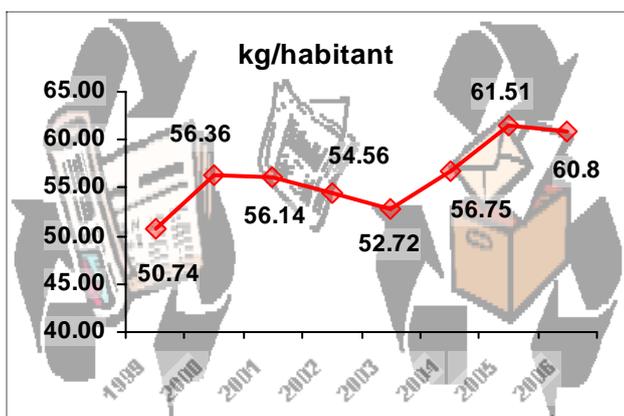
Selon les statistiques cantonales, en 2005, la moyenne cantonale de déchets encombrants (y compris les métaux) s'élevait à 33 kg par habitant.

Verre



Selon les statistiques cantonales, en 2005, la moyenne cantonale de verre collectée s'élevait à 44.4 kg par habitant.

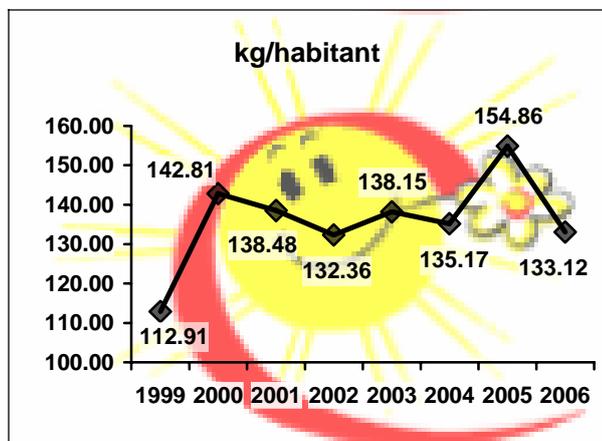
Papier



Selon les statistiques cantonales, en 2005, la moyenne cantonale de papier collecté s'élevait à 72 kg par habitant.

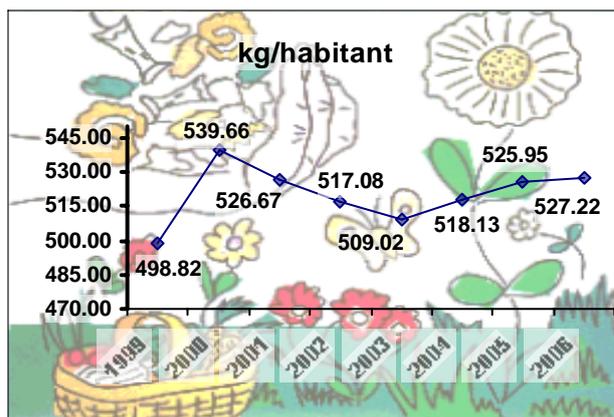
Compostière intercommunale "La Coulette"

Le compostage se démocratise. Les habitants de notre commune le pratiquent de plus en plus.



Selon les statistiques cantonales, en 2005, la moyenne cantonale de déchets compostables collectés dans les communes s'élevait à 74 kg par habitant.

Total des déchets par habitant



Selon les statistiques cantonales, en 2005, la quantité de déchets collectés s'élevait à 502 kg par habitant répartis en 298 kg d'incinérables et 204 kg de recyclables donc avec un taux de recyclage de 41%.

En 2006, la quantité par habitant s'élevait, dans notre commune, à 527 kg répartis en 279 kg d'incinérables et 248 kg (y.c. ferraille) de recyclables donc le taux de recyclage est de 47%. Pour mémoire, l'objectif visé est un taux de recyclage de 60%.

Déchets spéciaux

Deux matinées de récupération sont organisées par la Commune de Pully en collaboration avec Belmont et Paudex. La récupération effectuée en mai s'est déroulée à la STEP. A cette occasion, un nombreux public a pu la visiter et s'informer sur le processus de traitement des eaux usées.

La récolte du mois d'octobre s'est déroulée comme d'habitude sur la place de la Clergère à Pully. Le résultat des déchets dangereux récoltés démontre la nécessité de maintenir l'offre de cette prestation à nos habitants.

Déchets	En kg	
	2005	2006
• lampes spéciales	14	30
• antiparasitaires	105	145
• déchets peintures	5111	4366
• acides	0	20
• divers déchets ménagers	148	375
• médicaments périmés	241	159
• piles	526	513
• solvants	189	284
• sprays	0	260
• tubes fluorescents	351	124
• thermomètres	9	0
• produits chimiques	194	80

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

La capacité de traitement de 30'000 habitants est suffisante pour couvrir les besoins à long terme des trois territoires. De plus, l'effort fourni pour la mise en séparatif de nos réseaux améliore chaque année le rendement de la STEP.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit (** dès le 1er janvier 2003 = équivalent habitants raccordés) :

Commune	Habitants raccordés			**
	2003	2004	2005	2006
Belmont	3'106	3'126	3'195	3'411
Paudex	1'444	1'637	1'680	1'673
Pully	17'120	17'091	17'269	17'470
Totaux	21'670	21'854	22'144	22'554

Près de 10'400 contrôles analytiques de l'eau et des boues ont été effectués par le personnel de la Step.

Ils démontrent que les rendements sont excellents, avec notamment 86.3% pour l'élimination du phosphore.

Principaux travaux

La STEP a fait l'objet d'une étude de réhabilitation menée par le Bureau Bonnard et Gardel. Celui-ci a ausculté la STEP sous toutes ses coutures. Sur la base de son expertise, plusieurs scénarii ont été élaborés en vue de sa modernisation afin de la rendre conforme aux nouvelles normes en matière de rejet des eaux. Afin de déterminer plus précisément les modalités de rejet au large des effluents, une étude courantologie sera menée en 2007.

A l'issue de ces travaux ainsi que des études menées pour la modernisation de la STEP de Vidy, une décision sera prise sur le devenir de la STEP de Pully-Paudex-Belmont

Données statistiques (extrait)	2006
· Eaux traitées (m ³)	2'336'156
· Débit moyen journalier (m ³)	7'389
· Electricité achetée aux S.I. (kWh)	186'425
· Production d'électricité (kWh)	309'004
· Electricité vendue aux SI (kWh)	540
· Electricité totale consommée (kWh)	495'439
· Biogaz utilisé par le groupe (m ³)	182'768
· Gaz de ville acheté (m ³)	5'625

Effectif du personnel	2006
· chef d'exploitation	1
· mécanicien	1
· aide exploitation	1
· laborantine (temps partiel)	1

Charges financières (en Fr.)	2006
· Montant total des dépenses	1'128'914.70
· Montant total des recettes	69'800.40
· Montant net à répartir	1'059'114.30

Charges totales nettes par habitant raccordé (en Fr.)

· 2001	79.25
· 2002	73.83
· 2003 (équivalent hab. raccordés)	92.63
· 2004 (équivalent hab. raccordés)	72.46
· 2005 (équivalent hab. raccordés)	62.00
· 2006 (équivalent hab. Raccordés)	48.46

part à charge de BELMONT pour 2006 (budget Fr. 187'160.-) **151'495.90**

Les principaux écarts entre le budget et les comptes sont les suivants :

- traitement des boues à la SAIDF (Fribourg) à un prix très attractif (durée du contrat 2 ans);
- forte réduction des achats d'électricité grâce à un meilleur réglage de l'aération de la biologie ainsi que l'augmentation de la production du couple chaleur/force de plus de 20%;
- report ou économie sur certains travaux d'entretien;

- transport de boues à Vidy suite à des problèmes de démarrage de la SAIDF d'où économie sur les transports et surcoût du traitement pris en charge par la SAIDF.

La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

Collecteurs

Le principal entretien sur les collecteurs a porté sur le changement de regards sur les chambres de visite.

SOCOSEV

La Société Coopérative des Sites et Espaces Verts participe à des projets d'aménagements extérieurs ouverts au public. Elle regroupe 17 communes de la région.

Le capital de la société est de plus de Fr. 1'000'000.- et les cotisations sont suspendues depuis 15 ans.

ESPACES VERTS

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre service des espaces verts, nous avons procédé, en collaboration avec la PCi régionale à l'aménagement du cheminement piétonnier au travers de la parcelle communale de Champ-Chamot.



Philippe MICHELET, municipal



AMENAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME) – TEMPLES & CULTES

Mme Catherine SCHIESSER, municipale



POLICE DES CONSTRUCTIONS

Le dicastère de la police des constructions a été mené de main de maître jusqu'au 30 juin 2006 par Mme Hélène Brughera. Depuis le 1^{er} juillet 2006, j'ai pour tâche de perpétuer la bonne conduite de ce service et c'est pourquoi, Mme Brughera m'a apporté son aide pour finaliser ce rapport de gestion 2006. Qu'elle en soit ici remerciée.

Le nombre des constructions en cours sur notre territoire, durant l'année 2006, est à nouveau très important et beaucoup de demandes de renseignements sur les derniers terrains disponibles sont adressées au Service technique communal. Des séances avec les architectes et propriétaires sont consacrées aux explications sur l'interprétation de notre règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire (RCAT), afin de les accompagner dans la valorisation des dernières parcelles privées disponibles sur la commune.

La Municipalité a nommé, au début de la nouvelle législature, une délégation municipale des constructions, appelée DMC. Elle est constituée de Mme Schiesser, Présidente, MM. Muheim et Michelet, membres de la Municipalité et M. Gamboni pour la partie technique, avec voix consultative. Cette délégation étudie les dossiers et les demandes relatives à la police des constructions. Un procès-verbal est établi dans lequel sont mentionnés le préavis et les propositions de la commission pour chaque objet traité. Ceux-ci sont ensuite formellement discutés, amendés s'il y a lieu puis validés en séance de Municipalité.

Si cette nouvelle procédure augmente quelque peu la durée d'attente pour répondre aux diverses demandes, elle a pour avantage d'apporter une meilleure synergie dans la réflexion sur les projets avant la décision formelle de la Municipalité.

Le service technique reste très attentif au déroulement des constructions en cours et se concentre, en priorité sur ces dernières, pour suivre chaque dossier jusqu'à la délivrance du permis d'habiter. Il est malgré tout utopique d'imaginer pouvoir délivrer un permis d'habiter avant l'habitation d'un nouveau logement.

Les dossiers des constructions terminées depuis quelques années et dont le permis d'habiter n'a pas encore pu être délivré, pour cause de non respect des dernières demandes, des prescriptions ou des normes en vigueur, sont repris au fur et à mesure du temps disponible. Mais malheureusement, le service technique n'en a guère.

Malgré tout, nous avons bon espoir que le ralentissement des constructions, annoncé par les statistiques et constaté par la diminution des demandes de permis de construire, nous permettra de rattraper le retard pris durant ces dernières années.

Le nouveau Règlement sur les taxes en matière de police des constructions et ses nouvelles dispositions, a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 5 octobre 2006 et approuvé par le Département cantonal compétent le 5 décembre 2006. Ces nouvelles dispositions incitent les constructeurs à un meilleur suivi des dossiers car elles permettent à la Commune de facturer les visites supplémentaires pour l'octroi du permis d'habiter. Par contre, elles n'exigent plus de taxes lors de la délivrance de celui-ci.

Chaque nouvelle enquête publique est publiée dans le « Régional » et la « Feuille des Avis Officiels ». Ces avis sont aussi affichés aux piliers publics officiels et édités sur notre site Internet : www.belmont.ch.

Facturation pour délivrance des permis

Le montant total des taxes facturées pour les permis de construire s'élève en 2006 à Fr. 11'389.- (Fr. 31'154.50 en 2005) et à Fr. 938.70 (Fr. 1'307.- en 2005) pour les permis d'habiter ou d'utiliser.

Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis de construire

Un acompte sur les taxes d'introduction est exigé lors de l'établissement d'un permis de construire. Celui-ci représente le 80% de la valeur des taxes (eau – électricité – égouts), calculées sur la base du coût des travaux annoncés dans le questionnaire faisant partie du dossier d'enquête.

Les taxes définitives sont calculées sur le montant de la taxation ECA, dont est déduit l'acompte facturé lors de l'établissement du permis de construire. Ces taxes sont soumises à la TVA et celle-ci est ajoutée au décompte final.

Au cours de l'année 2006, le montant total facturé par le Service technique au moment de l'établissement des permis de construire représente, à hauteur de 80% des coûts de construction annoncés et hors TVA, Fr. 204'564.- (Fr. 288'964.- pour 2005).

Le montant total des taxes d'introduction encaissé et comptabilisé durant l'année 2006 est de Fr. 317'877.25 (Fr. 572'907.35 en 2005).

Considérant le peu de terrains encore disponible sur le territoire communal, il faut s'attendre à une réduction importante de ces montants dans les années à venir.

Service technique

Tout au long de l'année 2006, un décompte sur les demandes reçues par téléphone ou au guichet et sur le nombre de courriers établis a été tenu à jour par le Service technique.

Ces prestations se résument comme suit :

Décomptes	2006
Téléphones	3'700
Guichets	780
Courriers, aménagement et gestion du territoire	751
Courriers, services extérieurs et travaux	626

Les séances organisées avec les auteurs d'oppositions ou de remarques lors des mises à l'enquête permettent, la plupart du temps, de trouver des solutions, évitant ainsi des recours au Tribunal administratif (TA). Des notes de séances sont établies par le Service technique et envoyées à chaque intervenant. Elles sont annexées aux levées des remarques et/ou oppositions. Une copie du permis de construire est jointe à l'envoi.

Une séance d'ouverture de chantier est également organisée par le Service technique communal avant le début des travaux. Celle-ci permet de s'assurer du suivi du chantier par les spécialistes (architectes et géotechniciens). Toutes les dispositions fixées dans le permis, ainsi que les règles techniques pour le raccordement des services (eaux-électricité-égouts) sont discutées avec la direction des travaux. Nous profitons de rappeler également les mesures de sécurité à respecter. Là aussi, des notes de séances sont établies par le Service technique et transmises aux intéressés.

L'exigence de recevoir les copies des procès-verbaux de chantiers est très utile au service technique. Elles permettent de suivre attentivement les nombreux chantiers en cours et de réagir très rapidement en cas de problème.

Service de contrôle des citernes

Ce contrôle est toujours assuré par Mme Dudan, le Technicien et la Municipale, et n'appelle aucune remarque. Malheureusement, certains propriétaires ont quelque peine à faire réviser leur citerne dans les délais fixés par les dispositions légales.

Il est à relever l'installation de plus en plus fréquente de citernes à gaz. Ces installations sont exécutées et contrôlées par des entreprises spécialisées et restent sous leur responsabilité.

Pour toute installation de citerne à gaz, la mise en place d'un cylindre de type KESO est exigée. Ce système permet de disposer en tout temps, d'une clé donnant accès au local de chauffage ou à la citerne et permet de couper l'alimentation en cas de sinistre. Le SDIS est informé de toute nouvelle installation.

Energies renouvelables

Les demandes pour la mise en place d'infrastructures permettant l'utilisation d'énergies renouvelables sont de plus en plus importantes. Cette démarche rejoint la politique de la Municipalité qui a démontré son engagement en réalisant un chauffage à pellets de bois pour la Grande Salle auquel seront raccordés l'Auberge communal et dans le futur, la Maison Pasche. Pour toute nouvelle construction, la Municipalité incite les constructeurs à recourir à des énergies renouvelables. La nouvelle loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007 sera plus exigeante en la matière.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

M. D. Gamboni a reçu la formation adéquate et suit chaque année les différents cours relatifs aux contrôles pour la sécurité sur les chantiers. La responsabilité du respect des règles et des prescriptions reste néanmoins du ressort du constructeur. Le Service technique informe la direction des travaux dès qu'un non respect des règles en vigueur est constaté lors des visites de contrôle.

Deux glissements très localisés ont été enregistrés en 2006 et ont fait l'objet d'un suivi par le Service technique afin de s'assurer qu'un spécialiste ait été mandaté par les propriétaires pour la réalisation des travaux de confortation.

Extrait des statistiques du logement		
Permis de construire délivrés pour :	2005	2006
· villas individuelles et jumelles (nouvelles constructions) 2005 = 37 logements 2006 = 25 logements	11	5
· transformations, agrandissements, constructions diverses (par ex. piscines) 2005 = création 1 logement complémentaire 2006 = aucun logement compl.	17	11

· installations de citernes à mazout ou à gaz ou de sondes géothermiques	2	5
· construction de garages, couverts à voitures, places de parc	1	4
· changement d'affectation	0	1
· prolongation de permis	0	1
· aménagements extérieurs	2	1
· permis de démolir	0	0
TOTAUX	33	28

Tribunal administratif (TA)

Notre avocat-conseil, Me Benoît Bovay, est une aide indispensable pour traiter les dossiers difficiles sur le plan juridique. Et, à regret, nous devons constater que ces cas sont de plus en plus fréquents.

Lorsque nous devons répondre à certains courriers de levée d'oppositions délicates ou pour des dossiers susceptibles de recours, nous lui soumettons nos projets avant tout envoi.

Un seul dossier a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif et plusieurs questions particulières sur l'interprétation des règles ont fait l'objet de demande de renseignements.

Projets ou constructions en cours

Constructions et rénovation de logements en cours sur la commune en 2006 ou en attente de la délivrance du permis d'habiter.

Route, rue et chemin	Numéro du Permis de construire	Dates d'ouverture des chantiers	Durée estimée en mois	Nombre de nouveaux logements
Pralets	11/00 11/02	Oct. 04	18	21
Malavaux	21/04	Fév. 05	18	24
Ecaravez	22/04	Sept. 04	9	2
Louche	06/04	Août 04	10	2
Champ Pevy	17/04	Juil. 04	10	2
Champ Pevy	09/04 10/04	Mai 04	10	4
Champ-Chamot	02/03	Sept. 03	19	21

Rouvène	28/03	Déc. 04	?	4
Dailles	24/03	Oct. 03	16	5
Dailles	12/04	Sept. 04	9	2
Rochettaz	08/03	Oct. 04	12	4
Ecaravez	05/04 28/04	Déc. 04	10	1
Piaget	17/03	Fév. 05	11	3
Villars	14/04	Août 04	9	3
Gottes	05/03	Oct. 04	12	4
Pierreire	15/04	Juil. 04	9	1
Rossillon	03/04	Mars 04	14	3
Chatruffe	08/04	Avril 04	8	1
Ecaravez	33/04	Mai 05	12	1
Louche	13/03	Fév. 04	14	6
Plan	32/04	Avril 05	6	1
Pâquis	17/03 25/03 25/04	Janv. 04	15	2
Plan	04/05	Juin 05	9	3
Esserts	14/05	Oct. 05	10	1
Esserts	10/05	Nov. 05	10	1
Signal	26/05	Déc. 05	10	1
Burenoz	23/05	Fév. 06	10	3
Blessoney	22/05	Mars 06	9	2
Grands-Champs	04/06	Avril 06	15	8
Ecaravez	27/05	Mai 06	10	1
Cure 11	08/06	Sept 06	10	X
Rueyres	14/06	Juil. 06	10	X
Mouette	05/06	Juil. 06	10	5
Ecaravez	13/06	Oct. 06		9
Chatruffe	13/05	Nov. 06	10	6
Travers-Bancs	15/06	Mars 07	12	2
Monts-de-Lavaux	23/06	Fév. 07	3	X
	Total			159

Durant l'année, nous avons procédé à 20 (28 en 2005) mises à l'enquête, dont 6 (16 en 2005) pour des nouvelles constructions et 14 (12 en 2005) enquêtes ou enquêtes complémentaires pour des aménagements, transformations ou constructions diverses et établissement d'avenants ou prolongations de permis.

Très souvent lors du premier contrôle le permis d'habiter ne peut être délivré, même si le logement est habitable, car tous les travaux, en particulier les aménagements extérieurs ne sont pas terminés.

Ce premier contrôle est principalement axé sur la sécurité, tels que les hauteurs des barrières, espacement des barreaux, largeur des escaliers, conformité du local technique, etc. Un relevé des points non conformes est établi et notifié au constructeur. Ceux-ci ne restreignent pas le droit provisoire d'habiter, excepté en cas de danger important pour les occupants.

Fort heureusement, ce cas extrême ne s'est que très rarement produit sur notre territoire et ceci tend à prouver que les constructeurs et promoteurs sont conscients de leur responsabilité.

Plan de quartier "En Arnier"

Secteur A, Galerie marchande

toujours pas réglée, mais des contacts ont été pris avec les gérances concernées. Une demande de permis de construire pour un agrandissement du parking à l'usage des commerces devrait bientôt nous parvenir. De plus, les places visiteurs des secteurs B et C, situées en face de la place de jeux, à gauche en montant la route d'Arnier pourraient être mises à disposition des employés des commerces afin de libérer les places du parking communal. Ces aménagements complémentaires devraient être réalisés courant 2007.

Secteurs B et C

La délivrance des permis d'habiter définitifs n'a toujours pas pu être effectuée en 2006 car la finalisation des servitudes d'accès en faveur de la commune n'ont pas encore été approuvées par toutes les parties. Leur finalisation est toutefois en bonne voie.

Certains locaux situés dans le parking souterrain doivent encore être mis en conformité.

D'autres exigences, en ce qui concerne les places containers, sont encore en suspens.

Autres plans de quartiers légalisés

Plan de quartier du Signal

4 villas de 2 logements sont construites et sont habitées. A ce jour, nous n'avons pas encore obtenu toutes les informations concernant le respect des prescriptions et le dossier a été transmis au Préfet pour suite utile.

La construction des villas situées en amont du chemin des Dailles est achevée. Celles-ci sont toutes habitées. Certains éléments non terminés ne permettent pas la délivrance des permis d'habiter malgré les demandes réitérées au constructeur. Ce cas a également été dénoncé au Préfet.

Plan partiel d'affectation "Champ-Chamot"

Les constructions sont terminées, habitées et quelques aménagements extérieurs ont été exécutés au printemps 2006. Les permis d'habiter restent à délivrer sous réserve de constitution de servitudes.

Plan de quartier Burenoz - Malavaux

Le projet de construction de 2 immeubles d'habitation totalisant 86 logements, de locaux destinés aux équipements de quartier et d'un parking semi-enterré de 96 places et de 60 places extérieures, a été déposé à l'enquête publique du 25 août au 14 septembre 2006.

Les oppositions déposées reprennent, pour la plupart, les problèmes évoqués lors de la mise à l'enquête du Plan de quartier et son règlement. Celles-ci ont été levées en janvier 2007 par la Municipalité et le permis de construire délivré. Un opposant a recouru au Tribunal administratif.

Commission de salubrité

Nous n'avons pas eu recours durant l'année à cette commission. Un seul cas nous a été signalé en fin d'année 2005 et a pu être réglé par le Service technique en intervenant directement auprès du propriétaire.

Carte de gestion des zones instables

Rien à signaler, la carte n'est que rarement consultée. Toutefois, considérant les nombreux nouveaux rapports établis, elle devra faire l'objet d'une nouvelle mise à jour dans le cadre d'une démarche cantonale pour recenser les zones à risques sur l'ensemble du Canton. Selon un courrier reçu, le Canton versera des subsides aux communes réalisant leur carte de zones à risques. Une demande de participation aux coûts pour la réalisation de la carte établie en 1996 a été adressée au service compétent. A ce jour, aucune réponse claire ne nous est parvenue.

URBANISME

Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »

L'étude en vue de l'élaboration d'un Plan partiel d'affectation (PPA) pour l'urbanisation de la parcelle N° 287, conformément au Plan des zones, propriété de l'hoirie Abetel, s'est poursuivie par l'intermédiaire du bureau URBAPLAN.

L'élaboration d'un PPA est une procédure de longue haleine. Même si elle a évolué en tenant compte des remarques de la Municipalité et de la Commission consultative d'urbanisme (CCU), ce projet n'a pas pu être finalisé durant l'année 2006. Toutefois, le projet a été déposé à l'enquête publique du 23 juin au 24 juillet 2006. Au vu du nombre d'oppositions déposées concernant entre autres les circulations, la Municipalité a mandaté un bureau spécialisé dans le trafic pour analyser la situation et connaître toutes les conséquences du projet dans le secteur du Coin d'En Haut. Un préavis détaillé sera établi et présenté au Conseil communal courant 2007.

Projet de modification du Plan de quartier « Signal de Belmont »

La révision de ce Plan de quartier suit son cours. Le projet comprend l'aménagement du parking privé de l'Auberge du Signal, un espace parking pour un usage privé communal, (destiné à la location de places de parc aux propriétaires du secteur), et l'aménagement d'une place de récolte des déchets.

Par ailleurs, la Municipalité a renoncé à l'utilisation, pour un usage public, de la construction prévue au centre du secteur. Elle donne ainsi la possibilité au propriétaire d'y réaliser un logement familial tout en maintenant la construction d'un abri de protection civile collectif public, en sous-sol.

Ce projet a été présenté à la CCU et n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

La procédure suit son cours et un projet sera certainement mis à l'enquête publique durant l'année 2007.

Secteur "En Arnier-terrasses"

Le dossier a évolué dans le sens des remarques de la Municipalité. Il a été soumis à la nouvelle CCU.

Le projet de PQ a été présenté aux riverains, au sens large du terme, en date du 21 septembre 2005, aucune remarque importante n'a été enregistrée. Il a été transmis au SAT en vue de l'examen préalable. En date du 13 octobre 2005, le SAT nous a fait parvenir son rapport. Les remarques reçues, en dehors de l'accès au parking souterrain depuis la route cantonale, portaient surtout sur la présentation du document.

Ce plan de quartier a été soumis à l'enquête publique du 15 décembre 2006 au 24 janvier 2007.

Parallèlement à la mise à l'enquête du Plan de quartier et sur requête de la Municipalité, une demande d'implantation permettant de visualiser les façades du projet a été mise à l'enquête publique du 15 décembre 2006 au 15 janvier 2007, Quelques oppositions ont été déposées durant l'enquête, celles-ci seront traitées dans le cadre du préavis adressé au Conseil communal.

Plan de classement des arbres

Aucune demande particulière n'a été traitée par la Municipalité durant 2006.

Le plan et son règlement seront revus dans le cadre de la révision générale du Plan Général d'Affectation (PGA).

Commission consultative d'urbanisme - CCU

Cette commission, selon art. 44.3 du Règlement du Conseil communal, a été régulièrement tenue informée des projets de plans ou de modifications de plans relevant de l'urbanisme.

Les projets en cours lui ont été soumis, soit :

- projet de PPA – Coin d'En Haut,
- projet de nouveau Plan de quartier « En Arnier II »,
- projet de modification du Plan de quartier « Signal de Belmont ».

Par ailleurs et selon l'art. 56 RCAT, les projets de constructions comprenant des capteurs solaires lui sont soumis.

Commission municipale d'urbanisme - CMU

Cette commission, toujours formée de MM. Vallotton, urbaniste, Luscher, architecte-urbaniste et Rossier, géomètre, a été convoquée une seule fois en 2006, afin de faire le point sur les dossiers en cours et organiser une dernière séance avant la fin du mandat de Mme Brughera.

Préavis N° 9/2003

Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.--

En 2005, les travaux se sont poursuivis, la Municipale, Mme Brughera et M. D. Gamboni ont établi un répertoire détaillé de toutes les parcelles, document fort utile pour la révision du Plan de zones et l'établissement de l'Aperçu de l'état d'équipement.

En 2005 également, nous avons reçu le rapport établi par Bio-Eco Sàrl, en vue de la révision du PGA, plus particulièrement, celle du Plan de classement des arbres.

Plusieurs séances ont été tenues avec le Bureau URBAPLAN, avec la Municipalité ou conjointement pour définir les grands axes à retenir. Toutefois, le Bureau URBAPLAN, n'a pas pu avancer au rythme qui avait été fixé.

A nos réflexions communales sont venus s'ajouter la procédure de consultation du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) d'une part, et le projet de Plan directeur cantonal en consultation, d'autre part. C'est pourquoi, durant l'année 2006, les réflexions sur le PGA n'ont pas pu avancer.

Par contre, un courrier définissant les intentions de la Municipalité sur l'affectation du territoire de la commune a été soumis au SAT pour un avis préalable.

Au vu du projet du PALM en cours d'étude, le SAT n'a pas été en mesure de nous répondre en 2006 et le dossier est resté en suspens. Une réponse formelle est attendue au printemps 2007 et permettra de poursuivre l'étude du PGA en tenant compte d'un avis préalable des services cantonaux évitant, ainsi, de poursuivre une étude allant à l'encontre des objectifs cantonaux.

Au 31.12.2006, nous avons dépensé Fr. 62'280.40, sur le crédit de Fr. 189'000.- accordé.

Ce montant est comptabilisé sur le compte de Bilan n° 9149, « Préavis n° 9/2003 – Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions ».

TEMPLES ET CULTES

Les relations avec les Eglises reposent sur la loi sur l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud de 1999 et sur des conventions avec nos communes voisines, soit Lutry pour ce qui concerne la paroisse protestante et Lausanne pour ce qui concerne la paroisse catholique et la paroisse de langue allemande.

Paroisse protestante

Dans le cadre de « Eglise à venir », la paroisse Lutry-Belmont fait partie, avec Pully-Paudex, de la région Paudèze.

Convention

Selon la convention du 13 avril 2004, les frais partagés sont les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église »). En revanche, les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier, ainsi que les subventions sont à charge des propriétaires ou des communes respectives. La Commune de Lutry fonctionne comme commune boursière pour les frais communs. Quelques ajustements ont été portés à la convention.

Institutions

L'Assemblée de paroisse se réunit ordinairement deux fois l'an pour adopter les comptes et le budget préparés par le Conseil paroissial.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par M. G. Bally et la commission de gestion par Mme M. Minder, MM. R. Chollet, R. Patschke et Ch. Marrel, parité parfaite dans cette commission puisque deux membres sont de Lutry et deux de Belmont.

En 2006, le Conseil paroissial a encore été présidé par M. Ph. Favre (de Belmont). Il est composé de 11 membres dont MM. O. Confalonieri et A. Moinat de Belmont. Mme Christinat est vice-présidente et M. R. Probst, caissier.

Le Président, la vice-présidente et le caissier, accompagnés des pasteurs se réunissent en bureau pour régler les affaires courantes; ce bureau rencontre périodiquement les Municipaux en charge, soit M. G.-Ph. Bolay jusqu'au 30 juin 2006 et depuis le 1^{er} juillet 2006, M. Lucien Chamorel pour Lutry et la municipale des cultes de Belmont.

Après nombre d'années de bons et loyaux services, M. Ph. Favre a fait part de sa démission pour le 31 décembre 2006. Qu'il soit ici remercié de son dévouement pour notre paroisse. Mme Christinat de Lutry a accepté de reprendre ce poste depuis le 1^{er} janvier 2007 et nous lui souhaitons pleine et entière satisfaction dans son nouveau rôle. Elle sera secondée par M. M.-A. Schmutz, vice-président et par M. R. Probst, caissier.

Votre municipale a participé à 2 réunions avec le Conseil paroissial ainsi qu'aux séances de l'Assemblée générale de la Paroisse.

Organisation interne

Les cultes de l'enfance à Belmont ont rencontré un peu moins de succès en 2006 et deux groupes sont désormais sous la conduite de Mmes Sylvie Richir et Irène Tanner ainsi que de M. Stéphane Richir et du Pasteur. Très dynamiques, les différents groupes ont à nouveau relevé le culte à la ferme par un joli spectacle.

Notre pasteur M. J.-B. Lipp, continue d'animer de multiples façons les cultes et autres rencontres en y associant le plus souvent possible les enfants et la musique.

Les pasteurs de la paroisse sont :

- M. J.-M. Spothelfer
- M. J.-B. Lipp pour Belmont
- Mme. C. Clivaz a démissionné de son poste à mi-temps au 31 août 2006 ayant décidé de terminer sa thèse de doctorat. Elle assure aussi un assistantat auprès du professeur D. Marguerat.
- L'intérim, dès le 1^{er} septembre 2006 a été assuré par Mme Claire-Dominique Rapin, vicaire, au grand contentement de tous les paroissiens.

Organistes

Au bénéfice d'une retraite bien méritée depuis le mois de décembre 2005, notre ancien organiste M. J.-L. Leuthold a gentiment assuré l'intérim jusqu'à l'arrivée de M. Sébastien Vonlanthen, notre nouvel organiste.

M. Vonlanthen a été choisi parmi plusieurs candidats après entretien mais surtout démonstration de son talent lors d'une audition. Un jury composé de 8 personnes dont le pasteur, Mme Brughera (non pas en tant que Municipale mais en tant que choriste de la Concorde et paroissienne), une pianiste émérite, une organiste et 4 fidèles paroissiens.

A l'unanimité, M. Vonlanthen a été choisi et officie depuis le 1^{er} mars 2006 au clavier de notre orgue à la grande satisfaction de tous.

Animations

Notre Paroisse se manifeste par des activités diverses.

Relevons le culte à la ferme de la Coulette du 25 juin 2006 qui, sous un radieux soleil, a rencontré un franc succès avec la participation du culte de l'enfance et du groupe d'accordéonistes des Gais Matelots. Surprenant mais très réussi mélange des genres.

Cette année encore, un grand merci à M. et Mme Ph. Favre dont la qualité d'accueil demeure remarquable.

Concerts de Belmont

Cette année 2006 n'a pas apporté de changement. Faute de « repreneur », les Concerts de Belmont sont toujours en stand-by.

Paroisse catholique

Eglise Saint-Nicolas de Flüe

Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly.

Organisation

Le président de la paroisse est M. P. Droz, le curé est M. l'Abbé H. Mas.

Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne

Comme par le passé notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.



CONCLUSION

Moi qui pensais pouvoir faire, pour ce deuxième rapport de gestion un copié-collé du premier, et bien c'est raté puisque je n'ai plus tout à fait les mêmes dicastères !!!

Néanmoins, je ne regrette rien. La police des constructions, plus pompeusement appelée aménagement et gestion du territoire depuis le 1^{er} juillet 2006, est une part très importante de l'évolution de notre commune. Bien sûr, son expansion ne plaît pas à tout le monde car tout un chacun aimerait pouvoir garder son petit coin de paradis et admirer de ses fenêtres, vaches, veaux, chèvres, cerfs !? et autres orthoptères...

Mais les dispositions fédérales et cantonales tendent à refuser le mitage du territoire. C'est pourquoi, les communes sont appelées et même obligées d'urbaniser d'une manière plus dense les territoires qui ont déjà été légalisés pour la construction avant que toute nouvelle autre parcelle soit déclarée en zone de construction par le service compétent.

Alors bien sûr, les heureux propriétaires qui ont bénéficié pendant 10, 15, 20 ans de la vue, du calme ont parfois du mal à accepter qu'un nouveau quartier chamboule un peu la donne. Mais avec un peu de bonne volonté de part et d'autre... A mon grand regret, j'ai remarqué que celle-ci se fait parfois désirer et c'est une des choses qui m'a le plus surprise quand j'ai repris ce dicastère. Si j'avais fait des études de droit, je n'aurais pas été dépaysée tant il est vrai qu'un grand nombre d'objets requièrent une approche légale et une réponse circonstanciée. Malheureusement, la Suisse tend à imiter les USA dans ses travers, et bientôt, plus personne n'essayera de régler un problème à l'amiable mais appellera derechef son avocat.

Le Service technique essaie le plus souvent possible de trouver une solution visant la conciliation mais n'y réussit pas toujours. Malgré tout, je ne désespère pas de mes concitoyens !

Cette petite appréciation personnelle n'engage que la néophyte que je suis et n'influence en rien la grande satisfaction que je ressens à œuvrer pour ce nouveau dicastère qui m'apporte énormément. Après six mois à la « tête » de la police des constructions, je réussis à avoir une approche plus technique, légale et politique de ce dicastère et m'en réjouis grandement. En un mot, j'adore ce que je fais !!!

Chapeau bas au service technique qui a très bien accueilli mon arrivée et je crois que, à travers ce rapport de gestion, on peut grandement les remercier pour tout le travail qu'il a accompli durant 2006. Car en plus des tâches courantes, qui ne sont pas du tout courantes puisque chaque dossier est différent, il a dû instruire celle qui est devenue leur « cheffe » le 1^{er} août 2006 et qui n'y connaissait rien ou en tout cas, pas grand chose. Mais jamais je n'ai senti chez quiconque un mouvement d'impatience ou de mauvaise humeur lors de mes nombreuses questions. Alors je ne peux, en mon nom personnel, que les remercier du fond du cœur pour leur compréhension, leur accueil et leur bonne humeur.

MERCI

Catherine SCHIESSER, municipale



CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
 - du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2006;
 - du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2006, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

I. Fogoz

Annexes :

N° 1 Statistique générale Police depuis 1998

N° 2 : Organigramme des services communaux au 31 décembre 2006

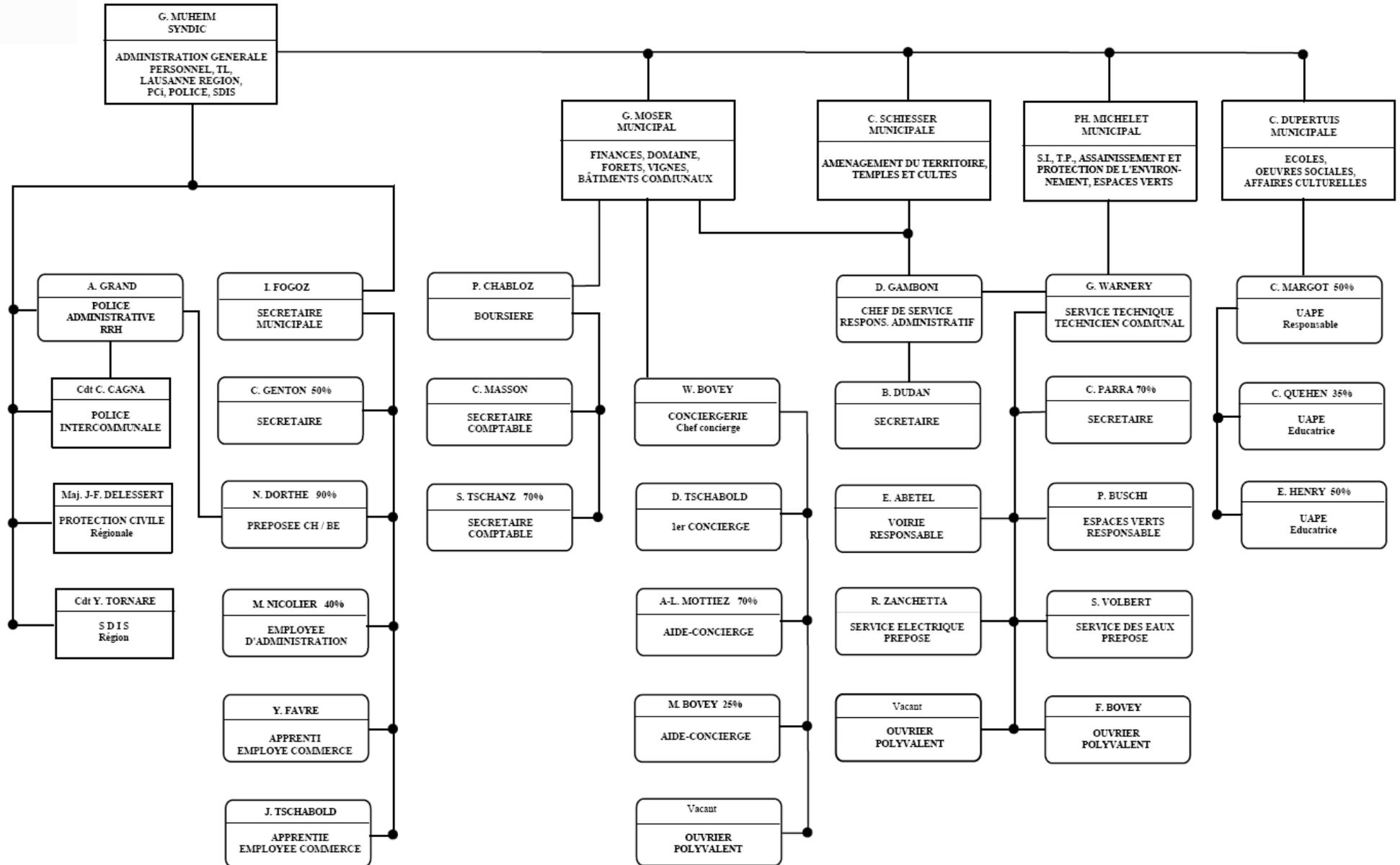
N° 3 : Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2006

Annexe 1

Statistique générale police

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Amendes d'ordre	123	66	118	108	115	124	142	133	77*
- stationnement	79	48	98	61	104	97	125	115	75*
- circulation	39	11	15	39	10	23	15	16	2*
- divers	5	7	5	8	1	4	2	2	0
Rapports	106	128	115	82	71	66	56	99	32*
Enregistrement de plaintes	1	14	10	3	6	17	19	25	5*
Naturalisations	4	9	14	10	17	16	19	15	8*
Exécution de mandats de l'Off. des poursuites	5	3	5	1	8	0	-	-	-
Dénonciations à la Préfecture	0	0	3	2	2	0	2	0	0
Notification de commandements de payer	176	213	247	210	256	242	278	270	293
Cartes d'identité	195	178	223	240	270	242	294	302	369
Passeports	-	193	230	264	216	238	273	462	438
Bulletins d'hôtel	570	648	564	642	552	470	489	507	613
Recherches bulletins d'hôtel	-	867	1067	751	1'170	1011	1121	1084	0
Visa de patentes	5	7	9	13	15	Terminé	-	-	-
Interventions	95	99	94	15	116	91	142	110	39*
Parcage pour manifestations	30	35	32	29	43	35	37	33	13*
Chiens recensés	157	167	166	185	197	160	151	163	154
Kilomètres parcourus (patrouilles/interventions)	7'643	8'167	7'035	6'623	6'173	6'942	8'306	7'313	2'398*

Chiffres 2006 avec * = Données sur 8 mois (du 01.01 au 31.08)



Annexe 3

CREDITS ACCORDES PAR LE CONSEIL COMMUNAL (en francs) - SITUATION AU 31.12.2006

Préavis	Objets	Crédits accordés	Montants engagés au 31.12.05	Dépenses 2006 Transferts - T	Total brut au 31.12.06	Subventions cantonales - C fédérales - F Participation - P	Coûts nets au 31.12.06	Amortissements . A Amort. suppl. - AS Réserves - R	Soldes à amortir au 31.12.06	En cours - EC Terminé - T
08/96	Participation à la constitution GEDREL	132'000	76'500.00	0.00	76'500.00			A 2003 6'750.00 6'750.00 A 2004 7'650.00 7'650.00 A 2005 7'650.00 7'650.00 AS 2006 54'450.00 54'450.00	0.00	EC
2/01	PGEE	280'000	277'854.75	0.00	277'854.75	C 2002 36'993.30 C 2005 6'159.00 F 2006 64'617.00	170'085.45		170'085.45	T
10/01	Amélioration de l'offre TL - place de rebroussement	435'000	479'468.35	3'628.00	483'096.35	P 2005 3'694.95	479'401.40			EC
9/02 et 8/06	STAP Mouette - Réservoir Chatruffe	2'400'000 375'000	3'192'960.55	1'912.00	3'194'872.55	C 2003 112'000.00 P 2004 5'000.00 C 2004 43'000.00 C 2005 11'196.00 P 2005 88'005.90	2'935'670.65			EC
14/02	STEP - Rénovation installations énergétiques	85'584	64'821.70	0.00	64'821.70		64'821.70			EC
9/03	Révision règl. et plan police des constructions	189'000	57'187.15	5'093.25	62'280.40		62'280.40			EC
1/04	3ème modérateur Arnier	44'000	38'180.05	0.00	38'180.05		38'180.05	A 2005 1'100.00 1'100.00 A 2006 1'180.05 1'180.05 R 2006 10'700.00 10'700.00	25'200.00	T
6/04	Collecteur Louche tronçon inférieur - 2ème étape	320'000	118'665.15	238'844.25	357'509.40		357'509.40			EC

Préavis	Objets	Crédits accordés	Montants engagés au 31.12.05	Dépenses 2006 Transferts - T	Total brut au 31.12.06	Subventions cantonales - C fédérales - F Participation - P	Coûts nets au 31.12.06	Amortissements . A Amort. suppl. - AS Réserves - R	Soldes à amortir au 31.12.06	En cours - EC Terminé - T
8/04 et 8/05	Chemin des Ecaravez	2'350'000 391'000	2'255'814.45	83'556.70	2'339'371.15	P 2006 16'384.70	2'322'986.45			EC
9/04	Séparatif secteur Malavaux	345'000	228'563.05	94'357.75	322'920.80		322'920.80			EC
3/05	Séparatif secteur "En Crochet"	535'000	464'178.85	30'014.20	494'193.05		494'193.05			EC
7/05	Ch. Plan c/collectif travaux	673'000	268'321.70	212'278.00	480'599.70		480'599.70			EC
11/05	Remplacement véhicule manutention services extérieurs	75'000	0.00	74'500.00	74'500.00			cpte fonctionnement	0.00	T
1/06	Modérateur trafic Burenz-Rouvène	39'000	2'957.40	28'441.35	31'398.75		31'398.75			EC
2/06	Zone 30 km/h	271'000	42'263.40	205'893.45	248'156.85		248'156.85			EC
3/06	Réhabilitation et agrandissement de la Grande Salle	2'325'000	4'255.00	1'472'298.55 T 842.60	1'477'396.15		1'477'396.15			EC
3/06	Création chauffage à distance Grande Salle, auberge communale et maison Pasche	407'000	745.00	225'979.65 T 59'236.45	285'961.10		285'961.10			EC
3/06	Installation intérieure chauffage central dans le bât. de l'Auberge	230'000	0.00	33'167.80	33'167.80		33'167.80			EC

Préavis	Objets	Crédits accordés	Montants engagés au 31.12.05	Dépenses 2006 Transferts - T	Total brut au 31.12.06	Subventions cantonales - C fédérales - F Participation - P	Coûts nets au 31.12.06	Amortissements . A Amort. suppl. - AS Réserves - R	Soldes à amortir au 31.12.06	En cours - EC Terminé - T
3/06	Démolition Castel poubelles et construction de 3 cont. enterrés	125'000	0.00	88'390.85	88'390.85		88'390.85			EC
4/06	Revêtement ch. accès Bas-Monts et sécurisation des toitures	88'000	0.00	0.00	0.00		0.00			EC
7/06	Assainissement Arnier-Courtillet-Chatruffe-Louche-boucl. Epine	420'000	0.00	31'592.20	31'592.20		31'592.20			EC
13/06	Crédit étude extension centre scolaire 3ème étape	200'000	0.00	1'820.80	1'820.80		1'820.80			EC

